

# Rapport annuel de 2021





# Rapport à l'intention des actionnaires



Chers actionnaires,

Au terme d'une autre année où la COVID-19 est venue perturber la vie des Canadiens, George Weston Limitée et ses entreprises ont continué à servir les communautés partout au pays avec fierté et sens du devoir. Ensemble, nous avons su relever les défis posés par la pandémie et faire en sorte que nos employés, nos clients et nos locataires soient en sécurité, bien nourris et en bonne santé. Nous y sommes parvenus tout en réalisant des progrès significatifs relativement à la transformation de l'entreprise.

La vente de Weston Foods à la fin de 2021 a constitué un tournant majeur pour la société qui concentrera ses efforts sur ses deux principaux catalyseurs de création de valeur à long terme que sont la vente au détail et l'immobilier. Depuis la toute première route de livraison de pain qui a mené à la naissance de George Weston en 1882, la boulangerie a été le cœur de notre organisation, et nous sommes heureux de voir que l'entreprise sera bien positionnée pour l'avenir en passant aux mains de deux excellents acheteurs.

Chez Loblaw, la transition qui s'est effectuée au sein de l'équipe de direction a permis de refaire de l'excellence en matière de vente au détail une priorité. Dans la même foulée, l'organisation a revu ses initiatives stratégiques pour se concentrer sur celles les plus susceptibles de générer de la croissance et a consacré davantage d'énergie à s'assurer d'une exécution constante et uniforme au sein de ses principaux secteurs d'activité. Par ailleurs, Loblaw a aidé des millions de Canadiens à se nourrir et à être en bonne santé par l'entremise du plus important réseau de magasins d'alimentation et de commerce électronique du pays, de ses tests de dépistage de la COVID-19 et de ses campagnes nationales de vaccination contre cette même COVID, ainsi que de sa gamme de plus en plus étendue d'outils de soins de santé virtuels.



Propriétés de Choix a continué à dégager des revenus stables et à enregistrer une croissance de la valeur nette de ses actifs, ayant réussi à améliorer encore davantage son solide bilan de même que son portefeuille. L'annonce de son projet de réaménagement du centre commercial Golden Mile à Toronto témoigne de l'imposant potentiel de développement de ses propriétés. De plus, avec la réalisation de sa première émission d'obligations vertes au cours de la deuxième partie de l'exercice, Propriétés de Choix a réaffirmé son engagement envers le développement durable et une gestion prudente de son bilan financier.

En rétrospective, il est évident que le succès de notre société en 2021 découle directement des personnes remarquables qui œuvrent au sein de notre groupe, et nous tenons à les remercier chaleureusement.

Pour ce qui est de l'avenir, nous demeurons convaincus de l'importance de détenir des entreprises de premier plan qui servent bien leurs communautés, et nous sommes confiants qu'en agissant ainsi, nous créerons de la valeur à long terme.

Sincèrement,

**[signé]**

**Galen G. Weston**  
Président du Conseil  
et chef de la direction

Toronto, Canada  
1<sup>er</sup> mars 2022

**[signé]**

**Richard Dufresne**  
Président et chef de  
la direction financière

---

**Nous demeurons  
convaincus  
de l'importance  
de détenir des  
entreprises de  
premier plan qui  
servent bien leurs  
communautés.**

---



# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion de George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes annexes figurant aux pages 106 à 189 du présent rapport annuel. Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers consolidés annuels audités comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Certaines charges et certains produits qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne tiennent pas compte de l'incidence de certains éléments et sont utilisées à l'interne aux fins d'analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent également d'évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de façon uniforme. Se reporter à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur les mesures financières non conformes aux PCGR de la société.

La société exerce ses activités en fonction de deux secteurs d'exploitation à présenter : Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et le Fonds de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ».

Le 23 mars 2021, la société a annoncé son intention d'amorcer un processus de vente des activités de Weston Foods, lesquelles comprennent les activités de produits de boulangerie frais, surgelés et de longue conservation. Le 10 décembre 2021, la société a annoncé la vente de ses activités de boulangerie fraîche et surgelée de Weston Foods. Le 29 décembre 2021, la société a annoncé la vente de ses activités de boulangerie de longue conservation de Weston Foods. Se reporter à la rubrique 1, « Évolution des activités », du présent rapport de gestion pour en savoir plus. Aux dates de vente respectives, les actifs nets de Weston Foods ont été décomptabilisés et les résultats nets de Weston Foods, après éliminations intersectorielles, ont été présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société.

Sauf indication contraire, les résultats de la société pour le quatrième trimestre et l'ensemble de l'exercice 2020 comprennent une semaine d'activité additionnelle (la « 53<sup>e</sup> semaine ») par rapport à 2021 en raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 1<sup>er</sup> mars 2022.

## Table des matières

<b>4</b>	<b>Aperçu</b>
<b>5</b>	<b>Notre entreprise</b>
<b>8</b>	<b>Indicateurs de performance clés</b>
	<b>Secteurs d'exploitation</b>
12	Loblaw
14	Propriétés de Choix
<b>17</b>	<b>Faits saillants financiers</b>
<b>82</b>	<b>Perspectives</b>
<b>83</b>	<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>
<b>101</b>	<b>Énoncés prospectifs</b>
<b>103</b>	<b>Informations supplémentaires</b>

### LÉGENDE DES NOTES DE BAS DE PAGE

- 1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de 2021 de la société.
- 2 Le siège social de GWL renvoie aux résultats financiers non consolidés et aux mesures de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».
- 3 Certains chiffres ont été retraités en raison du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR. Voir la rubrique 14.2, « Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021 », du rapport de gestion de 2021 de la société.
- 4 Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude.
- 5 À lire en parallèle avec les « Énoncés prospectifs » commençant à la page 101.
- 6 Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 192.

# Aperçu

## Faits saillants financiers

Pour les exercices clos le 31 décembre 2021  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

- La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.
- Sauf indication contraire, les résultats de la société comprennent une semaine d'activité additionnelle, la « 53<sup>e</sup> semaine », dans les résultats du quatrième trimestre et de l'ensemble de l'exercice 2020 par rapport à 2021 en raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société.

## Chiffres consolidés<sup>1)</sup>

### PRODUITS

**53 748 \$**

**+0,9 %**  
par rapport à 2020<sup>4)</sup>

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

**4 027 \$**

**+40,1 %**  
par rapport à 2020<sup>4)</sup>

### MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>

**5 995 \$**

**+11,9 %**  
par rapport à 2020<sup>3)4)</sup>

### MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA<sup>1)</sup> (%)

**11,2 %**

**+110 pdb**  
par rapport à 2020<sup>3)4)</sup>

### BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

**709 \$**

**-22,3 %**  
par rapport à 2020<sup>4)</sup>

### MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES<sup>1)</sup>

**1 232 \$**

**+24,1 %**  
par rapport à 2020<sup>3)4)</sup>

### MONTANT DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN DOLLARS)

**4,66 \$**

**-21,3 %**  
par rapport à 2020<sup>4)</sup>

### MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES<sup>1)</sup> (EN DOLLARS)

**8,14 \$**

**+26,4 %**  
par rapport à 2020<sup>3)4)</sup>

## Siège social de CWL<sup>2)</sup>

### FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ENTREPRISES EN EXPLOITATION<sup>1)</sup> ET LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

**579 \$**

**-6,9 %**  
par rapport à 2020<sup>4)</sup>

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE CWL<sup>1)</sup> PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

**978 \$**

**+19,0 %**  
par rapport à 2020<sup>4)</sup>

### DIVIDENDES ANNUALISÉS DÉCLARÉS PAR ACTION (EN DOLLARS)

**2,40 \$**

**+9,1 %**  
par rapport à 2020

### MONTANT AJUSTÉ DU RENDEMENT DU CAPITAL<sup>1)</sup> (%)

**12,6 %**

**+190 pdb**  
par rapport à 2020<sup>3)4)</sup>

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de 2021 de la société.

2 Le siège social de CWL renvoie aux résultats financiers non consolidés et aux mesures de CWL. Le siège social de CWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».

3 Certains chiffres ont été retraités en raison du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR. Voir la rubrique 14.2, « Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021 », du rapport de gestion de la société.

4 Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude.



# Notre entreprise

## Notre histoire en tant qu'entreprise familiale

En 1882, George Weston, un jeune vendeur de pain et ancien apprenti boulanger de Toronto, décide de se lancer en affaires et achète un circuit de livraison de pain à son employeur. Au tournant du siècle, Weston's Bread était connu dans toute la ville et George Weston était devenu le boulanger le plus prolifique au Canada.

En 1924, le fils aîné de George, Garfield Weston, suit les traces de son père et devient président de George Weston Limitée. En dépit de la guerre et de la dépression, Garfield a transformé la boulangerie de son père à Toronto en un empire alimentaire commercial avec des sociétés de participation sur plusieurs continents.

En 1953, George Weston Limitée élargit ses activités d'épicerie en acquérant le contrôle majoritaire de Loblaws Inc. En 1956, Les Compagnies Loblaw Limitée a été constituée en société et, au cours des deux décennies suivantes, Loblaw a continué à étendre ses activités au Canada et aux États-Unis.

Au début des années 1970, une troisième génération prend les choses en main et W. Galen Weston réussit à consolider le grand conglomérat, à réinventer Loblaw par le fait même et à la transformer en la plus grande chaîne d'épicerie du Canada et le plus grand actif de GWL.

En 2006, Galen G. Weston a assumé la responsabilité de Loblaw et a guidé celle-ci à travers une période de transformation et de croissance en réponse à un environnement commercial en rapide évolution, y compris la création et l'introduction en bourse du Fonds de placement immobilier Propriétés de Choix en 2013 et l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix peu après. En 2017, Galen G. Weston a été nommé chef de la direction de George Weston Limitée.

En 2018, dans le cadre du projet de transformation de GWL et de son engagement à long terme à créer de la valeur pour les actionnaires, la société a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle Loblaw a cédé sa participation majoritaire dans Propriétés de Choix à GWL. L'acquisition par GWL d'une participation majoritaire dans Propriétés de Choix a constitué une étape importante dans l'histoire récente de la société. Avec l'ajout de Propriétés de Choix au portefeuille, la société est devenue plus équilibrée, avec trois entreprises solides et bien positionnées dans la vente au détail, l'immobilier et les biens de consommation.

En 2021, George Weston Limitée a pris la décision de vendre son entreprise de boulangerie Weston Foods, le pilier du groupe Weston depuis sa création en 1882. La vente de l'entreprise a été réalisée à la fin de 2021, positionnant ainsi la société de manière à ce qu'elle puisse se concentrer sur ses activités en tant que chef de file en matière de vente au détail et d'immobilier.

Pendant plus d'un siècle et quart, des milliers d'employés de George Weston Limitée et de ses filiales ont bâti une entreprise qui a persévéré et prospéré autant lors des périodes de croissance que lors des périodes difficiles, pour devenir l'une des sociétés les plus solides du Canada.

## Ce que nous faisons

George Weston Limitée est une société publique canadienne, fondée en 1882 et cotée à la Bourse de Toronto (TSX : WN) depuis janvier 1928. La société possède deux entreprises dans les secteurs de la vente au détail et de l'immobilier.

## WESTON

GEORGE WESTON LIMITÉE



### Loblaw

Loblaw (TSX : L) est le chef de file en matière d'alimentation et de pharmacie au Canada et le détaillant le plus important du pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers par l'intermédiaire de ses bannières de magasins d'alimentation, de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de Joe Fresh et de la Banque le Choix du Président.



### Propriétés de Choix

Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est un fonds de placement immobilier de premier plan qui vise à créer de la valeur à long terme grâce à la possession, à la gestion et à l'aménagement d'actifs de grande qualité. Le portefeuille de Propriétés de Choix regroupe des immeubles de commerce de détail loués en grande partie à des détaillants de biens de première nécessité, ainsi que des actifs industriels, de bureaux et résidentiels situés dans des marchés attractifs, et comprend une gamme impressionnante

## **Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur**

**George Weston Limitée a pour mission de créer de la valeur générationnelle au moyen d'une gestion proactive de son portefeuille d'entreprises de premier plan dans les domaines de la vente au détail et de l'immobilier, mettant à profit son expertise en matière de stratégie, de fusions et acquisitions, d'affectation des capitaux et de développement des talents.**

Au fil des ans, la société a réalisé avec succès des opérations stratégiques et a géré de manière rigoureuse ses niveaux d'endettement et sa structure du capital.

La société est un chef de file dans chacun de ses secteurs d'activité, soit la vente au détail et l'immobilier, en exploitant des marques de premier plan sur le marché du commerce de détail et des emplacements convoités dans le domaine de l'immobilier.

La société s'engage à soutenir son portefeuille d'entreprises en mettant à profit son expertise et en offrant du soutien relativement à la prise de décisions. Ce soutien s'exerce notamment dans des domaines tels que la stratégie, le développement des talents, l'affectation de capitaux ainsi que les fusions et acquisitions.

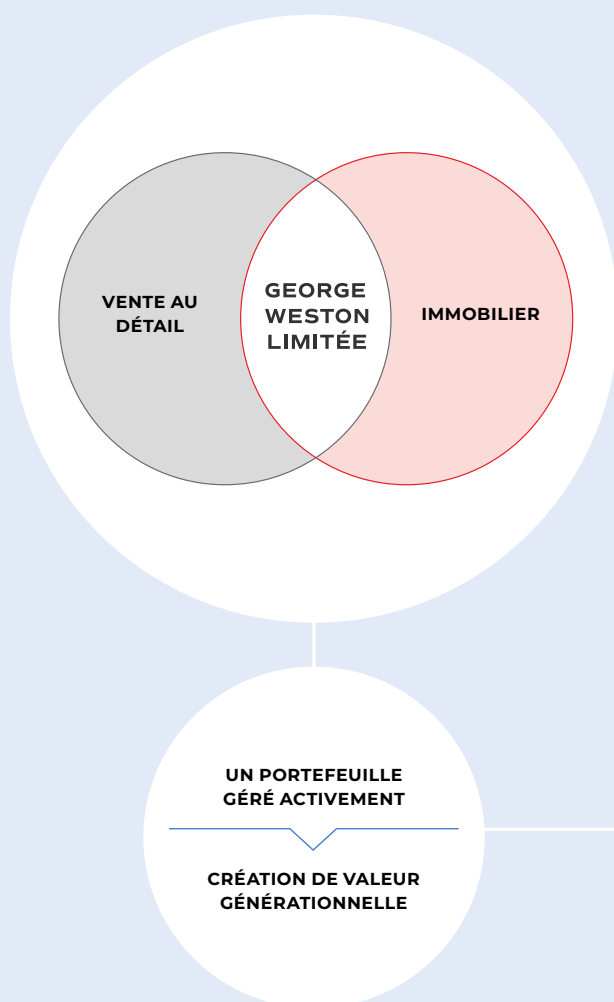
La société apporte une vision unique relativement à ses activités opérationnelles, grâce à sa vaste perspective qui englobe tant la vente au détail que l'immobilier, et qui lui permet d'identifier des occasions de développement et de partager des pratiques exemplaires.

En accumulant des capitaux par l'entremise de ses activités existantes et en utilisant prudemment sa capacité d'endettement, la société soutient des investissements dans des opérations stratégiques qui créent de la valeur pour son portefeuille d'entreprises. La société évalue également diverses initiatives stratégiques susceptibles de lui permettre de mettre à profit ses capacités et son expertise existantes afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

La société est reconnue pour sa capacité à assurer de la stabilité et à maintenir une perspective à long terme. La société cherche à déployer ses capitaux de manière optimale, notamment en remettant du capital aux actionnaires et en réinvestissant des capitaux dans son portefeuille d'entreprises, là où elle peut améliorer davantage sa capacité de réaliser des gains.



## Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur



### Unis par des principes communs

Ensemble, ces quatre concepts unissent nos entreprises et forgent notre identité :



#### VALEURS ÊTRE

Nos actions sont guidées par nos valeurs ÊTRE, qui témoignent d'un engagement commun à l'égard de valeurs fondamentales telles que l'Engagement, Tenir à cœur, le Respect et l'Excellence, et ce, partout au sein de notre groupe d'entreprises.



#### ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Lors de toutes nos interactions, nos décisions se fondent sur un sens aigu de l'éthique et de la conformité.



#### CULTURE BLEUE

Elle représente la façon dont nos valeurs prennent vie chaque jour dans nos interactions avec nos entreprises et nos clients, de même qu'entre collègues.



#### RESPONSABILITÉ SOCIALE

À titre d'investisseur générationnel, les tendances à long terme, qu'elles soient sociales, démographiques ou environnementales, sous-tendent l'importance que nous accordons à la responsabilité sociale.

### Notre incidence

Grâce à une gestion active et en nous fondant sur notre culture et nos valeurs, nous souhaitons avoir une incidence positive sur :



#### NOS ACTIONNAIRES

Nous créons de la valeur pour nos actionnaires en augmentant la valeur de nos entreprises de premier plan, en axant nos efforts sur l'excellence opérationnelle, en investissant dans des transactions stratégiques et en favorisant la distribution de dividendes.



#### NOS TALENTS

Nos talents sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs à long terme. Nous voyons notre investissement dans le développement et le recrutement de gestionnaires exceptionnels comme un impératif stratégique, et nous sommes fiers de proposer des carrières stimulantes et enrichissantes.



#### NOS COLLECTIVITÉS

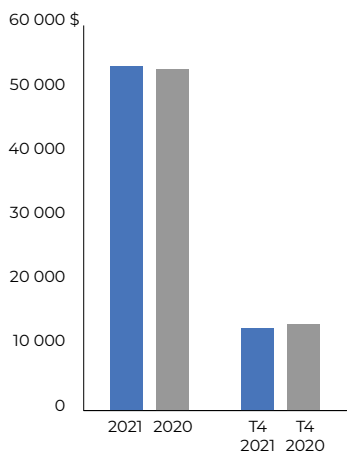
Fidèles à l'héritage et aux valeurs de la société, nous nous efforçons d'améliorer la qualité de vie des collectivités où nous travaillons.

# Indicateurs de performance clés

Aux ou pour les trimestres (non audités) et les exercices clos les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

- La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.
- Sauf indication contraire, les résultats de la société comprennent une semaine d'activité additionnelle, la « 53<sup>e</sup> semaine », dans les résultats du quatrième trimestre et de l'ensemble de l'exercice 2020 par rapport à 2021 en raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société.

## PRODUITS

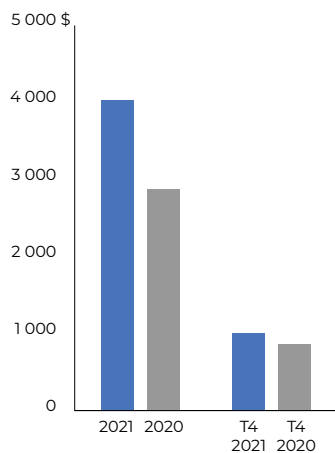


2021	53 748	+0,9 %
2020 <sup>(4)</sup>	53 270	
T4 2021	12 902	-3,9 %
T4 2020 <sup>(4)</sup>	13 430	

### Performance en 2021

Croissance des produits de 478 millions de dollars, principalement générée par Loblaw.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

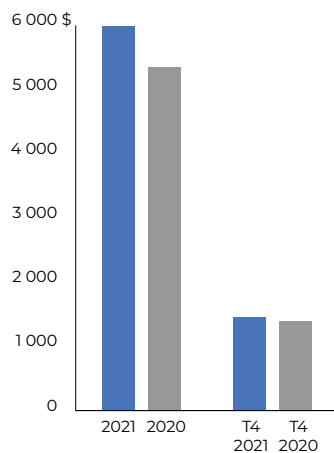


2021	4 027	+40,1 %
2020 <sup>(4)</sup>	2 875	
T4 2021	1 009	+16,1 %
T4 2020 <sup>(4)</sup>	869	

### Performance en 2021

Le résultat d'exploitation a augmenté de 1 152 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix, et de l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement.

## MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>(1)</sup>



2021	5 995	+11,9 %
2020 <sup>(3)(4)</sup>	5 356	
T4 2021	1 453	+4,1 %
T4 2020 <sup>(3)(4)</sup>	1 396	

### Performance en 2021

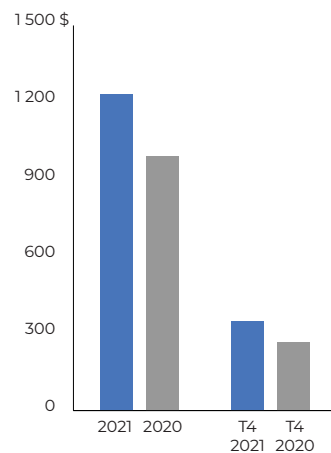
Le montant ajusté du BAIIA<sup>(1)</sup> a augmenté de 639 millions de dollars, en raison principalement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix.

## MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA<sup>(1)</sup> (%)

**11,2 %** +110 pdb  
par rapport à 2020<sup>(3)(4)</sup>

**11,3 %** +90 pdb  
par rapport au T4 2020<sup>(3)(4)</sup>

## MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES<sup>(1)</sup>



2021	1 232	+24,1 %
2020 <sup>(3)(4)</sup>	993	
T4 2021	347	+29,5 %
T4 2020 <sup>(3)(4)</sup>	268	

### Performance en 2021

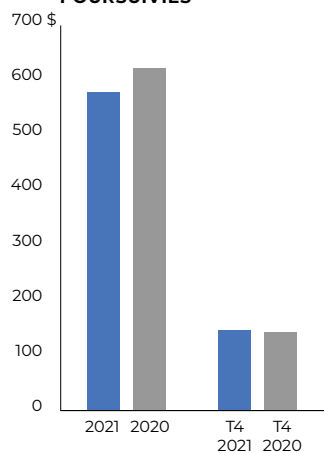
Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies<sup>(1)</sup> a augmenté de 239 millions de dollars, en raison de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix, de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs comptabilisées lors de la consolidation et d'une diminution du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>(1)</sup>, partiellement contrebalancées par une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et par une hausse de la charge d'impôt.

## BÉNÉFICE NET DILUÉ AJUSTÉ PAR ACTION<sup>(1)</sup> (\$)

**8,14 \$** +26,4 %  
2021 par rapport à 2020<sup>(3)(4)</sup>

**2,32 \$** +33,3 %  
T4 2021 par rapport au T4 2020<sup>(3)(4)</sup>

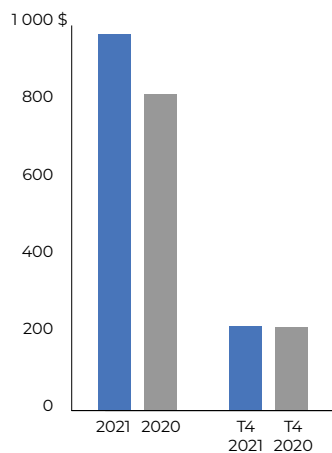



**ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ENTREPRISES EN EXPLOITATION<sup>1)</sup> DU SIÈGE SOCIAL DE GWL<sup>2)</sup> PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES**


<b>2021</b>	<b>579</b>	
2020 <sup>4)</sup>	622	-6,9 %
<b>T4 2021</b>	<b>146</b>	
T4 2020 <sup>4)</sup>	142	+2,8 %

**Performance en 2021**

Les entrées nettes liées aux entreprises en exploitation<sup>1)</sup> du siège social de GWL<sup>2)</sup> provenant des activités poursuivies ont diminué principalement en raison de la date de réception des dividendes de Loblaw en 2020.

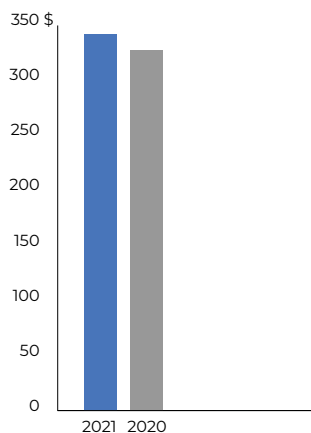
**FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>3)</sup> DU SIÈGE SOCIAL DE GWL<sup>2)</sup> PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES**


<b>2021</b>	<b>978</b>	
2020 <sup>4)</sup>	822	+19,0 %
<b>T4 2021</b>	<b>213</b>	
T4 2020 <sup>4)</sup>	217	-1,8 %

**Performance en 2021**

Les flux de trésorerie disponibles<sup>3)</sup> du siège social de GWL<sup>2)</sup> provenant des activités poursuivies ont augmenté en raison essentiellement de la hausse du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, partiellement contrebalancée par une diminution des dividendes reçus de Loblaw en raison du calendrier et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Voir la page 11 du présent rapport de gestion pour connaître le calcul de cette mesure.

**DIVIDENDES VERSÉS DU SIÈGE SOCIAL DE GWL<sup>2)</sup>**


<b>2021</b>	<b>342</b>	
2020	328	+4,3 %

**Performance en 2021**

Les dividendes versés du siège social de GWL<sup>2)</sup> ont augmenté au cours de l'exercice en raison d'une hausse du dividende par action ordinaire de 9,1 % au troisième trimestre de 2021.

Voir la page 11 du présent rapport de gestion pour connaître l'historique des augmentations de dividendes de GWL.

**TRÉSORERIE (DETTE) NETTE DU SIÈGE SOCIAL DE GWL<sup>2)</sup>**

**759 \$**  
2021

**+1 865,1 %**  
par rapport à 2020

---

**(43) \$**  
2020

**Performance en 2021**

La situation de trésorerie nette du siège social de GWL<sup>2)</sup> s'est améliorée en raison principalement de la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, y compris le produit reçu de la cession de l'entreprise Weston Foods.

Le règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions a été contrebalancé par une diminution de la trésorerie et n'a eu aucune incidence sur la dette nette du siège social de GWL<sup>2)</sup>. Voir la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Voir la rubrique 3.2, « Situation de trésorerie », du présent rapport de gestion pour connaître le calcul de cette mesure.

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de 2021 de la société.

2 Le siège social de GWL renvoie aux résultats financiers non consolidés et aux mesures de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».

3 Certains chiffres ont été retraités en raison du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR. Voir la rubrique 14.2, « Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021 », du rapport de gestion de 2021 de la société.

4 Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude.

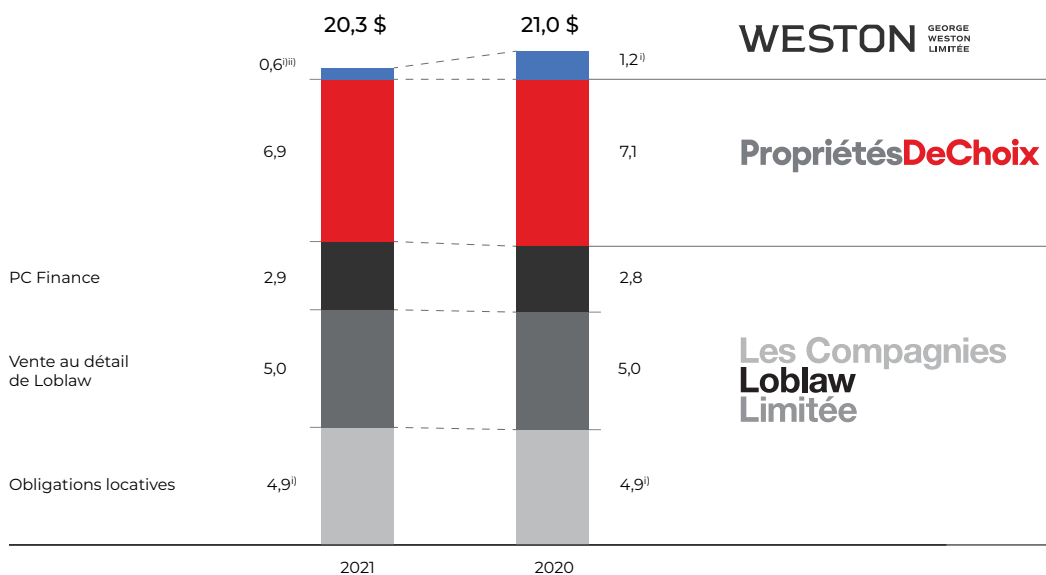
## Total de la dette

La société gère sa dette pour chacun de ses secteurs d'exploitation de manière à s'assurer que chacun d'eux utilise un levier financier approprié. Le graphique suivant présente le total de la dette consolidée par secteur d'exploitation à présenter, aux 31 décembre 2021 et 2020. Il n'y a aucun recours à l'égard de la société pour les dettes contractées par ses secteurs d'exploitation.

Au 31 décembre 2021, la dette consolidée du groupe était de 20,3 milliards de dollars. La dette de Loblaw et de Propriétés de Choix est entièrement assurée par leurs flux de trésorerie respectifs provenant des activités d'exploitation. La dette du siège social de GWL<sup>2)</sup> est composée de 450 millions de dollars de débentures non garanties de premier rang et de 121 millions de dollars associés à la facilité de crédit<sup>iii)</sup>. Le règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions a été contrebalancé par une diminution de la trésorerie et n'a eu aucune incidence sur la dette nette du siège social de GWL<sup>2)</sup>. Il y a lieu de consulter la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur le règlement du contrat à livrer sur actions.

### TOTAL DE LA DETTE

Aux 31 décembre  
(en milliards de dollars)



i) En 2021, la société a comptabilisé des obligations locatives de 4,9 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2020) dans son bilan consolidé, dont 4,9 milliards de dollars (4,9 milliards de dollars en 2020) sont attribuables à Loblaw et un montant nul (0,1 milliard de dollars en 2020), à Weston Foods. Les obligations locatives sont principalement comptabilisées pour des contrats de location de biens immobiliers, de véhicules et de matériel.

ii) La facilité de crédit de GWL a été entièrement remboursée en janvier 2022.

## Flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL<sup>2)</sup> provenant des activités poursuivies

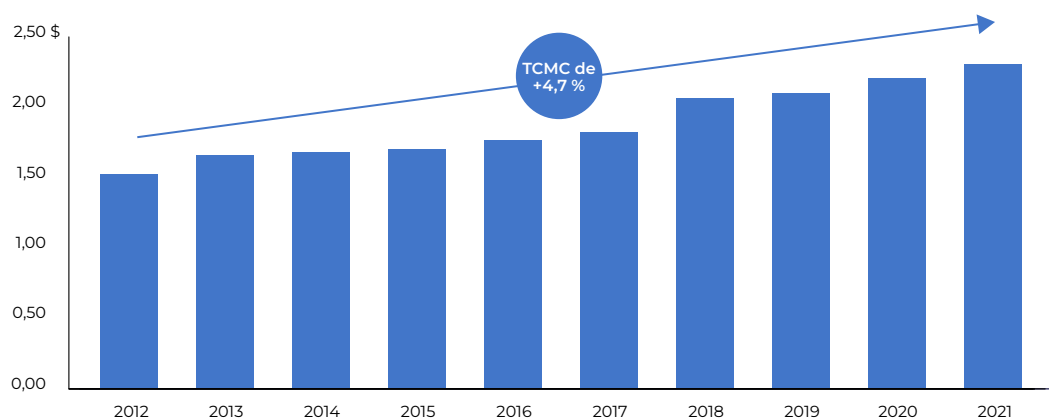
La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies. Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL<sup>2)</sup> provenant des activités poursuivies sont générés par les dividendes reçus de Loblaw, les distributions reçues de Propriétés de Choix et le produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

Pour les trimestres et exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Trimestres clos		Exercices clos	
	2021	2020 <sup>4)</sup>	2021	2020 <sup>4)</sup>
Dividendes de Loblaw	64	61	249	296
Distributions de Propriétés de Choix	82	81	330	326
<b>Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation<sup>1)</sup> du siège social de GWL<sup>2)</sup> provenant des activités poursuivies</b>	<b>146</b>	142	<b>579</b>	622
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	89	75	563	336
Siège social de GWL <sup>2)</sup> , financement et autres coûts <sup>1)</sup>	14	-	(101)	(127)
Impôt sur le résultat payé	(36)	-	(63)	(9)
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL<sup>2)</sup> provenant des activités poursuivies</b>	<b>213</b>	217	<b>978</b>	822

i) Inscrit au poste « Autres et intersectoriel », le poste « Siège social de GWL »<sup>2)</sup> regroupe toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

## Dividendes

GWL a déclaré un dividende annualisé de 2,40 \$ par action ordinaire en 2021. L'objectif de la société est d'augmenter le dividende par action ordinaire au fil du temps tout en conservant des flux de trésorerie disponibles appropriés pour financer sa croissance. Depuis 2012, le dividende par action ordinaire a augmenté à un TCMC de 4,7 %.



1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de 2021 de la société.

2 Le siège social de GWL renvoie aux résultats financiers non consolidés et aux mesures de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».

4 Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude.

# Loblaw

Loblaw (TSX : L) offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

## Stratégie

Après deux ans de pandémie, le portefeuille de secteurs d'activité de Loblaw demeure toujours aussi solide et bien positionné. L'engagement de Loblaw à l'égard de l'excellence en matière de l'alimentation et des pharmacies au détail est axé sur trois priorités stratégiques : Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses, et Réseau de soins de santé connectés. Ces investissements permettront à Loblaw de dégager une solide performance financière en tirant parti de ses connaissances fondées sur des données, de son excellence en matière de processus, ainsi que de son efficacité. Grâce à des actifs de premier plan, la société continue de répondre aux besoins quotidiens des Canadiens en matière d'alimentation, de santé et de bien-être dans un contexte en constante évolution.

L'approche de Loblaw sur l'atteinte d'objectifs concrets en ce qui a trait aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance vise deux priorités : lutter contre les changements climatiques et favoriser l'équité sociale. En tenant compte des risques environnementaux et sociaux ainsi que des pratiques exemplaires de gouvernance dans le cadre de ses activités courantes, en mettant en œuvre de solides programmes de conformité et d'éthique, et en soutenant ses employés et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, Loblaw entend apporter une contribution de premier plan à la société canadienne, tant dans l'immédiat que pour les générations à venir.

## Faits saillants de l'année

La détermination de Loblaw en ce qui a trait à l'excellence en matière de vente au détail lui a permis d'obtenir de solides performances opérationnelles et financières alors que la pandémie de COVID-19 continuait d'influer sur les activités et les comportements des consommateurs. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail est demeuré vigoureux grâce à la persistance de la tendance des repas pris à domicile, même lorsque les restrictions sanitaires ont été assouplies.

Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a tiré profit de la hausse des services pharmaceutiques, le dépistage de la COVID-19 et la vaccination contre cette même COVID s'étant accélérés tout au long de l'exercice 2021, et ce, à l'échelle nationale. Les produits de l'avant du magasin à marge plus élevée dans le secteur des pharmacies au détail, qui avaient auparavant nuï aux résultats, ont repris de la vigueur à mesure que l'économie a redémarré. Malgré les pressions exercées par la chaîne d'approvisionnement et l'inflation, Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les clients.

## Offres de Loblaw

### DIVISIONS :

Escompte  
Marché  
Shoppers Drug Mart/  
Pharmaprix  
PC Finance  
Joe Fresh

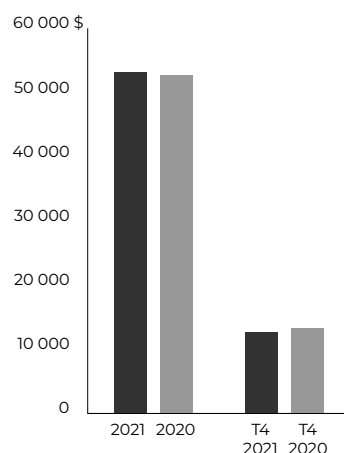
### MARQUES :

le Choix du Président  
sans nom  
Life Brand  
PC Optimum  
PC Argent

## Indicateurs de performance clés

Aux ou pour les trimestres (non audités) et les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### PRODUITS

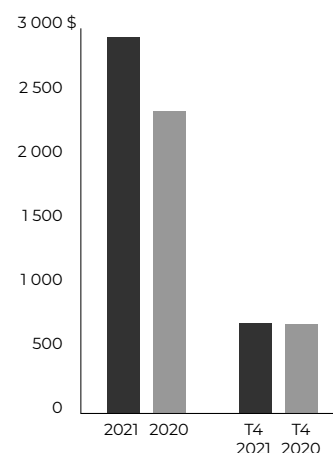


2021	53 170	+0,9 %
2020	52 714	
T4 2021	12 757	-4,0 %
T4 2020	13 286	

### Performance en 2021

Les produits ont augmenté de 456 millions de dollars principalement grâce à la croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et d'une augmentation nette de la superficie de vente au détail.

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION



2021	2 929	+24,3 %
2020	2 357	
T4 2021	703	+0,4 %
T4 2020	700	

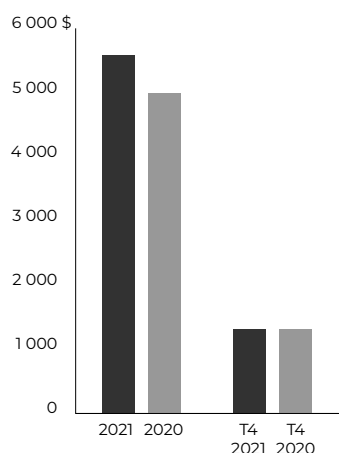
### Performance en 2021

Le résultat d'exploitation a augmenté de 572 millions de dollars par rapport à 2020. Cette augmentation découle de l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, qui comprend l'incidence négative de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020 de 67 millions de dollars et de l'amélioration de la performance du secteur Services financiers.





### MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>



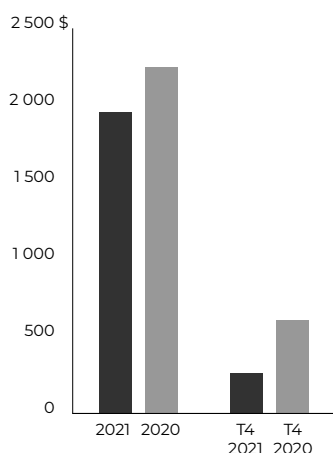
2021	5 579	+11,7 %
2020 <sup>3)</sup>	4 996	
T4 2021	1 322	+0,8 %
T4 2020 <sup>3)</sup>	1 311	

#### Performance en 2021

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> a augmenté de 583 millions de dollars par rapport à 2020, en raison principalement de l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, qui comprend l'incidence négative de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020 de 67 millions de dollars, et de l'augmentation au sein du secteur Services financiers.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA<sup>1)</sup> a augmenté en raison d'une amélioration du montant ajusté de la marge brute<sup>3)</sup> exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail, grâce à des modifications de la composition du chiffre d'affaires des secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail, et à l'amélioration des initiatives commerciales. Cette hausse a été partiellement contrée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires en raison de la hausse des charges liées à la normalisation des conditions d'exploitation à la suite des mesures de confinement, des coûts du siège social, y compris les coûts d'optimisation du réseau, et des coûts plus élevés engagés par le secteur des pharmacies au détail pour la prestation de services liés aux médicaments sur ordonnance, en partie contrebalancés par la baisse des coûts liés à la COVID-19.

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>3)</sup>



2021	1 959	-12,8 %
2020	2 247	
T4 2021	263	-56,6 %
T4 2020	606	

#### Performance en 2021

Les flux de trésorerie disponibles<sup>3)</sup> ont diminué en raison de l'augmentation des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients et de la hausse des impôts payés, en partie contrebalancés par un bénéfice en trésorerie plus élevé.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

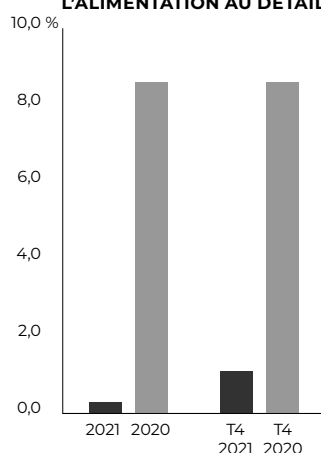
**1,2 milliard** -3,3 %  
2021 par rapport à 2020

### MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA<sup>1)</sup> (%)

**10,5 %** +100 pdb  
2021 par rapport à 2020<sup>3)</sup>

**10,4 %** +50 pdb  
T4 2021 par rapport au T4 2020<sup>3)</sup>

### AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL<sup>1)</sup> (%)

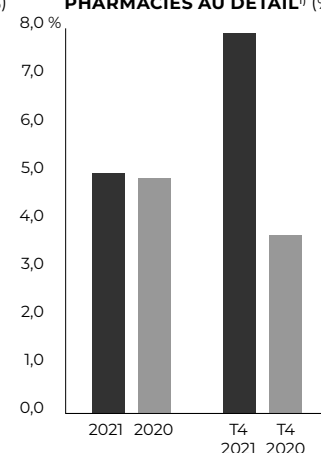


2021	0,3 %	-830 pdb
2020	8,6 %	
T4 2021	1,1 %	-750 pdb
T4 2020	8,6 %	

#### Performance en 2021

Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,3%. Le chiffre d'affaires a été touché par une tendance à la baisse des repas pris à domicile après une forte croissance à l'exercice précédent, ce qui a été contré par la hausse de l'inflation dans le secteur. La taille du panier d'épicerie a fléchi et l'achalandage en magasin a augmenté.

### AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DES PHARMACIES AU DÉTAIL<sup>1)</sup> (%)



2021	5,0 %	+10 pdb
2020	4,9 %	
T4 2021	7,9 %	+420 pdb
T4 2020	3,7 %	

#### Performance en 2021

Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 5,0%. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a bénéficié des fortes ventes de services liés aux médicaments sur ordonnance. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié de la reprise des activités économiques au troisième trimestre de 2021.

### RATIO DE LA DETTE DU SECTEUR VENTE AU DÉTAIL SUR LE MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>

**2,6 x** -0,3 x  
2021 par rapport à 2020

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de 2021 de la société.

3 Certains chiffres ont été retraités en raison du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR. Voir la rubrique 14.2, « Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021 », du rapport de gestion de 2021 de la société.

i) Pour de plus amples renseignements sur ces mesures, il y a lieu de consulter le rapport annuel de 2021 déposé par Loblaw, qui est accessible sur sedar.com ou loblaw.ca.

# Propriétés de Choix

Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est un fonds d'investissement immobilier de premier plan qui crée une valeur durable grâce à la possession, à l'exploitation et à l'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels de grande qualité.

## Stratégie

La stabilité et la croissance sont au cœur de l'engagement de Propriétés de Choix qui consiste à créer de la valeur durable pour nos parties prenantes et les communautés dans lesquelles elle œuvre. La stratégie d'affaires de Propriétés de Choix consiste à accroître la valeur nette des actifs, à assurer une croissance stable du résultat d'exploitation net et à préserver le capital dans une perspective à long terme.

## Faits saillants de l'année

En dépit de l'impact qu'ont eu les réouvertures continues sur l'économie, Propriétés de Choix a enregistré de solides résultats d'exploitation, démontrant que son modèle d'affaires, sa base de locataires stable et son approche rigoureuse en matière de gestion financière continuent à la positionner avantageusement. Le programme d'aménagement de Propriétés de Choix a permis d'ajouter des biens immobiliers de haute qualité à son portefeuille et des progrès substantiels ont été réalisés dans le cadre de ses initiatives de zonage à usage mixte et résidentiel. Propriétés de Choix a poursuivi l'exécution de son programme de recyclage du capital et a réalisé plus de 570 millions de dollars de transactions immobilières. Propriétés de Choix a réalisé des avancées importantes dans le cadre de son programme environnemental, social et de gouvernance, notamment en émettant ses premières obligations vertes et en annonçant son engagement à fixer des objectifs de réduction des émissions basés sur la science.

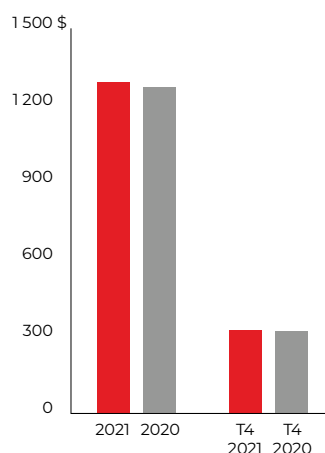
## Les 10 principaux locataires

1. Loblaw
2. Canadian Tire
3. TJX Companies
4. Dollarama
5. GoodLife
6. Staples/Bureau en gros
7. Canada Cartage
8. Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)
9. TD Canada Trust
10. Lowe's

## Indicateurs de performance clés

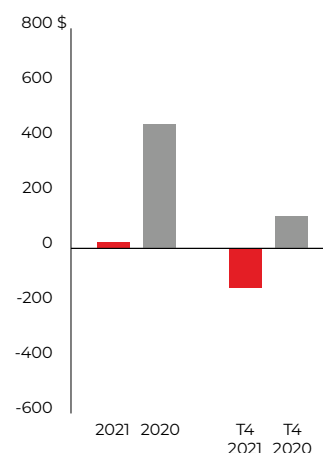
Aux ou pour les trimestres (non audités) et les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### REVENU



2021	1 292	+1,7 %
2020	1 271	
T4 2021	325	+0,9 %
T4 2020	322	

### BÉNÉFICE NET (PERTE)



2021	24	-94,7 %
2020	451	
T4 2021	(162)	-238,5 %
T4 2020	117	

### Performance en 2021

Les produits ont augmenté de 21 millions de dollars, en raison essentiellement de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021, en partie contrebalancés par les produits abandonnés au titre des cessions et par les taux d'occupation de certains actifs de bureaux.

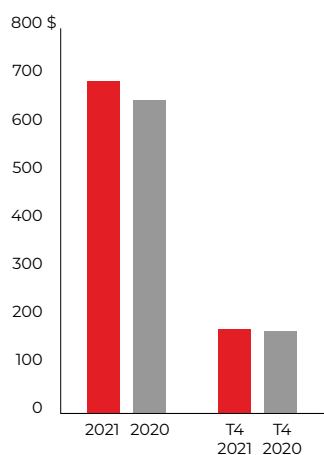
### Performance en 2021

Les résultats financiers de Propriétés de Choix subissent l'incidence des ajustements de la juste valeur de ses parts échangeables. Les parts échangeables sont comptabilisées à la juste valeur selon le prix des parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts de fiducie ») sur le marché, ce qui a une incidence négative sur les résultats financiers lorsque le cours des parts de fiducie augmente et une incidence positive lorsque le cours des parts de la fiducie diminue.

### TAUX D'OCCUPATION

**97,1 %** +0 pdb  
par rapport à 2020

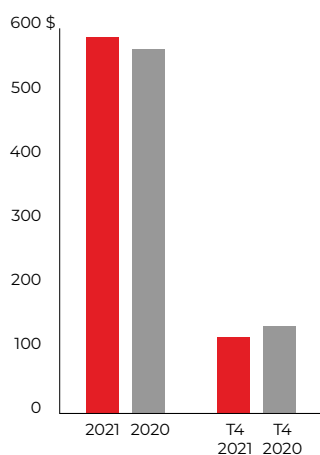
Le résultat net a diminué par rapport à 2020 en raison d'un ajustement défavorable de la juste valeur des parts échangeables, le cours des parts de fiducie ayant augmenté en 2021, mais il a été partiellement compensé par la variation favorable de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, par la diminution des provisions pour pertes de crédit attendues et par l'augmentation des produits locatifs.


**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION<sup>1)</sup>**


<b>2021</b>	<b>690</b>	<b>+5,8 %</b>
2020	652	
<b>T4 2021</b>	<b>175</b>	<b>+1,7 %</b>
T4 2020	172	

**Performance en 2021**

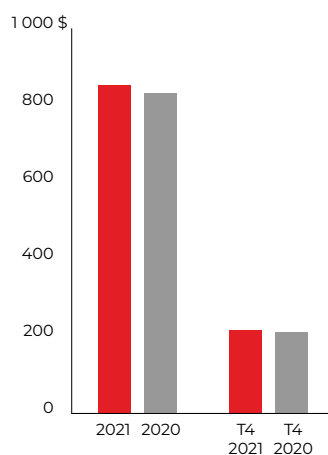
Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup> ont augmenté de 38 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020, en raison essentiellement d'une diminution des provisions pour pertes de crédit attendues, des économies réalisées grâce à la baisse des coûts d'emprunt et de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION AJUSTÉS<sup>1)</sup>**


<b>2021</b>	<b>587</b>	<b>+3,5 %</b>
2020	567	
<b>T4 2021</b>	<b>119</b>	<b>-12,6 %</b>
T4 2020	136	

**Performance en 2021**

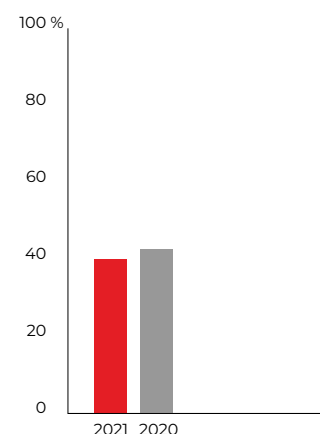
Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés<sup>1)</sup> ont augmenté en raison essentiellement d'une augmentation des fonds provenant des activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses d'investissement.

**REN DES ACTIFS COMPARABLES, SELON LA MÉTHODE DE LA COMPTABILITÉ DE TRÉSORERIE<sup>1)</sup>**


<b>2021</b>	<b>853</b>	<b>+2,5 %</b>
2020	832	
<b>T4 2021</b>	<b>216</b>	<b>+2,6 %</b>
T4 2020	211	

**Performance en 2021**

Le REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie<sup>1)</sup> a augmenté par rapport à 2020, en raison essentiellement de l'apport des augmentations de loyer contractuelles et de la diminution des provisions pour pertes de crédit attendues, partiellement contrebalancée par la réduction du taux d'occupation de certains actifs de bureaux.

**RATIO DE LA DETTE AJUSTÉE SUR LE TOTAL DES ACTIFS<sup>1)</sup>**


<b>2021</b>	<b>40,1%</b>	<b>-260 pdb</b>
2020	42,7%	

**Performance en 2021**

Le ratio de la dette ajustée sur le total des actifs<sup>1)</sup> s'est amélioré en raison de l'augmentation du montant total des actifs, principalement grâce aux profits liés à la juste valeur des immeubles de placement, ainsi qu'aux remboursements sur la dette au cours de l'exercice.

**RATIO DE LA DETTE AJUSTÉE SUR LE BAIIAJV<sup>1)</sup>**

**7,2 x**  
2021

**-0,4 x**  
par rapport  
à 2020

**RATIO DE COUVERTURE DU SERVICE DE LA DETTE<sup>1)</sup>**

**3,3 x**  
2021

**+0,1 x**  
par rapport  
à 2020

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de 2021 de la société.

i) Pour en savoir plus sur ces mesures, il y a lieu de consulter le rapport annuel de 2021 déposé par Propriétés de Choix, qui est accessible sur [sedar.com](http://sedar.com) ou sur [choicereit.ca](http://choicereit.ca).







## Faits saillants financiers<sup>6)</sup>

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)	Variation (en %)
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS</b>			
Produits	53 748 \$	53 270 \$	0,9 %
Résultat d'exploitation	4 027	2 875	40,1 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>i)</sup>	5 995	5 356	11,9 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>ii)</sup>	2 307	2 254	2,4 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	1 650	829	99,0 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	1 050	1 115	(5,8) %
Impôt sur le résultat	630	470	34,0 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>i)</sup>	851	648	31,3 %
Bénéfice net	1 425	1 582	(9,9) %
Activités poursuivies	1 747	1 576	10,9 %
Activités abandonnées	(322)	6	(5 466,7) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société <sup>iii)</sup> lié aux activités poursuivies	753	957	(21,3) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	387	919	(57,9) %
Activités poursuivies	709	913	(22,3) %
Activités abandonnées	(322)	6	(5 466,7) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>i)</sup> lié aux activités poursuivies	1 232	993	24,1 %
<b>SIÈGE SOCIAL</b>			
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation <sup>i)</sup> provenant des activités poursuivies	579 \$	622 \$	(6,9) %
<b>SITUATION FINANCIÈRE ET FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	3 938 \$	3 231 \$	21,9 %
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation <sup>iv)</sup>	5 107	5 521	(7,5) %
Dépenses d'investissement liées aux activités poursuivies	1 381	1 496	(7,7) %
Flux de trésorerie disponibles <sup>i)</sup> lié aux activités poursuivies	2 078	2 141	(2,9) %
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	20 309	21 000	(3,3) %
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 959	7 811	(10,9) %
Total des capitaux propres	13 137	13 418	(2,1) %
<b>BÉNÉFICE CONSOLIDÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars)</b>			
Bénéfice net dilué par action ordinaire	2,52 \$	5,96 \$	(57,7) %
Activités poursuivies	4,66	5,92	(21,3) %
Activités abandonnées	(2,14)	0,04	(5 450,0) %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>i)</sup> lié aux activités poursuivies	8,14 \$	6,44 \$	26,4 %
<b>MESURES ET RATIOS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>			
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>i)</sup> (en pourcentage)	11,2 %	10,1 %	
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>i)</sup> (en pourcentage)	18,7 %	15,2 %	
Montant ajusté du rendement du capital <sup>i)</sup> (en pourcentage)	12,6 %	10,7 %	
<b>SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER</b>			
<b>Loblaw</b>			
Produits	53 170 \$	52 714 \$	0,9 %
Résultat d'exploitation	2 929	2 357	24,3 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>i)</sup>	5 579	4 996	11,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>i)</sup> (en pourcentage)	10,5 %	9,5 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>ii)</sup>	2 664	2 596	2,6 %
<b>Propriétés de Choix</b>			
Produits	1 292 \$	1 271 \$	1,7 %
Bénéfice net	24	451	(94,7) %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>i)</sup>	690	652	5,8 %

i) Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2021.

ii) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) comptabilisé par Loblaw et lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart.

iii) Comprend le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et les dividendes privilégiés.

iv) Compte tenu des activités abandonnées.

# Rapport de gestion

1.	Performance financière globale	19
1.1	Résultats d'exploitation consolidés	20
1.2	Principales informations annuelles	26
1.3	Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées)	30
2.	Résultats des secteurs d'exploitation à présenter	32
2.1	Résultats d'exploitation de Loblaw	32
2.2	Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix	34
3.	Situation de trésorerie et sources de financement	36
3.1	Flux de trésorerie	36
3.2	Situation de trésorerie	37
3.3	Composantes de la dette totale	39
3.4	Situation financière	42
3.5	Notations	42
3.6	Capital social	43
3.7	Arrangements hors bilan	46
3.8	Obligations contractuelles	47
4.	Résultats d'exploitation trimestriels	48
4.1	Informations financières trimestrielles	48
4.2	Résultats du quatrième trimestre	51
5.	Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre	59
5.1	Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre	59
5.2	Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre	61
6.	Contrôles et procédures de communication de l'information	62
7.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	62
8.	Risques d'entreprise et gestion des risques	63
8.1	Risques liés à la COVID-19 et gestion des risques	64
8.2	Risques d'exploitation et gestion des risques	65
8.3	Risques financiers et gestion des risques	76
9.	Transactions entre parties liées	77
10.	Estimations comptables critiques et jugements	79
11.	Normes comptables	81
12.	Norme comptable future	82
13.	Perspectives	82
14.	Mesures financières non conformes aux PCGR	83
14.1	Mesures financières non conformes aux PCGR – Principal rapprochement comparatif	94
14.2	Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021	98
15.	Énoncés prospectifs	101
16.	Informations supplémentaires	103

## 1. Performance financière globale

### ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

**Vente de Weston Foods** Le 23 mars 2021, la société a annoncé son intention d'entamer un processus de vente des activités de Weston Foods, lesquelles englobent les activités de produits de boulangerie frais, surgelés et de longue conservation.

Le 10 décembre 2021, la société a annoncé la vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés de Weston Foods à FGF Brands Inc. pour un produit brut de 1 100 millions de dollars et, le 29 décembre 2021, la société a annoncé la vente des activités de produits de boulangerie de longue conservation de Weston Foods aux entités affiliées de Hearthside Foods Solution, LLC pour un produit brut de 370 millions de dollars. Au total, la société a vendu l'ensemble de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods pour un produit brut total de 1 470 millions de dollars.

Aux dates de vente respectives, l'actif net de Weston Foods a été décomptabilisé du bilan consolidé de 2021 de la société et les résultats de Weston Foods, déduction faite des éliminations intersectorielles, ont été présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans l'état consolidé des résultats et du résultat global de la société pour la période à l'étude et les périodes comparatives.

La vente de Weston Foods a donné lieu à une perte de 317 millions de dollars, après impôt sur le résultat, qui a été comptabilisée à titre d'activités abandonnées en 2021. Se reporter à la note 5, « Activités abandonnées », des états financiers consolidés annuels du présent rapport annuel pour obtenir plus de précisions sur la vente.

Avec la clôture de la vente des activités de Weston Foods, la société se concentrera à l'avenir sur les activités de son secteur de la vente au détail et de son secteur immobilier.

# Rapport de gestion

## 1.1 Résultats d'exploitation consolidés

La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Les résultats de la société tiennent compte de ce qui suit :

- l'incidence de la COVID-19. Pour plus d'information, il y a également lieu de consulter la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », la rubrique 2, « Résultats des secteurs d'exploitation à présenter », et la rubrique 8, « Risques d'entreprise et gestion des risques » du présent rapport de gestion;
- l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente et positivement lorsque le prix des parts de fiducie diminue.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	2021 (52 semaines)	2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
<b>Produits</b>	<b>53 748 \$</b>	<b>53 270 \$</b>	<b>478 \$</b>	<b>0,9 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 027 \$</b>	<b>2 875 \$</b>	<b>1 152 \$</b>	<b>40,1 %</b>
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	5 995 \$	5 356 \$	639 \$	11,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	11,2 %	10,1 %		
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles<sup>1)</sup></b>	<b>2 307 \$</b>	<b>2 254 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>2,4 %</b>
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>1 650 \$</b>	<b>829 \$</b>	<b>821 \$</b>	<b>99,0 %</b>
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	1 050 \$	1 115 \$	(65) \$	(5,8) %
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>630 \$</b>	<b>470 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>34,0 %</b>
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	851 \$	648 \$	203 \$	31,3 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif <sup>1)</sup>	27,1 %	26,0 %		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies</b>	<b>753 \$</b>	<b>957 \$</b>	<b>(204) \$</b>	<b>(21,3) %</b>
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>387 \$</b>	<b>919 \$</b>	<b>(532) \$</b>	<b>(57,9) %</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>709 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>(204) \$</b>	<b>(22,3) %</b>
<b>Activités abandonnées</b>	<b>(322) \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>(328) \$</b>	<b>(5 466,7) %</b>
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies	1 232 \$	993 \$	239 \$	24,1 %
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>2,52 \$</b>	<b>5,96 \$</b>	<b>(3,44) \$</b>	<b>(57,7) %</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>4,66 \$</b>	<b>5,92 \$</b>	<b>(1,26) \$</b>	<b>(21,3) %</b>
<b>Activités abandonnées</b>	<b>(2,14) \$</b>	<b>0,04 \$</b>	<b>(2,18) \$</b>	<b>(5 450,0) %</b>
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies (en dollars)	8,14 \$	6,44 \$	1,70 \$	26,4 %

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart.



En raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société, les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2020 en entier comprenaient une semaine d'activité additionnelle (la « 53<sup>e</sup> semaine ») par rapport à 2021. À la consolidation, la 53<sup>e</sup> semaine de 2020 s'est traduite par des produits supplémentaires de 878 millions de dollars, un résultat d'exploitation de 67 millions de dollars, ainsi que par un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies de 18 millions de dollars et un bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies de 0,12 \$ par action ordinaire.

### **BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES**

En 2021, la société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies de 709 millions de dollars (4,66 \$ par action ordinaire), ce qui représente une diminution de 204 millions de dollars (1,26 \$ par action ordinaire) par rapport au bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies de 913 millions de dollars (5,92 \$ par action) inscrit en 2020. Cette baisse découle essentiellement de l'incidence défavorable nette de 443 millions de dollars (2,96 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une amélioration de 239 millions de dollars (1,70 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-après.

- L'incidence défavorable nette de 443 millions de dollars (2,96 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
  - l'incidence défavorable de 840 millions de dollars (5,56 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix en 2021;
  - l'incidence défavorable de 204 millions de dollars (1,36 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw. La société a réglé la dette nette liée au contrat à livrer sur actions au quatrième trimestre de 2021. Se reporter à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », et à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion;facteurs en partie contrebalancés par
  - l'incidence favorable de 425 millions de dollars (2,82 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
  - l'incidence favorable de 165 millions de dollars (1,10 \$ par action ordinaire) du recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») comptabilisé par Loblaw.
- L'amélioration de 239 millions de dollars (1,70 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société, qui tient compte de l'incidence négative de 18 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine, en raison de ce qui suit :
  - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw;
  - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix;
  - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 25 millions de dollars, après impôt, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises, comptabilisées lors de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel »;
  - la diminution du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup>;facteurs en partie contrebalancés par
  - l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
  - l'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif<sup>1)</sup>;
  - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix comptabilisés au poste « Autres et intersectoriel » lors de la consolidation.
- Le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies tient également compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,17 \$ par action ordinaire) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

En 2021, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 1 232 millions de dollars, en hausse de 239 millions de dollars, ou 24,1 %, comparativement à celui inscrit pour 2020. L'augmentation découle de l'amélioration de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessus.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 8,14 \$ par action ordinaire en 2021, en hausse de 1,70 \$ par action ordinaire, ou 26,4 %, par rapport à celui inscrit en 2020. La hausse est attribuable à l'amélioration du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies et à l'incidence favorable des rachats d'actions.

# Rapport de gestion

## PRODUITS

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2021	2020 <sup>4)</sup>		
	(52 semaines)	(53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	53 170 \$	52 714 \$	456 \$	0,9 %
Propriétés de Choix	1 292 \$	1 271 \$	21 \$	1,7 %
Autres et intersectoriel	(714) \$	(715) \$		
Chiffres consolidés	53 748 \$	53 270 \$	478 \$	0,9 %

Les produits consolidés de la société ont augmenté de 478 millions de dollars, ou 0,9 %, en 2021 comparativement à ceux inscrits en 2020 pour s'établir à 53 748 millions de dollars. La hausse tient compte de l'incidence négative de 878 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine. Les produits consolidés de la société tiennent compte de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 0,9 % découlant de l'augmentation de 0,9 % des produits de Loblaw, en raison essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et de l'augmentation des produits tirés du secteur Services financiers. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 410 millions de dollars, ou 0,8 %, comparativement à celui inscrit pour 2020, ce qui tient compte de l'incidence négative de 878 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine, en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et d'une augmentation nette de la superficie de vente au détail. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,3 % (8,6 % en 2020). Le chiffre d'affaires a été touché par une tendance à la baisse des repas pris à domicile après une forte croissance à l'exercice précédent, ce qui a été contré par la hausse de l'inflation dans le secteur. Si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie a fléchi et l'achalandage en magasin a augmenté en 2021. L'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,2 % (2,4 % en 2020), ce qui est quelque peu moins élevé que l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 5,0 % (4,9 % en 2020). La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a bénéficié des fortes ventes de services liés aux médicaments sur ordonnance. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié de la reprise des activités économiques au troisième trimestre de 2021.
- Incidence positive d'un montant négligeable découlant de l'augmentation de 1,7 % des produits de Propriétés de Choix. L'augmentation de 21 millions de dollars est attribuable essentiellement à l'apport des acquisitions et aux transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021, en partie contrebalancés par les diminutions attribuables aux produits abandonnés au titre des cessions et par les taux d'inoccupation de certains actifs de bureaux.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2021	2020 <sup>4)</sup>		
	(52 semaines)	(53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	2 929 \$	2 357 \$	572 \$	24,3 %
Propriétés de Choix	1 400 \$	622 \$	778 \$	125,1 %
Autres et intersectoriel	(302) \$	(104) \$		
Chiffres consolidés	4 027 \$	2 875 \$	1 152 \$	40,1 %

Le résultat d'exploitation de la société s'est établi à 4 027 millions de dollars en 2021, en hausse de 1 152 millions de dollars, ou 40,1 %, comparativement à celui de 2 875 millions de dollars inscrit en 2020. Cette hausse reflète essentiellement l'amélioration de 583 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et l'incidence favorable nette de 569 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 583 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, qui tient compte de l'incidence négative de 67 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine, est attribuable aux facteurs suivants :
  - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw;
  - la performance sous-jacente positive sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix;
  - l'incidence favorable de 35 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises, comptabilisées au poste « Autres et intersectoriel » lors de la consolidation;
 facteurs en partie contrebalancés par
  - l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée principalement par Loblaw;
  - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix comptabilisés au poste « Autres et intersectoriel » lors de la consolidation.
- l'incidence favorable nette de 569 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle principalement de ce qui suit :
  - l'incidence favorable de 508 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
  - l'incidence favorable de 25 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
  - l'incidence favorable de 18 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des dérivés;
  - l'incidence favorable de 11 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités.

#### MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2021	2020 <sup>3), 4)</sup>		
	(52 semaines)	(53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	5 579 \$	4 996 \$	583 \$	11,7 %
Propriétés de Choix	903 \$	879 \$	24 \$	2,7 %
Autres et intersectoriel	(487) \$	(519) \$		
Chiffres consolidés	5 995 \$	5 356 \$	639 \$	11,9 %

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de la société a augmenté de 639 millions de dollars, ou 11,9 %, en 2021 comparativement à celui de 5 356 millions de dollars inscrit en 2020 pour s'établir à 5 995 millions de dollars. L'augmentation tient compte de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 10,9 % découlant d'une augmentation de 11,7 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw attribuable à l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail de Loblaw, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine, et à l'amélioration de la performance du secteur Services financiers. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw découle de l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.
- Incidence positive de 0,4 % découlant de l'augmentation de 2,7 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Propriétés de Choix attribuable essentiellement à l'apport des acquisitions et aux transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021 et à la diminution des provisions pour pertes de crédit attendues, en partie contrebalancés par les diminutions attribuables aux produits abandonnés au titre des cessions.

# Rapport de gestion

## AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2021	2020 <sup>4)</sup>		
	(52 semaines)	(53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	2 664 \$	2 596 \$	68 \$	2,6 %
Propriétés de Choix	3 \$	3 \$	– \$	– %
Autres et intersectoriel	(360) \$	(345) \$		
Chiffres consolidés	2 307 \$	2 254 \$	53 \$	2,4 %

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 53 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020 pour s'établir à 2 307 millions de dollars en 2021. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2021 tiennent compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») comptabilisé par Loblaw. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 56 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et des actifs loués de Loblaw et d'une augmentation de l'amortissement au sein du secteur Services financiers qui a découlé du lancement du compte *PC Argent*.

## CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2021	2020 <sup>4)</sup>		
	(52 semaines)	(53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges	1 650 \$	829 \$	821 \$	99,0 %
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(601)	239	(840)	(351,5) %
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw	(188)	47	(235)	(500,0) %
Recouvrement lié à Glenhuron	189	–	189	100,0 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	1 050 \$	1 115 \$	(65) \$	(5,8) %

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 821 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2020 pour s'établir à 1 650 millions de dollars en 2021. L'augmentation reflète essentiellement l'incidence nette défavorable de 886 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement présentés dans le tableau ci-dessus, partiellement contrebalancée par une diminution de 65 millions de dollars du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup>. L'incidence défavorable des éléments d'ajustement découle essentiellement de l'ajustement défavorable de 840 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix en 2021.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> a diminué de 65 millions de dollars en 2021 en raison essentiellement de ce qui suit :

- la diminution des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw;
  - le recul des charges d'intérêts sur les obligations locatives de Loblaw, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel »;
  - la diminution des charges d'intérêts de Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement à la distribution spéciale versée au quatrième trimestre de 2020;
  - la diminution des charges d'intérêts de Propriétés de Choix attribuable essentiellement à une diminution des frais engagés lors du rachat anticipé des débetures non garanties de premier rang, à une baisse globale des taux d'endettement comparativement à ceux de l'exercice précédent et aux activités de refinancement réalisées au cours du dernier exercice à des taux d'intérêt moins élevés;
- facteurs en partie contrebalancés par
- l'augmentation des charges d'intérêts au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement aux charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des cessions de Propriétés de Choix.



## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2021	2020 <sup>3), 4)</sup>		
	(52 semaines)	(53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	630 \$	470 \$	160 \$	34,0 %
Ajouter : Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	99	173	(74)	(42,8) %
Recouvrement lié à Glenhuron	128	–	128	100,0 %
Réévaluation des soldes d'impôt différé	–	7	(7)	(100,0) %
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	(6)	(2)	(4)	(200,0) %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	851 \$	648 \$	203 \$	31,3 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	26,5 %	23,0 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	27,1 %	26,0 %		

i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> qui figurent à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt<sup>1)</sup>.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,5 % en 2021, en comparaison de 23,0 % en 2020. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, à l'augmentation de la charge d'impôt liée aux différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw par suite de la participation de GWL au programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et à l'incidence de certains autres éléments non déductibles, en partie contrebalancées par un recouvrement de 128 millions de dollars lié à Glenhuron et par l'incidence du renversement des intérêts non déductibles liés à Glenhuron.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif<sup>1)</sup> s'est établi à 27,1 % en 2021, comparativement à 26,0 % en 2020. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la charge d'impôt liée aux différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw par suite de la participation de GWL au programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, à l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la tranche non imposable du profit découlant des transactions de Propriétés de Choix et à l'incidence de certains autres éléments non déductibles.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et a infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême du Canada (la « Cour suprême ») a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, Loblaw a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars a été inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars, avant impôt, ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts gagnés sur les remboursements en trésorerie prévus.

**ACTIVITÉS ABANDONNÉES** Les activités abandonnées reflètent les résultats de Weston Foods, déduction faite des éliminations intersectorielles. Se reporter à la note 5, « Activités abandonnées », des états financiers consolidés annuels du présent rapport annuel pour obtenir plus de précisions sur la vente.

La perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société liée aux activités abandonnées s'est établie à 322 millions de dollars (2,14 \$ par action ordinaire) en 2021, comparativement à un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées de 6 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) en 2020, ce qui représente une baisse de 328 millions de dollars (2,18 \$ par action ordinaire). Cette baisse reflète la perte de 317 millions de dollars sur la vente de Weston Foods, après impôt sur le résultat, et la performance sur le plan de l'exploitation de Weston Foods de 11 millions de dollars (0,07 \$ par action ordinaire).

# Rapport de gestion

## 1.2 Principales informations annuelles

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés des 31 décembre 2021, 2020 et 2019, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau s'appuie sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la société au cours des trois derniers exercices. La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)	2019 <sup>3), 4)</sup> (52 semaines)
<b>Produits</b>	<b>53 748 \$</b>	<b>53 270 \$</b>	<b>48 586 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 027 \$</b>	<b>2 875 \$</b>	<b>2 875 \$</b>
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	5 995 \$	5 356 \$	5 145 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	11,2 %	10,1 %	10,6 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>1)</sup>	2 307 \$	2 254 \$	2 173 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	1 650 \$	829 \$	1 702 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	1 050 \$	1 115 \$	1 069 \$
Impôt sur le résultat	630 \$	470 \$	417 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	851 \$	648 \$	588 \$
Montant ajusté du taux d'impôt effectif <sup>1)</sup>	27,1 %	26,0 %	24,4 %
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 425 \$</b>	<b>1 582 \$</b>	<b>823 \$</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>1 747 \$</b>	<b>1 576 \$</b>	<b>756 \$</b>
<b>Activités abandonnées</b>	<b>(322) \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>67 \$</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	<b>431 \$</b>	<b>963 \$</b>	<b>242 \$</b>
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>387 \$</b>	<b>919 \$</b>	<b>198 \$</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>709 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>131 \$</b>
<b>Activités abandonnées</b>	<b>(322) \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>67 \$</b>
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies	1 232 \$	993 \$	1 026 \$
<b>Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) - dilué</b>	<b>2,52 \$</b>	<b>5,96 \$</b>	<b>1,26 \$</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>4,66 \$</b>	<b>5,92 \$</b>	<b>0,82 \$</b>
<b>Activités abandonnées</b>	<b>(2,14) \$</b>	<b>0,04 \$</b>	<b>0,44 \$</b>
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies	8,14 \$	6,44 \$	6,65 \$
Dividendes déclarés par action (en dollars) :			
Action ordinaires	2,300 \$	2,125 \$	2,090 \$
Actions privilégiées - Série I	1,45 \$	1,45 \$	1,45 \$
Actions privilégiées - Série III	1,30 \$	1,30 \$	1,30 \$
Actions privilégiées - Série IV	1,30 \$	1,30 \$	1,30 \$
Actions privilégiées - Série V	1,1875 \$	1,1875 \$	1,1875 \$
<b>Total des actifs et des passifs financiers à long terme</b>			
<b>Total des actifs</b>	<b>47 083 \$</b>	<b>48 078 \$</b>	<b>47 813 \$</b>
Total de la dette à long terme	14 010 \$	14 443 \$	14 554 \$
Passifs financiers	664	666	435
Obligations locatives	4 984	5 005	5 107
Passif lié aux parts de fiducie	4 209	3 600	3 601
<b>Total des passifs financiers à long terme</b>	<b>23 867 \$</b>	<b>23 714 \$</b>	<b>23 697 \$</b>

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020 et 521 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw et lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

**PRODUITS** Au cours des trois derniers exercices, les secteurs d'exploitation à présenter de la société ont évolué selon les tendances suivantes :

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw a continué de croître, malgré la concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices. En 2019, les prix dans le secteur de l'alimentation au détail ont été inflationnistes, tandis que les prix dans le secteur des pharmacies au détail ont été déflationnistes jusqu'au deuxième trimestre de 2019, lorsqu'ils sont redevenus inflationnistes. En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence considérable sur les collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes de Loblaw. Loblaw a enregistré une volatilité de son chiffre d'affaires ainsi que des variations dans la composition de celui-ci en raison des conséquences de la pandémie sur le comportement des consommateurs tout au long de l'exercice. En 2021, la COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur Loblaw et d'accélérer certaines tendances à plus long terme, ce qui a permis à Loblaw de faire progresser ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Réseau de soins de santé connectés et Paiements et récompenses. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail est demeuré vigoureux grâce à la persistance de la tendance des repas pris à domicile, même lorsque les restrictions sanitaires ont été assouplies. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a tiré profit de la hausse des services pharmaceutiques, le dépistage de la COVID-19 et la vaccination contre celle-ci s'étant accélérés tout au long de l'exercice. Les produits de l'avant du magasin à marge plus élevée dans le secteur des pharmacies au détail, qui avaient auparavant nuï aux résultats, ont repris de la vigueur à mesure que l'économie a redémarré. Malgré les pressions exercées par la chaîne d'approvisionnement et l'inflation, Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les consommateurs tout au long de la pandémie. Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de Loblaw a continué de croître, mais a subi l'incidence de la pandémie de COVID-19. Le secteur Services financiers de Loblaw a affiché une croissance en 2019, en raison essentiellement de la progression du portefeuille de cartes de crédit ainsi que des kiosques *La Boutique Mobile*. En 2020, les produits du secteur Services financiers de Loblaw ont subi l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 découlant de la diminution des produits liés aux cartes de crédit en raison des dépenses moindres des clients et de la baisse du chiffre d'affaires attribuable à la fermeture partielle des kiosques *La Boutique Mobile* au deuxième trimestre de 2020. Le secteur Services financiers de Loblaw a également lancé le compte *PC Argent* au troisième trimestre de 2020. En 2021, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers de Loblaw s'est améliorée, celui-ci ayant bénéficié des dépenses accrues des clients et d'une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.
- Les produits de Propriétés de Choix ont augmenté en 2019 en raison principalement de l'ajout de nouveaux immeubles qui a découlé de l'acquisition de Canadian Real Investment Trust (« CREIT »), de l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants, des produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2018 et en 2019 et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés. La diminution des produits de Propriétés de Choix en 2020 découle essentiellement des produits abandonnés au titre de la cession d'un portefeuille d'immeubles au troisième trimestre de 2019, contrebalancés en partie par les produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2019 et en 2020 et l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés. Les produits de Propriétés de Choix ont augmenté en 2021, en raison essentiellement de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021, en partie contrebalancés par les produits abandonnés au titre des cessions et par les taux d'inoccupation de certains actifs de bureaux.

**BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET**

**BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES** Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies des trois derniers exercices ont été touchés par certains éléments d'ajustement, tel qu'il est décrit à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion, ainsi que par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société.

Au cours des trois derniers exercices, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société a été touchée par les éléments suivants :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Loblaw attribuables à ce qui suit :
  - l'incidence de la 53<sup>e</sup> semaine au cours de l'exercice 2020;
  - les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Loblaw attribuables à la COVID-19. Les résultats financiers de Loblaw pour les exercices 2021 et 2020 reflètent des produits accrus ainsi qu'une augmentation du prix des marchandises vendues comparativement à 2019. En outre, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté en 2020 en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients, lesquels investissements se sont stabilisés en 2021;

# Rapport de gestion

- les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
- une variation de la performance du secteur Services financiers, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques;
- le renversement, en 2021, de certaines taxes à la consommation comptabilisées.
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix :
  - la performance sous-jacente favorable sur le plan de l'exploitation en 2021 essentiellement attribuable à la diminution des pertes de crédit attendues et à l'augmentation des produits;
  - la performance sous-jacente défavorable sur le plan de l'exploitation en 2020 essentiellement attribuable aux pertes de crédit attendues liées à la COVID-19;
  - la performance sous-jacente favorable sur le plan de l'exploitation en 2019 attribuable à l'acquisition de CREIT au deuxième trimestre de 2018 et à l'apport des projets d'aménagement terminés.
- l'incidence des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises, et de certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix comptabilisés au poste « Autres et intersectoriel »;
- les variations du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> se présentent comme suit :
  - la baisse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> en 2021 attribuable à ce qui suit :
    - la diminution des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw;
    - le recul des charges d'intérêts sur les obligations locatives de Loblaw, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel »;
    - la diminution des charges d'intérêts de Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement à la distribution spéciale versée au quatrième trimestre de 2020, à une diminution des frais engagés lors du rachat anticipé des débetures non garanties de premier rang, à une baisse globale des taux d'endettement comparativement à ceux de l'exercice précédent et aux activités de refinancement réalisées au cours du dernier exercice à des taux d'intérêt moins élevés; facteurs en partie contrebalancés par
    - l'augmentation des charges d'intérêts au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement aux charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des cessions de Propriétés de Choix.
  - la hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> en 2020 est attribuable à ce qui suit :
    - l'augmentation des charges d'intérêts au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel » attribuable essentiellement aux charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des cessions de Propriétés de Choix;
    - la hausse des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », principalement attribuable à l'augmentation des distributions.
  - la hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> en 2019 est attribuable à ce qui suit :
    - la hausse des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », en raison essentiellement de l'augmentation des distributions et des charges d'intérêts plus élevées découlant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt et de la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT; en partie contrebalancées par le remboursement des débetures non garanties de premier rang et par les produits d'intérêts sur les coentreprises prises en charge à l'acquisition de CREIT;
    - l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw découlant essentiellement à la croissance du portefeuille de cartes de crédit.
- l'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif<sup>1)</sup> en 2021 est attribuable essentiellement à ce qui suit :
  - l'augmentation de la charge d'impôt liée aux différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw par suite de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw;
  - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la tranche non imposable du profit découlant des transactions de Propriétés de Choix;
  - l'incidence de certains autres éléments non déductibles.
- en 2021, le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation;

- une augmentation de la participation véritable de GWL dans Loblaw en 2020 et en 2019 attribuable aux rachats d'actions. La participation véritable de GWL s'établissait à environ 52,6 % à la clôture de l'exercice 2021 (environ 52,6 % en 2020 et environ 52,2 % en 2019).

En 2021, le total des actifs a diminué de 2,1 % comparativement à celui inscrit en 2020 pour s'établir à 47 083 millions de dollars. La diminution s'explique essentiellement par une baisse des immobilisations corporelles et incorporelles attribuable à la vente des activités de Weston Foods, en partie contrebalancée par une hausse de la trésorerie et équivalents de trésorerie et par une augmentation des immeubles de placement. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 0,6 % comparativement à celui inscrit en 2020 pour s'établir à 23 867 millions de dollars, en raison de l'augmentation du passif lié aux parts de fiducie qui a découlé des fluctuations considérables du cours des parts de Propriétés de Choix, partiellement contrebalancée par une diminution de la dette à long terme attribuable aux remboursements des débentures de série A de George Weston.

En 2020, le total des actifs a augmenté de 0,6 % comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 48 078 millions de dollars. L'augmentation s'explique principalement par une hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, en partie contrebalancée par la diminution des immobilisations incorporelles qui a découlé de l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la diminution des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 0,1 % comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 23 714 millions de dollars, la hausse étant attribuable aux passifs financiers comptabilisés en raison de l'incidence de la consolidation liée aux cessions de Propriétés de Choix en 2020.

Le passif lié aux parts de fiducie est comptabilisé à la juste valeur aux bilans consolidés et varie par suite des émissions et des variations de la juste valeur des parts de fiducie de Propriétés de Choix. Au 31 décembre 2021, 276 927 432 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (276 280 248 en 2020 et 259 631 454 en 2019), et la société détenait une participation véritable d'environ 61,7 % (61,8 % en 2020 et 62,9 % en 2019) dans Propriétés de Choix.

# Rapport de gestion

## 1.3 Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées)

**COÛTS LIÉS À LA COVID-19** Au quatrième trimestre de 2021 et pour l'exercice 2021, la société a engagé des coûts liés à la COVID-19 d'environ 9 millions de dollars et de 150 millions de dollars (48 millions de dollars et 466 millions de dollars en 2020), respectivement, essentiellement afin de protéger les collègues, les clients, les locataires et les autres parties prenantes. Le tableau qui suit présente les coûts estimatifs liés à la COVID-19 engagés par chaque secteur d'exploitation à présenter de la société :

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 (13 semaines)	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 (53 semaines)
Loblaw <sup>i)</sup>	8 \$	45 \$	145 \$	445 \$
Propriétés de Choix <sup>ii)</sup>	1	3	5	21
Chiffres consolidés	9 \$	48 \$	150 \$	466 \$

- i) Les coûts liés à la COVID-19 de Loblaw comprennent des montants de 25 millions de dollars et de 180 millions de dollars liés aux primes et avantages ponctuels versés aux collègues des magasins et des centres de distribution aux deuxièmes trimestres de 2021 et de 2020, respectivement.
- ii) Au quatrième trimestre de 2021 et pour l'exercice, Propriétés de Choix a comptabilisé une provision de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2020) et de 5 millions de dollars (21 millions de dollars en 2020), respectivement, au titre de certains montants en souffrance, ce qui rend compte du risque de recouvrement accru et des abattements de loyers négociés.

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GWL<sup>2)</sup>** La société a réalisé les activités de financement suivantes au cours des périodes indiquées ci-dessous. Le tableau qui suit présente l'incidence de ces activités sur la trésorerie :

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 (13 semaines)	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 (53 semaines)
Règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions	(275) \$	– \$	(790) \$	– \$
Facilité de crédit de GWL	121	–	121	–
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de GWL – actions rachetées et annulées <sup>i, ii)</sup>	(167)	(123)	(744)	(123)
Participation de GWL dans le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	89	75	563	336
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités ci-dessus	(232) \$	(48) \$	(850) \$	213 \$

- i) Une contrepartie en trésorerie de 6 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au quatrième trimestre de 2021 a été versée au premier trimestre de 2022.
- ii) Une contrepartie en trésorerie de 31 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au troisième trimestre de 2021 a été versée au quatrième trimestre de 2021.

**Règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions** En 2021, la société a réglé la dette nette liée au contrat à livrer sur actions. Par conséquent, la totalité des 9,6 millions d'actions de Loblaw garantissant la dette nette ont été libérées au titre d'un dépôt de garantie, et la participation financière de la société dans Loblaw équivaut maintenant à sa participation avec droit de vote. Au total, la société a versé 790 millions de dollars pour régler la dette nette, ce qui a donné lieu à l'extinction des débetures de série A (466 millions de dollars) et des débetures de série B (784 millions de dollars), plus les intérêts courus, et au règlement du contrat à livrer sur actions (profit de 464 millions de dollars).

Voir la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion pour plus de précisions.



**Facilité de crédit de GWL** Au troisième trimestre de 2021, GWL a conclu une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 13 septembre 2024. La facilité de crédit comporte certaines clauses restrictives de nature financière. Au quatrième trimestre de 2021, la société a prélevé un montant de 275 millions de dollars sur sa facilité de crédit afin de financer le règlement définitif de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions. La facilité de crédit a été remboursée en partie au quatrième trimestre de 2021 et, au 31 décembre 2021, 121 millions de dollars avait été prélevé. Après la clôture du quatrième trimestre de 2021, le montant qui avait été prélevé a été entièrement remboursé.

Voir la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de GWL - Actions rachetées et annulées** Au quatrième trimestre de 2021, la société a racheté et annulé 1,0 million d'actions (1,3 million d'actions en 2020) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En 2021, la société a racheté et annulé 5,9 millions d'actions (1,3 million d'actions en 2020) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions en circulation de la société s'élevait à 146,6 millions (152,1 millions au 31 décembre 2020).

Voir la rubrique 3.6, « Capital social », du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

**Participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw** Au premier trimestre de 2020, la société a commencé à participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au quatrième trimestre de 2021, GWL a tiré un produit de 89 millions de dollars (75 millions de dollars en 2020) de la vente des actions de Loblaw. En 2021, GWL a tiré un produit de 563 millions de dollars (336 millions de dollars en 2020) de la vente des actions de Loblaw.

**TRANSACTIONS DE CESSIION-BAIL DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Au quatrième trimestre de 2021, Propriétés de Choix a cédé puis reloué deux immeubles à des tiers pour un produit total de 28 millions de dollars. Ces transactions ont été comptabilisées comme une cession par Propriétés de Choix. Lors de la consolidation, les ententes ont été comptabilisées à titre de transactions de cession-bail étant donné que Loblaw continue d'être un locataire des immeubles. Par conséquent, la société a comptabilisé une obligation locative de 19 millions de dollars et un profit de 7 millions de dollars dans le résultat d'exploitation.

# Rapport de gestion

## 2. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter

Le tableau suivant présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour 2021.

### 2.1 Résultats d'exploitation de Loblaw

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	2021 (52 semaines)	2020 <sup>3)</sup> (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	53 170 \$	52 714 \$	456 \$	0,9 %
Résultat d'exploitation	2 929 \$	2 357 \$	572 \$	24,3 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	5 579 \$	4 996 \$	583 \$	11,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	10,5 %	9,5 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>1)</sup>	2 664 \$	2 596 \$	68 \$	2,6 %

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

À moins d'indication contraire, les résultats d'exploitation de Loblaw tiennent compte de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020.

**PRODUITS** Les produits de Loblaw se sont établis à 53 170 millions de dollars en 2021, en hausse de 456 millions de dollars, ou 0,9 %, comparativement à ceux inscrits en 2020, en raison de la hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et de l'augmentation des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 52 269 millions de dollars, en baisse de 410 millions de dollars, ou 0,8 %, comparativement à celui inscrit en 2020, et il tient compte de l'incidence négative de 878 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020.

- le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 37 481 millions de dollars (37 596 millions de dollars en 2020) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,3 % (8,6 % en 2020). Le chiffre d'affaires a été touché par une tendance à la baisse des repas pris à domicile après une forte croissance à l'exercice précédent, ce qui a été contré par la hausse de l'inflation dans le secteur. Le taux de croissance moyen composé (le « TCMC ») du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail sur une période de deux ans s'est établi à 5,4 %. Si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie a fléchi et l'achalandage en magasin a augmenté en 2021;
- l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,2 % (2,4 % en 2020), ce qui est légèrement moins élevé que l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
- le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 14 788 millions de dollars (14 263 millions de dollars en 2020) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 5,0 % (4,9 % en 2020). La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a bénéficié des fortes ventes de services liés aux médicaments sur ordonnance. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié de la reprise des activités économiques au troisième trimestre de 2021. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 8,4 % (5,3 % en 2020) et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 2,1 % (4,5 % en 2020). Le TCMC du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail sur une période de deux ans s'est établi à 5,3 %.

En 2021, 23 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 24 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie de vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Les produits tirés du secteur Services financiers ont augmenté de 85 millions de dollars, ou 7,7 %, comparativement à ceux inscrits en 2020, en raison principalement de l'augmentation des commissions d'interchange attribuable aux dépenses accrues des clients et de l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile* découlant de la fermeture partielle temporaire des kiosques *La Boutique Mobile* aux deuxième et troisième trimestres de 2020. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des produits d'intérêts attribuable à la baisse du volume renouvelable des créances sur cartes de crédit.

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION** Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 572 millions de dollars, ou 24,3 %, comparativement à celui inscrit en 2020 pour s'établir à 2 929 millions de dollars en 2021, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020. Cette hausse reflète une amélioration de 512 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et l'incidence favorable nette de 60 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 512 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à ce qui suit :
  - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail découlant de l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
  - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers.
- l'incidence favorable nette de 60 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle principalement de ce qui suit :
  - l'incidence favorable de 25 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
  - l'incidence favorable de 18 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des dérivés;
  - l'incidence favorable de 11 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités.

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw a augmenté de 583 millions de dollars, ou 11,7 %, comparativement à celui inscrit en 2020 pour s'établir à 5 579 millions de dollars en 2021, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020. L'augmentation découle essentiellement de la hausse de 477 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et de l'augmentation de 106 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail a augmenté de 477 millions de dollars, du fait de la hausse de 741 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 264 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 30,7 %, en hausse de 120 points de base comparativement à celle inscrite en 2020, grâce à des modifications favorables de la composition du chiffre d'affaires des secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail et à l'amélioration des initiatives commerciales.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail ont augmenté de 30 points de base comparativement à ceux inscrits en 2020 pour s'établir à 20,5 %. Cette augmentation défavorable s'explique par la hausse des charges liées à la normalisation des conditions d'exploitation à la suite des mesures de confinement, par les coûts du siège social, y compris les coûts d'optimisation du réseau, et par les coûts plus élevés engagés par le secteur des pharmacies au détail pour la fourniture de services liés aux médicaments sur ordonnance, en partie contrebalancés par la baisse des coûts liés à la COVID-19.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Services financiers a augmenté de 106 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour 2020 en raison surtout du renversement de certaines taxes à la consommation comptabilisées de 37 millions de dollars, de la hausse des produits, comme il est décrit ci-dessus, de la réduction de la provision pour pertes sur créances attendues pour l'exercice à l'étude et la comparaison avec la hausse de la provision pour pertes sur créances attendues au cours de l'exercice précédent, de la diminution des radiations contractuelles et de la diminution des coûts de financement. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts du programme de fidélisation et des coûts d'exploitation et par la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw pour 2021 et 2020 ne tient compte d'aucune incidence au titre de la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix.

**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de Loblaw ont augmenté de 68 millions de dollars en 2021 comparativement à ceux inscrits pour la en 2020 pour s'établir à 2 664 millions de dollars. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée en 2021 découle essentiellement de l'augmentation de l'amortissement des actifs liés aux TI et des biens loués et de l'augmentation de l'amortissement au sein du secteur Services financiers attribuable au lancement du compte *PC Argent*.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 506 millions de dollars en 2021 (509 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

# Rapport de gestion

**CONSOLIDATION DES FRANCHISES** Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. Les participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw représentent la quote-part des bénéfices revenant aux franchisés du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw s'est établi à 101 millions de dollars en 2021, ce qui représente une augmentation de 17 millions de dollars, ou 20,2 %, comparativement à celui inscrit en 2020. Les augmentations des participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw sont attribuables essentiellement à la hausse des bénéfices des franchisés par rapport à 2020.

## AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

**Optimisation du réseau** Au quatrième trimestre de 2021, Loblaw a finalisé des plans d'optimisation du réseau qui entraîneront des conversions de bannières, des fermetures et des redimensionnements d'environ 20 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats, dont la majorité seront des conversions de bannières et 3 seront des fermetures au sein du secteur de l'alimentation de détail de Loblaw. Loblaw prévoit comptabiliser des charges d'environ 25 à 35 millions de dollars dans le cadre de cette optimisation du réseau. Ces charges seront inscrites à mesure qu'elles sont engagées et elles devraient inclure des coûts liés au matériel, des indemnités de départ, des coûts liés aux contrats de location et d'autres coûts, et elles ne seront pas considérées comme étant un élément d'ajustement. Loblaw prévoit réaliser des économies d'environ 25 millions de dollars au titre du BAIIA annualisé par suite de ces plans. Au quatrième trimestre de 2021, Loblaw a comptabilisé des charges de 19 millions de dollars découlant de ce projet d'optimisation du réseau. Des charges supplémentaires seront comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées tout au long de 2022.

## 2.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2021 (52 semaines)	2020 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	1 292 \$	1 271 \$	21 \$	1,7 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	1 377 \$	173 \$	1 204 \$	696,0 %
Bénéfice net	24 \$	451 \$	(427) \$	(94,7) %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	690 \$	652 \$	38 \$	5,8 %

i) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprennent un ajustement de la juste valeur des parts échangeables.

**PRODUITS** Les produits se sont établis à 1 292 millions de dollars en 2021, en hausse de 21 millions de dollars, ou 1,7 %, comparativement à ceux inscrits en 2020, et ils tiennent compte d'un montant de 722 millions de dollars (724 millions de dollars en 2020) provenant des locataires du secteur Vente au détail de Loblaw. L'augmentation des produits découle essentiellement de ce qui suit :

- l'apport des acquisitions et des transferts de réaménagement réalisés en 2020 et en 2021; facteur en partie contrebalancé par
- les diminutions attribuables aux produits abandonnés au titre des cessions;
- les taux d'inoccupation de certains actifs de bureaux.

**CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 1 377 millions de dollars en 2021, comparativement à 173 millions de dollars en 2020. L'augmentation de 1 204 millions de dollars découle essentiellement de l'incidence défavorable de 1 217 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables »), en partie contrebalancée par la baisse des frais engagés lors du rachat anticipé des débentures non garanties de premier rang, par la réduction générale de la dette découlant d'un solde moins élevé sur la facilité de crédit et par une diminution des charges d'intérêts attribuable au refinancement à des taux d'intérêt plus faibles au cours du dernier exercice.

**BÉNÉFICE NET** En 2021, un bénéfice net de 24 millions de dollars a été inscrit, comparativement à 451 millions de dollars en 2020. La baisse de 427 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus; facteur en partie contrebalancé par
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
- la diminution des provisions pour pertes de crédit attendues;
- l'augmentation des produits locatifs, comme il est décrit ci-dessus.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION<sup>1)</sup>** Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup> se sont établis à 690 millions de dollars en 2021, en hausse de 38 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020, en raison essentiellement d'une diminution des provisions pour pertes de crédit attendues, des économies réalisées grâce à la baisse des coûts d'emprunt et de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021.

#### **AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX**

Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a conclu un accord visant à augmenter sa participation dans deux de ses projets résidentiels, pour une contrepartie de 25 millions de dollars. L'accord prévoyait l'achat de la participation existante de l'un des partenaires de Propriétés de Choix dans les projets et l'annulation de l'option de ce même partenaire d'accroître sa participation dans les projets. Cette transaction a été réalisée en janvier 2022, de sorte que la participation de Propriétés de Choix dans ces projets est maintenant de 50 %.

# Rapport de gestion

## 3. Situation de trésorerie et sources de financement

La participation de la société dans Weston Foods a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

### 3.1 Flux de trésorerie

Les composantes des flux de trésorerie suivantes tiennent compte des activités poursuivies et des activités abandonnées.

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)	Variation (en \$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 581 \$	1 834 \$	747 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 107 \$	5 521 \$	(414) \$
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(279) \$	(1 738) \$	1 459 \$
Sorties nettes liées aux activités de financement	(4 426) \$	(3 035) \$	(1 391) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 \$	(1) \$	2 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 984 \$	2 581 \$	403 \$

**ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** En 2021, les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 5 107 millions de dollars, en baisse de 414 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2020. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation ont diminué principalement en raison de l'augmentation des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients et de la hausse des impôts payés, en partie contrebalancées par un bénéfice en trésorerie plus élevé.

**SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** En 2021, les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 279 millions de dollars, en baisse de 1 459 millions de dollars comparativement au montant inscrit en 2020. La diminution des sorties nettes liées aux activités d'investissement enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par la contrepartie nette reçue de la cession des activités de Weston Foods et par la diminution des dépenses d'investissement.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement de la société pour chaque secteur d'exploitation à présenter :

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2021 (52 semaines)	2020 <sup>4)</sup> (53 semaines)
Loblaw <sup>1)</sup>	1 183 \$	1 224 \$
Propriétés de Choix	196	263
Autres et intersectoriel	2	9
Dépenses d'investissement liées aux activités poursuivies	1 381 \$	1 496 \$
Activités abandonnées	76	162
Total des dépenses d'investissement	1 457 \$	1 658 \$

i) En 2021, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 1 million de dollars qui ont été effectués en 2020 et transférés en provenance des autres actifs en 2021. En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprenaient des paiements anticipés de 66 millions de dollars ayant été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs en 2020.

**SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 4 426 millions de dollars en 2021, en hausse de 1 391 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2020. Les sorties nettes liées aux activités de financement ont augmenté, ce qui s'explique essentiellement par le règlement net de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions, par la hausse des rachats d'actions ordinaires de la société aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et par l'augmentation du produit tiré des transactions de Propriétés de Choix au cours de l'exercice précédent.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>1)</sup>

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2021 (52 semaines)	2020 <sup>4)</sup> (53 semaines)	Variation (en \$)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 107 \$	5 521 \$	(414) \$
Moins : Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées	—	157	(157)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies	5 107	5 364	(257)
Moins : Intérêts payés	853	883	(30)
Dépenses d'investissement	1 381	1 496	(115)
Paiements au titre de la location, montant net	795	844	(49)
Flux de trésorerie disponibles <sup>1)</sup> liés aux activités poursuivies	2 078 \$	2 141 \$	(63) \$

En 2021, les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> liés aux activités poursuivies se sont établis à 2 078 millions de dollars, en baisse de 63 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2020. Cette baisse des flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> découle principalement de l'augmentation des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients et de la hausse des impôts payés, en partie contrebalancées par la diminution des dépenses d'investissement et un bénéfice en trésorerie plus élevé.

### 3.2 Situation de trésorerie

La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur sa facilité de crédit engagée lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations à long terme.

Loblaw s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») prévoit obtenir du financement à long terme aux fins de la croissance de son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets et de certificats de placement garanti (les « CPG ») d'*Eagle*.

Propriétés de Choix prévoit obtenir du financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés, essentiellement au moyen de l'émission de débentures non garanties et de titres de capitaux propres.

Voir la rubrique 3.1, « Flux de trésorerie », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.



# Rapport de gestion

**TOTAL DE LA DETTE** Le tableau qui suit présente le total de la dette sur laquelle la direction exerce un suivi :

(en millions de dollars)	31 déc. 2021				31 déc. 2020			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Total
Dettes bancaires	52 \$	– \$	– \$	52 \$	86 \$	– \$	– \$	86 \$
Dépôts à vue de clients	75	–	–	75	24	–	–	24
Dettes à court terme	450	–	–	450	575	–	760	1 335
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 002	518	–	1 520	597	327	–	924
Dettes à long terme	6 211	5 709	570	12 490	6 449	6 155	915	13 519
Certains autres passifs <sup>i)</sup>	74	664	–	738	71	666	–	737
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments de la dette dont il est question ci-dessus	–	–	–	–	–	–	(630)	(630)
<b>Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives</b>	<b>7 864 \$</b>	<b>6 891 \$</b>	<b>570 \$</b>	<b>15 325 \$</b>	<b>7 802 \$</b>	<b>7 148 \$</b>	<b>1 045 \$</b>	<b>15 995 \$</b>
Tranche à moins d'un an des obligations locatives <sup>ii)</sup>	1 297 \$	1 \$	(556) \$	742 \$	1 379 \$	1 \$	(581) \$	799 \$
Obligations locatives <sup>ii)</sup>	7 542 \$	1 \$	(3 301) \$	4 242 \$	7 522 \$	3 \$	(3 319) \$	4 206 \$
<b>Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives</b>	<b>16 703 \$</b>	<b>6 893 \$</b>	<b>(3 287) \$</b>	<b>20 309 \$</b>	<b>16 703 \$</b>	<b>7 152 \$</b>	<b>(2 855) \$</b>	<b>21 000 \$</b>

- i) Comprend des passifs financiers de 664 millions de dollars (666 millions de dollars au 31 décembre 2020) comptabilisés principalement en raison des transactions de Propriétés de Choix.
- ii) La tranche à moins d'un an des obligations locatives de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 décembre 2020) et des obligations locatives de 7 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 décembre 2020) liées au siège social de GWL sont classées au poste « Autres et intersectoriel ».

La direction vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux d'un profil d'entreprise doté de notations élevées. Le siège social de GWL détient un montant de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme et, par conséquent, elle surveille ses niveaux d'endettement sur la base du montant net de sa dette. Le siège social de GWL a une dette totale, compte tenu des obligations locatives, de 579 millions de dollars (1 056 millions de dollars en 2020) ainsi qu'une trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 1 338 millions de dollars (1 013 millions de dollars en 2020), donnant lieu à une situation de trésorerie nette de 759 millions de dollars (dette nette de 43 millions de dollars en 2020). Le règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions a été contrebalancé par une diminution de la trésorerie et n'a eu aucune incidence sur la dette nette du siège social de GWL<sup>2)</sup>. Voir la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

La direction de Loblaw se concentre sur la gestion de sa structure du capital pour chacun de ses secteurs d'exploitation, de manière à s'assurer que leur structure du capital convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités.

- Loblaw vise à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. Loblaw suit de près le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement. Le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail de Loblaw a diminué comparativement à celui inscrit en 2020, en raison essentiellement de l'augmentation du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup>.
- Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Propriétés de Choix vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux de fiducies de placement immobilier (« FPI ») dont les notations sont élevées. Propriétés de Choix suit de près les paramètres pertinents au secteur des FPI, ce qui inclut de cibler un ratio de la dette sur le total des actifs approprié.

**CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES** La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice 2021 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

La Banque PC et Propriétés de Choix respectaient toutes les exigences réglementaires applicables à la clôture de l'exercice 2021 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

### 3.3 Composantes de la dette totale

**DÉBENTURES** Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises au cours des exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2021	2020
			Montant en capital	Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	2,28 %	7 mai 2030 <sup>i)</sup>	– \$	350 \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série N	2,98 %	4 mars 2030	–	400
– Série O	3,83 %	4 mars 2050	–	100
– Série P	2,85 %	21 mai 2027	–	500
– Série Q	2,46 %	30 novembre 2026	350	–
<b>Total des débentures émises</b>			<b>350 \$</b>	<b>1 350 \$</b>

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées au cours des exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2021	2020
			Montant en capital	Montant en capital
Débenture de George Weston – Série A	7,00 %	10 novembre 2031 <sup>i)</sup>	466 \$	– \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	–	350
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série 8	3,60 %	20 avril 2020	–	300
– Série 9	3,60 %	20 septembre 2021 <sup>ii)</sup>	200	–
– Série B-C	4,32 %	15 janvier 2021	–	100
– Série C	3,50 %	8 février 2021	–	250
– Série E	2,30 %	14 septembre 2020	–	250
– Série I	3,01 %	21 mars 2022 <sup>iii)</sup>	300	–
<b>Total des débentures remboursées</b>			<b>966 \$</b>	<b>1 250 \$</b>

- i) Voir la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale – Dette nette liée au contrat à livrer sur actions » pour un complément d'information sur le règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions.
- ii) Les débentures non garanties de premier rang de série 9 de Propriétés de Choix ont été remboursées le 21 juin 2021.
- iii) Les débentures non garanties de premier rang de série I de Propriétés de Choix ont été remboursées le 10 décembre 2021.

**FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES** Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2021 et 2020 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux			
		31 déc. 2021		31 déc. 2020	
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
George Weston	13 septembre 2024 <sup>i)</sup>	350 \$	121 \$	– \$	– \$
Loblaw	7 octobre 2023	1 000	–	1 000	–
Propriétés de Choix	24 juin 2026	1 500	–	1 500	–
<b>Total des facilités de crédit engagées</b>		<b>2 850 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>– \$</b>

- i) Après la clôture de l'exercice, GWL a remboursé 121 millions de dollars sur sa facilité de crédit engagée.

# Rapport de gestion

En 2021, GWL a conclu une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 13 septembre 2024.

**FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES** Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> <sup>MD</sup>	1 350 \$	1 050 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	450	575
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 800 \$	1 625 \$

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2021 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

En 2021, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (300 millions de dollars en 2020), échéant le 17 juin 2026 (17 juillet 2025 en 2020) et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 1,61 % (1,34 % en 2020). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (200 millions de dollars en 2020) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars (perte de 11 millions de dollars en 2020) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 1,65 % (2,07 % en 2020) sur les billets d'*Eagle* émis.

En 2020, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2021.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** À la clôture de l'exercice 2021, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 570 millions de dollars (512 millions de dollars en 2020) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. Loblaw accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. À la clôture de l'exercice 2021, Loblaw a accordé un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2020) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2020) du capital des prêts en cours.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

**CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI** Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$
CPG émis	414	410
CPG arrivés à échéance	(603)	(536)
Solde à la clôture de l'exercice	996 \$	1 185 \$

À la clôture de l'exercice 2021, des CPG de 182 millions de dollars (597 millions de dollars en 2020) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

**DETTE NETTE LIÉE AU CONTRAT À LIVRER SUR ACTIONS** En 2001, Weston Holdings Limited (« WHL »), une filiale de GWL, a émis des débetures de série A à 7,00 % de 466 millions de dollars échéant en 2031 dont le service est assuré par l'émission de débetures de série B. De plus, WHL a conclu un contrat à livrer avec le prêteur visant la vente de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw à un prix à terme initial de 48,50 \$, majoré des taux d'intérêt sur les débetures de série A et les débetures de série B.

Au deuxième trimestre de 2021, la société a commencé à régler la dette nette liée au contrat à livrer sur actions et l'avait réglée en entier au quatrième trimestre de 2021. La totalité des 9,6 millions d'actions de Loblaw ont été rendues à la société, de sorte que sa participation financière dans Loblaw équivaut maintenant à sa participation avec droit de vote.

Au total, la société a versé 790 millions de dollars pour éteindre la dette nette liée au contrat à livrer sur actions. Le tableau qui suit présente des informations sur les règlements, les rachats et le montant net versé aux fins de l'extinction de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	16 semaines closes les	12 semaines closes les	Total
	19 juin 2021	9 oct. 2021	31 déc. 2021	
Nombre d'actions réglées (en millions)	0,75	5,83	3,02	9,6
Profit sur le règlement d'actions	(43) \$	(298) \$	(123) \$	(464) \$
Débetures de série A remboursées	36 \$	283 \$	147 \$	466 \$
Débetures de série B remboursées	60 \$	475 \$	249 \$	784 \$
<b>Paiement net, y compris les intérêts courus</b>	<b>53 \$</b>	<b>462 \$</b>	<b>275 \$</b>	<b>790 \$</b>
Règlement (en pourcentage)	7,8 %	60,7 %	31,5 %	100 %

Le tableau qui suit présente un résumé de la dette de la société (à l'exclusion de Loblaw et de Propriétés de Choix) inscrite au poste « Autres et intersectoriel » :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux	
		31 déc. 2021	31 déc. 2020
Série A	2031	– \$	466 \$
Série B	Remboursables à vue	–	760
Juste valeur des dérivés financiers liés à la dette ci-dessus	s. o.	–	(630)
Dette liée au contrat à livrer sur actions		– \$	596 \$
Débetures	2024 à 2033	450	450
Facilité de crédit de George Weston	2024	121	–
Coûts de transaction et autres	s. o.	(1)	(1)
<b>Autres et intersectoriel – Dette</b>		<b>570 \$</b>	<b>1 045 \$</b>

**Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires** Loblaw a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires d'entreprises autorisées à exploiter sous licence des pharmacies de détail à des points de vente donnés sous les marques de commerce de Loblaw (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2021, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2020) et un montant total de 469 millions de dollars (470 millions de dollars en 2020) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2021, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 52 millions de dollars au total (86 millions de dollars en 2020) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

# Rapport de gestion

## 3.4 Situation financière

	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020 <sup>(4)</sup>
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>(1)</sup>	18,7 %	15,2 %
Montant ajusté du rendement du capital <sup>(1)</sup>	12,6 %	10,7 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>(1)</sup> avait augmenté à la clôture de l'exercice 2021 comparativement à celui inscrit en 2020, en raison essentiellement de l'augmentation du montant ajusté du bénéfice net<sup>(1)</sup> attribuable à l'amélioration de la performance sous-jacente consolidée de la société.

Le montant ajusté du rendement du capital<sup>(1)</sup> avait augmenté à la clôture de l'exercice 2021 comparativement à celui inscrit en 2020, en raison essentiellement de l'augmentation du montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>(1)</sup>, de la baisse de la dette totale et de l'augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements à court terme.

## 3.5 Notations

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de GWL :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB-	s. o.
Autres billets et débetures	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

En 2021, DBRS Morningstar (« DBRS ») a confirmé les notations et la tendance de GWL. Après l'exercice 2021, S&P Global Ratings (« S&P ») a confirmé les notations et les perspectives de GWL, notamment l'abaissement de la note des billets à moyen terme, qui est passée de BBB à BBB-.

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de Loblaw :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débetures	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3 (élevé)	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

En 2021, DBRS a confirmé les notations et la tendance de Loblaw, et S&P a confirmé les notations et les perspectives de Loblaw.

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de Propriétés de Choix :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Débetures de premier rang non garanties	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.

En 2021, DBRS a confirmé les notations et la tendance de Propriétés de Choix, et S&P a confirmé les notations et les perspectives de Propriétés de Choix.

### 3.6 Capital social

**CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE ET TITRES DE PARTICIPATION EN CIRCULATION** Le capital social ordinaire en circulation de GWL se compose d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le tableau suivant fait état des actions ordinaires et des actions privilégiées autorisées et en circulation au 31 décembre 2021 :

(nombre d'actions ordinaires)	Autorisées	En circulation
Actions ordinaires	Nombre illimité	146 789 503
Actions privilégiées – Série I	10 000 000	9 400 000
– Série II	10 600 000	–
– Série III	10 000 000	8 000 000
– Série IV	8 000 000	8 000 000
– Série V	8 000 000	8 000 000

**CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE** Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau suivant présente sommairement l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021		2020	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	152 374 416	2 786 \$	153 667 750	2 809 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	323 461	36	6 666	1
Rachetées et annulées <sup>1)</sup>	(5 908 374)	(108)	(1 300 000)	(24)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	146 789 503	2 714 \$	152 374 416	2 786 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(254 525)	(4)	(88 832)	–
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	–	–	(229 000)	(4)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	113 419	2	63 307	–
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(141 106)	(2)	(254 525)	(4)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	146 648 397	2 712 \$	152 119 891	2 782 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	149 893 834		153 406 800	

i) Inclut 1 930 actions annulées en 2021 dans le cadre d'une transaction privée et qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

**CAPITAL SOCIAL PRIVILÉGIÉ** GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, les actions privilégiées de séries I, III, IV et V en circulation aux dates de rachat précisées dans les modalités de chacune des séries d'actions privilégiées ou après ces dates. GWL peut, à tout moment après leur émission, donner aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré de chaque porteur, de convertir les actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à parité d'échange, à une date précisée par GWL.

# Rapport de gestion

**DIVIDENDES** La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration de la société (le « Conseil »), lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au troisième trimestre de 2021 et au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a augmenté de 0,050 \$ et de 0,025 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,60 \$ et à 0,55 \$ l'action, respectivement. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2021	2020
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :		
Ordinaire	<b>2,30 \$</b>	2,125 \$
Privilégiée :		
Série I	<b>1,45 \$</b>	1,45 \$
Série III	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série IV	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série V	<b>1,1875 \$</b>	1,1875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V étaient à payer le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ont été payés ultérieurement le 4 janvier 2022. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I ont été payés le 15 décembre 2021.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2021 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :	
- Action ordinaire	0,600 \$
- Action privilégiée :	
Série I	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V sont payables le 1<sup>er</sup> avril 2022. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I sont payables le 15 mars 2022.

Au moment où un dividende est déclaré, GWL fait état sur son site Web ([weston.ca](http://weston.ca)) de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'Agence du revenu du Canada.

**PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS** Le tableau suivant présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	–	229 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UATI et d'UAD (nombre d'actions)	10 862	33 325
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	5 906 444	1 300 000
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	– \$	(21) \$
Rachetées et réglées	–	(3)
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(744)	(123)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	– \$	17 \$
Rachetées et réglées	–	–
Rachetées et annulées	642	99
Diminution du capital social	108 \$	24 \$

i) Une contrepartie en trésorerie de 6 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au quatrième trimestre de 2021 a été versée au premier trimestre de 2022.

Au deuxième trimestre de 2021, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 7 596 891 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur.

Au 31 décembre 2021, 4 951 418 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur de la société.



# Rapport de gestion

## 3.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

**LETTRES DE CRÉDIT** Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaire sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2021, le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de Loblaw se chiffrait à environ 629 millions de dollars (638 millions de dollars en 2020).

**GARANTIES** En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société. De plus, Loblaw a fourni, en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> International Incorporated (« MasterCard<sup>MD</sup> »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard<sup>MD</sup>. À la clôture de l'exercice 2021, la garantie en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2020).

CPH Master Limited Partnership, une filiale de Propriétés de Choix, garantit certaines dettes reprises par les acheteurs à l'égard de biens cédés dans le passé par CREIT, et ce, avant l'acquisition. Ces garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que la dette soit modifiée, refinancée ou éteinte. L'exposition au risque de crédit découle de la possibilité qu'un acheteur fasse défaut sur sa dette. Ce risque de crédit est atténué par le recours que Propriétés de Choix possède en vertu de ces garanties, auquel cas elle aurait un droit de réclamation sur le bien sous-jacent. La dette faisant l'objet de telles garanties a été remboursée en entier au cours de l'exercice à l'étude. Par conséquent, l'exposition résiduelle au risque de crédit est nulle (36 millions de dollars en 2020).

**OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Loblaw garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2020) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE** À la clôture de l'exercice 2021, GWL et Loblaw avaient conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines des facilités de crédit non engagées pour des montants respectifs d'au plus 45 millions de dollars (52 millions de dollars en 2020) et 93 millions de dollars (102 millions de dollars en 2020). À la clôture de l'exercice 2021, GWL et Loblaw avaient déposé, auprès de grandes institutions financières, des tranches respectives de 45 millions de dollars (52 millions de dollars en 2020) et d'un montant négligeable (montant négligeable en 2020), qui étaient classées comme dépôts de garantie aux bilans consolidés.

### 3.8 Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations à la clôture de l'exercice 2021 :

#### SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	
Total de la dette <sup>i)</sup>	2 192 \$	2 484 \$	2 495 \$	1 591 \$	1 171 \$	8 109 \$	18 042 \$
Contrats de change à terme	321	–	–	–	–	–	321
Passifs financiers <sup>ii)</sup>	44	48	49	53	48	220	462
Paiements au titre de la location	751	770	662	599	456	1 802	5 040
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et de projets d'investissement <sup>iii)</sup>	311	327	286	206	46	–	1 176
Obligations liées à des achats <sup>iv)</sup>	689	676	607	508	500	15	2 995
Total des obligations contractuelles	4 308 \$	4 305 \$	4 099 \$	2 957 \$	2 221 \$	10 146 \$	28 036 \$

- i) Le total de la dette comprend la dette à court terme, la dette bancaire, les dépôts à vue, certains autres passifs de Loblaw et la juste valeur du contrat à livrer sur actions inscrite dans les autres actifs. Le total de la dette comprend aussi les paiements d'intérêts fixes sur la dette à long terme qui sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2021.
- ii) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux cessions de Propriétés de Choix.
- iii) Comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Comprennent les obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Les obligations liées à des achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice 2021, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé, le passif lié aux parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

# Rapport de gestion

## 4. Résultats d'exploitation trimestriels

### 4.1 Informations financières trimestrielles

La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 comptaient respectivement 52 semaines et 53 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, le quatrième trimestre comporte 13 semaines.

Le tableau suivant résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres. La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021					2020 <sup>3), 4)</sup>				
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total (audité)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total (audité)
	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(12 semaines)	(52 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(13 semaines)	(53 semaines)
Produits	12 017 \$	12 637 \$	16 192 \$	12 902 \$	53 748 \$	11 942 \$	12 092 \$	15 806 \$	13 430 \$	53 270 \$
Résultat d'exploitation	828 \$	1 065 \$	1 125 \$	1 009 \$	4 027 \$	595 \$	447 \$	964 \$	869 \$	2 875 \$
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	1 300 \$	1 462 \$	1 780 \$	1 453 \$	5 995 \$	1 246 \$	1 070 \$	1 644 \$	1 396 \$	5 356 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>i)</sup>	525 \$	541 \$	704 \$	537 \$	2 307 \$	517 \$	523 \$	682 \$	532 \$	2 254 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	118 \$	361 \$	513 \$	755 \$	1 747 \$	741 \$	(137) \$	484 \$	488 \$	1 576 \$
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	(52) \$	125 \$	252 \$	428 \$	753 \$	590 \$	(210) \$	303 \$	274 \$	957 \$
(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	(62) \$	108 \$	124 \$	217 \$	387 \$	582 \$	(255) \$	303 \$	289 \$	919 \$
Activités poursuivies	(62) \$	115 \$	238 \$	418 \$	709 \$	580 \$	(220) \$	289 \$	264 \$	913 \$
Activités abandonnées	– \$	(7) \$	(114) \$	(201) \$	(322) \$	2 \$	(35) \$	14 \$	25 \$	6 \$
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire (en dollars) – de base	(0,41) \$	0,71 \$	0,83 \$	1,48 \$	2,59 \$	3,79 \$	(1,66) \$	1,98 \$	1,89 \$	5,99 \$
Activités poursuivies	(0,41) \$	0,75 \$	1,59 \$	2,84 \$	4,73 \$	3,78 \$	(1,43) \$	1,89 \$	1,73 \$	5,95 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$	(0,76) \$	(1,36) \$	(2,14) \$	0,01 \$	(0,23) \$	0,09 \$	0,16 \$	0,04 \$
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire (en dollars) – dilué(e)	(0,41) \$	0,70 \$	0,82 \$	1,44 \$	2,52 \$	3,78 \$	(1,66) \$	1,96 \$	1,88 \$	5,96 \$
Activités poursuivies	(0,41) \$	0,74 \$	1,58 \$	2,80 \$	4,66 \$	3,77 \$	(1,43) \$	1,87 \$	1,72 \$	5,92 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$	(0,76) \$	(1,36) \$	(2,14) \$	0,01 \$	(0,23) \$	0,09 \$	0,16 \$	0,04 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies (en dollars)	1,60 \$	1,80 \$	2,43 \$	2,32 \$	8,14 \$	1,46 \$	1,03 \$	2,22 \$	1,74 \$	6,44 \$

- i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisé par Loblaw.

**PRODUITS** Au cours des huit derniers trimestres, chaque secteur d'exploitation à présenter de la société a influé sur les produits consolidés de la façon suivante :

- Les produits de Loblaw ont été touché par divers facteurs, dont les suivants :
  - les répercussions liées à la pandémie de COVID-19 sur le volume des ventes et la composition du chiffre d'affaires;
  - l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
  - la 53<sup>e</sup> semaine du quatrième trimestre de l'exercice 2020;
  - le calendrier des jours fériés;
  - la répercussion de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
  - les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail de Loblaw a augmenté de 0,4 million de pieds carrés pour atteindre 71,2 millions de pieds carrés.
- Les produits de Propriétés de Choix reflètent l'incidence de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021, des produits abandonnés au titre des cessions et des taux d'occupation de certains actifs de détail et de bureaux.

**(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET (PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET DILUÉ(E) PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES** (La perte nette) le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies et (la perte nette) le bénéfice net dilué(e) par action ordinaire lié(e) aux activités poursuivies des huit derniers trimestres ont été touchés par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société ainsi que par certains éléments d'ajustement, comme il est décrit à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion.

Au cours des huit derniers trimestres, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société rend compte de ce qui suit :

- la variation de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw est attribuable à ce qui suit :
  - l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
  - l'incidence de la 53<sup>e</sup> semaine au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2020;
  - le calendrier des jours fériés;
  - les économies de coûts et les efficacités sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et des bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
  - les résultats financiers de Loblaw pour 2021 rendent compte de produits accrus, soutenus par l'augmentation de la demande pour les produits de Loblaw et par l'augmentation du coût des marchandises vendues. De plus, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté en 2020 en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients, lesquels investissements se sont stabilisés en 2021;
  - les variations de la performance du secteur Services financiers de Loblaw, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques;
  - le renversement, en 2021, de certaines taxes à la consommation comptabilisées.
- la variation de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix est attribuable à ce qui suit :
  - l'apport des acquisitions et les transferts d'aménagement réalisés en 2020 et en 2021;
  - la diminution des provisions pour pertes de crédit attendues;facteurs en partie contrebalancés par
  - les diminutions attribuables aux produits abandonnés au titre des cessions.
- l'incidence des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises, et certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix et comptabilisés lors de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel »;
- le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> trimestriel a diminué en 2021 comparativement à 2020 en raison de ce qui suit :
  - la diminution des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw;
  - la réduction des charges d'intérêts sur les obligations locatives de Loblaw, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel »;
  - la diminution des charges d'intérêts de Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », ce qui s'explique essentiellement par la distribution spéciale versée au quatrième trimestre de 2020, une diminution des frais engagés lors du rachat anticipé des débentures non garanties de premier rang, une baisse globale des taux d'endettement par rapport à l'exercice précédent et les activités de refinancement réalisées au cours du dernier exercice à des taux d'intérêt moins élevés;

# Rapport de gestion

facteurs partiellement contrebalancés par

- l'augmentation des charges d'intérêts au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement aux charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des cessions de Propriétés de Choix.
- le montant ajusté du taux d'impôt effectif<sup>(1)</sup> trimestriel a augmenté en 2021 en raison de ce qui suit :
  - l'augmentation de la charge d'impôt liée aux différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw par suite de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw;
  - l'incidence défavorable, d'un trimestre à l'autre, de la tranche non imposable du profit découlant des transactions de Propriétés de Choix;
  - l'incidence de certains autres éléments non déductibles.
- en 2021, le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation.



## 4.2 Résultats du quatrième trimestre

Loblaw a enregistré une forte demande, la tendance des repas pris à domicile s'étant maintenue chez les consommateurs, particulièrement pendant la période des Fêtes. L'accent mis par Loblaw sur l'excellence en matière de vente au détail a entraîné des améliorations opérationnelles et financières, malgré les pressions exercées par la chaîne d'approvisionnement et l'inflation. La performance du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw a été vigoureuse grâce à des stratégies promotionnelles bien ciblées et a continué de bénéficier du retour des clients sensibles aux prix. L'assouplissement des restrictions sanitaires au cours du trimestre a eu une incidence favorable sur le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail de Loblaw. Les activités du secteur des pharmacies au détail de Loblaw ont continué de jouer un rôle important auprès des communautés à l'échelle nationale grâce à des services de dépistage de la COVID-19 et de vaccination contre celle-ci. En outre, Loblaw a continué de faire progresser son ambitieux programme environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») en annonçant son intention d'atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2050.

Propriétés de Choix a affiché de solides performances financière et opérationnelle grâce à son portefeuille d'actifs immobiliers de haute qualité. Propriétés de Choix a réalisé des transactions immobilières de plus de 275 millions de dollars et des nouveaux projets d'aménagement de plus de 115 millions de dollars, tout en continuant à améliorer son portefeuille et en assurant la croissance de l'actif net. Au cours du trimestre, Propriétés de Choix a également poursuivi son engagement en faveur du développement durable en émettant pour la première fois 350 millions de dollars d'obligations vertes et en s'engageant à respecter des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques. Le bilan de Propriétés de Choix demeure solide et est bien positionné pour soutenir l'avancement continu des initiatives d'aménagement.

Le tableau ci-après résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre. L'analyse des données figurant dans le tableau est axée sur les résultats d'exploitation, l'évolution de la situation financière et les variations des flux de trésorerie du quatrième trimestre.

La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. À moins d'indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Les résultats de la société reflètent l'incidence de la COVID-19 et l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux des parts de fiducie.

# Rapport de gestion

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les			
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
<b>Produits</b>	<b>12 902 \$</b>	<b>13 430 \$</b>	<b>(528) \$</b>	<b>(3,9) %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 009 \$</b>	<b>869 \$</b>	<b>140 \$</b>	<b>16,1 %</b>
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>1 453 \$</b>	1 396 \$	57 \$	4,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>11,3 %</b>	10,4 %		
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles<sup>1)</sup></b>	<b>537 \$</b>	<b>532 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>0,9 %</b>
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>190 \$</b>	<b>244 \$</b>	<b>(54) \$</b>	<b>(22,1) %</b>
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	<b>253 \$</b>	285 \$	(32) \$	(11,2) %
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>64 \$</b>	<b>137 \$</b>	<b>(73) \$</b>	<b>(53,3) %</b>
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	<b>204 \$</b>	164 \$	40 \$	24,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif <sup>1)</sup>	<b>26,2 %</b>	23,6 %		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	<b>428 \$</b>	<b>274 \$</b>	<b>154 \$</b>	<b>56,2 %</b>
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>217 \$</b>	<b>289 \$</b>	<b>(72) \$</b>	<b>(24,9) %</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>418 \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>154 \$</b>	<b>58,3 %</b>
<b>Activités abandonnées</b>	<b>(201) \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>(226) \$</b>	<b>(904,0) %</b>
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies	<b>347 \$</b>	268 \$	79 \$	29,5 %
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>1,44 \$</b>	<b>1,88 \$</b>	<b>(0,44) \$</b>	<b>(23,4) %</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>2,80 \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>1,08 \$</b>	<b>62,8 %</b>
<b>Activités abandonnées</b>	<b>(1,36) \$</b>	<b>0,16 \$</b>	<b>(1,52) \$</b>	<b>(950,0) %</b>
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies (en dollars)	<b>2,32 \$</b>	1,74 \$	0,58 \$	33,3 %
Dividendes déclarés par action (en dollars) :				
Actions ordinaires	<b>0,600 \$</b>	0,550 \$		
Actions privilégiées – Série I	<b>0,3625 \$</b>	0,3625 \$		
Actions privilégiées – Série III	<b>0,3250 \$</b>	0,3250 \$		
Actions privilégiées – Série IV	<b>0,3250 \$</b>	0,3250 \$		
Actions privilégiées – Série V	<b>0,296875 \$</b>	0,296875 \$		

- i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (117 millions de dollars en 2020) comptabilisé par Loblaw et lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

En raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société, les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2020 en entier comprenaient une 53<sup>e</sup> semaine par rapport à 2021. La 53<sup>e</sup> semaine de 2020 s'est traduite par des produits supplémentaires de 878 millions de dollars, un résultat d'exploitation de 67 millions de dollars, ainsi que par un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies de 18 millions de dollars et un bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies de 0,12 \$ par action ordinaire.

## BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

Au quatrième trimestre de 2021, la société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies de 418 millions de dollars (2,80 \$ par action ordinaire), en hausse de 154 millions de dollars (1,08 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour le quatrième trimestre de 2020. L'augmentation reflète l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 75 millions de dollars (0,50 \$ par action ordinaire) et une augmentation de 79 millions de dollars (0,58 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessous.

- L'incidence favorable nette de 75 millions de dollars (0,50 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement reflète ce qui suit :
  - l'incidence favorable de 165 millions de dollars (1,12 \$ par action ordinaire) du recouvrement lié à Glenhuron comptabilisé par Loblaw;
  - l'incidence favorable de 69 millions de dollars (0,46 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;  
facteurs en partie contrebalancés par
  - l'incidence défavorable de 102 millions de dollars (0,70 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au quatrième trimestre de 2021;
  - l'incidence défavorable de 56 millions de dollars (0,36 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer sur actions visant les actions ordinaires de Loblaw. La société a réglé la dette nette liée au contrat à livrer sur actions au quatrième trimestre de 2021. Se reporter à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », et à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion.
- L'augmentation de 79 millions de dollars (0,58 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société, qui tient compte de l'incidence négative de 18 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine, découle de ce qui suit :
  - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw;
  - l'incidence favorable de 25 millions de dollars après impôt, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises, comptabilisées au poste « Autres et intersectoriel » lors de la consolidation, et du profit de 7 millions de dollars après impôt découlant des transactions de cession-bail de Propriétés de Choix, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », du présent rapport de gestion;
  - la diminution du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup>;  
facteurs en partie contrebalancés par
  - l'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif<sup>1)</sup>.
- Le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies tient également compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,09 \$ par action ordinaire) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 347 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 79 millions de dollars, ou 29,5 %, par rapport au quatrième trimestre de 2020. L'augmentation découle de l'amélioration de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessus.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies s'est établi à 2,32 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 0,58 \$ par action ordinaire, ou 33,3 %, par rapport à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020. La hausse est attribuable à l'amélioration du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies et à l'incidence favorable des rachats d'actions.

# Rapport de gestion

## PRODUITS

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (13 semaines)		
Loblaw	12 757 \$	13 286 \$	(529) \$	(4,0) %
Propriétés de Choix	325 \$	322 \$	3 \$	0,9 %
Intersectoriel	(180) \$	(178) \$		
Chiffres consolidés	12 902 \$	13 430 \$	(528) \$	(3,9) %

Les produits se sont établis à 12 902 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 528 millions de dollars, ou 3,9 %, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020. La diminution des produits tient compte de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence négative de 3,9 % découlant de la diminution de 4,0 % des produits de Loblaw. Cette diminution est essentiellement attribuable à une baisse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés du secteur Services financiers. La baisse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail reflète l'incidence négative de 878 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine, la hausse du chiffre d'affaires des magasins comparables et l'augmentation nette de la superficie de vente au détail. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (8,6 % en 2020) au cours du trimestre à l'étude. Le chiffre d'affaires a été touché par une tendance à la baisse des repas pris à domicile après une forte croissance à l'exercice précédent, ce qui a été contré par la hausse de l'inflation dans le secteur. Si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie a fléchi et l'achalandage en magasin a augmenté à cours du trimestre à l'étude. L'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 4,8 % (1,5 % en 2020), ce qui est quelque peu moins élevé que l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 7,9 % (3,7 % en 2020) pour le trimestre à l'étude. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a bénéficié des fortes ventes de services liés aux médicaments sur ordonnance. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié de la reprise des activités économiques au troisième trimestre de 2021.
- Incidence positive d'un montant négligeable découlant de l'augmentation de 0,9 % des produits de Propriétés de Choix. L'augmentation de 3 millions de dollars découle essentiellement de la hausse des taux d'occupation du portefeuille industriel, partie contrebalancée par les taux d'inoccupation du portefeuille d'immeubles de bureaux.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (13 semaines)		
Loblaw	703 \$	700 \$	3 \$	0,4 %
Propriétés de Choix	336 \$	332 \$	4 \$	1,2 %
Autres et intersectoriel	(30) \$	(163) \$		
Chiffres consolidés	1 009 \$	869 \$	140 \$	16,1 %

Le résultat d'exploitation s'est établi à 1 009 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 140 millions de dollars, ou 16,1 %, comparativement à celui de 869 millions de dollars inscrit au quatrième trimestre de 2020. L'augmentation découle essentiellement de l'incidence nette favorable de 88 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement et de l'amélioration de 52 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- l'incidence favorable nette de 88 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, est attribuable essentiellement aux facteurs suivants :
  - l'incidence favorable de 84 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
  - l'incidence favorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;

facteurs en partie contrebalancés par

- l'incidence défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des dérivés.

- l'amélioration de 52 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, qui tient compte de l'incidence négative de 67 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine, est attribuable aux facteurs suivants :

- l'incidence favorable de 35 millions de dollars après impôt, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises, comptabilisées au poste « Autres et intersectoriel » lors de la consolidation, et du profit de 7 millions de dollars après impôt découlant des transactions de cession-bail de Propriétés de Choix, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », du présent rapport de gestion;
- la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw, compte tenu de l'incidence négative, d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaine;

facteurs en partie contrebalancés par

- l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée par Loblaw.

## MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (13 semaines)		
Loblaw	1 322 \$	1 311 \$	11 \$	0,8 %
Propriétés de Choix	229 \$	226 \$	3 \$	1,3 %
Autres et intersectoriel	(98) \$	(141) \$		
Chiffres consolidés	1 453 \$	1 396 \$	57 \$	4,1 %

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> a augmenté de 57 millions de dollars, ou 4,1 %, au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui de 1 396 millions de dollars inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 1 453 millions de dollars.

L'augmentation tient compte de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel » comme il est décrit ci-dessus, ainsi que de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 0,8 % découlant de l'augmentation de 0,8 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance du secteur Services financiers de Loblaw, partiellement contrebalancée par la diminution de la performance du secteur Vente au détail de Loblaw. La diminution du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail de Loblaw reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la 53<sup>e</sup> semaines et l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancées par une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail.
- Incidence positive de 0,2 % découlant de l'augmentation de 1,3 % du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Propriétés de Choix attribuable essentiellement à l'augmentation des produits, à une baisse des provisions pour pertes de crédit attendues et à la reprise d'une perte de crédit attendue au titre d'un prêt hypothécaire précis.

## AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (13 semaines)		
Loblaw	623 \$	609 \$	14 \$	2,3 %
Propriétés de Choix	– \$	1 \$	(1) \$	(100,0) %
Autres et intersectoriel	(86) \$	(78) \$		
Chiffres consolidés	537 \$	532 \$	5 \$	0,9 %

# Rapport de gestion

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 537 millions de dollars. Au quatrième trimestre, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (117 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisé par Loblaw. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 5 millions de dollars, en raison d'une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux TI et des biens loués de Loblaw et d'une augmentation de l'amortissement au sein du secteur Services financiers de Loblaw qui a découlé du lancement du compte *PC Argent*.

## CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (13 semaines)		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	190 \$	244 \$	(54) \$	(22,1) %
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(122)	(20)	(102)	(510,0) %
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant les actions ordinaires de Loblaw	(4)	61	(65)	(106,6) %
Recouvrement lié à Glenhuron	189	–	189	100,0 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	253 \$	285 \$	(32) \$	(11,2) %

Au quatrième trimestre de 2021, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 54 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 190 millions de dollars. La diminution reflète essentiellement la diminution de 32 millions de dollars du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> et l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 22 millions de dollars, présentés dans le tableau ci-dessus. Les éléments d'ajustement tiennent compte du recouvrement favorable des charges d'intérêts de 189 millions de dollars lié à Glenhuron, en partie contrebalancé par l'ajustement défavorable de 102 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au quatrième trimestre de 2021. La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société et qui sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> a diminué de 32 millions de dollars en raison surtout de la diminution des charges d'intérêts de Propriétés de Choix au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel » attribuable essentiellement à la distribution spéciale versée au quatrième trimestre de 2020.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les			
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	64 \$	137 \$	(73) \$	(53,3) %
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	11	25	(14)	(56,0) %
Recouvrement lié à Glenhuron	128	–	128	100,0 %
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	(2)	2	100,0 %
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	1	4	(3)	(75,0) %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	204 \$	164 \$	40 \$	24,4 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	7,8 %	21,9 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	26,2 %	23,6 %		

- i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup> qui figurent à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt<sup>1)</sup>.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 7,8 % au quatrième trimestre de 2021, comparativement à 21,9 % au quatrième trimestre de 2020. La diminution est principalement attribuable au recouvrement de 128 millions de dollars lié à Glenhuron et à l'incidence du renversement des intérêts non déductibles liés à Glenhuron, en partie contrebalancés par l'incidence de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le montant ajusté du taux d'impôt<sup>1)</sup> s'est établi à 26,2 % au quatrième trimestre de 2021, comparativement à 23,6 % au quatrième trimestre de 2020. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la tranche non imposable du profit découlant des transactions de Propriétés de Choix et à l'incidence de certains éléments non déductibles.

**ACTIVITÉS ABANDONNÉES** Les activités abandonnées reflètent les résultats de Weston Foods, déduction faite des éliminations intersectorielles.

La perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société liée aux activités abandonnées s'est établie à 201 millions de dollars (1,36 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 226 millions de dollars (1,52 \$ par action ordinaire) comparativement à un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées de 25 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2020. Cette baisse reflète la perte de 204 millions de dollars après impôt sur la vente de Weston Foods comptabilisée au quatrième trimestre de 2021 et la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods.

**FLUX DE TRÉSORERIE** Les composantes des flux de trésorerie suivantes tiennent compte des activités poursuivies et des activités abandonnées.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les		
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 (13 semaines)	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 013 \$	2 436 \$	(423) \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 155 \$	1 574 \$	(419) \$
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	687 \$	(649) \$	1 336 \$
Sorties nettes liées aux activités de financement	(872) \$	(779) \$	(93) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 \$	(1) \$	2 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 984 \$	2 581 \$	403 \$

# Rapport de gestion

**ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 155 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 419 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2020. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation ont diminué en raison essentiellement de l'augmentation des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients et à la hausse des impôts payés.

**ENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** Les activités d'investissement se sont soldées par des entrées nettes de 687 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 1 336 millions de dollars comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2020. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'investissement s'explique essentiellement par la contrepartie nette reçue de la cession des activités de Weston Foods.

Le tableau qui suit présente les dépenses d'investissement de la société par secteur d'exploitation à présenter pour les trimestres clos aux dates indiquées :

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les	
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (13 semaines)
Loblaw	392 \$	418 \$
Propriétés de Choix	95	161
Autres	–	2
Dépenses d'investissement liées aux activités poursuivies	487	581
Activités abandonnées	–	54
Total des dépenses d'investissement	487 \$	635 \$

**SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 872 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 93 millions de dollars comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2020. Cette augmentation est attribuable essentiellement au règlement net de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions, à la hausse des rachats d'actions ordinaires de la société aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et à l'augmentation du produit tiré des cessions d'immeubles de placement de Propriétés de Choix au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancés par une hausse des remboursements nets sur la dette au cours de l'exercice précédent.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES<sup>1)</sup>

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les		
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (13 semaines)	Variation
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 155 \$	1 574 \$	(419) \$
Moins : Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées	12	56	(44)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies	1 143	1 518	(375)
Moins : Intérêts payés	173	180	(7)
Dépenses d'investissement	487	581	(94)
Paiements au titre de la location, montant net	202	191	11
Flux de trésorerie disponibles <sup>1)</sup> liés aux activités poursuivies	281 \$	566 \$	(285) \$

Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> liés aux activités poursuivies ont diminué de 285 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2020, en raison essentiellement de l'augmentation des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients et de la hausse des impôts payés, en partie contrebalancées par la diminution des dépenses d'investissement.



## 5. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre

Le tableau suivant présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour le quatrième trimestre de 2021.

### 5.1 Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3)</sup> (13 semaines)		
Produits	12 757 \$	13 286 \$	(529) \$	(4,0) %
Résultat d'exploitation	703 \$	700 \$	3 \$	0,4 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	1 322 \$	1 311 \$	11 \$	0,8 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	10,4 %	9,9 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>1)</sup>	623 \$	609 \$	14 \$	2,3 %

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (117 millions de dollars en 2020) lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

À moins d'indication contraire, les résultats d'exploitation de Loblaw tiennent compte de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020.

**PRODUITS** Les produits de Loblaw ont diminué de 529 millions de dollars, ou 4,0 %, au quatrième trimestre de 2021 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 12 757 millions de dollars, en raison essentiellement de la baisse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par l'augmentation des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 12 486 millions de dollars, en baisse de 557 millions de dollars, ou 4,3 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020, et il tient compte de l'incidence négative de 878 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020.

- le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 8 742 millions de dollars (9 302 millions de dollars en 2020) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (8,6 % en 2020) au cours du trimestre considéré. Le chiffre d'affaires a été touché par une tendance à la baisse des repas pris à domicile après une forte croissance à l'exercice précédent, ce qui a été contré par la hausse de l'inflation dans le secteur. Le TCMC du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail sur une période de deux ans s'est établi à 4,8 %. Si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie a diminué et l'achalandage en magasin a augmenté au cours du trimestre;
- l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 4,8 % (1,5 % en 2020), ce qui est quelque peu moins élevé que l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
- le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 3 744 millions de dollars (3 741 millions de dollars en 2020) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 7,9 % (3,7 % en 2020) pour le trimestre. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a bénéficié des fortes ventes de services liés aux médicaments sur ordonnance. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a bénéficié de la reprise des activités économiques au troisième trimestre de 2021. Le TCMC du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail sur une période de deux ans s'est établi à 5,5 %. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 10,2 % (5,0 % en 2020) et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin s'est accru de 6,1 % (2,8 % en 2020).

En 2021, 23 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 24 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie de vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Les produits tirés du secteur Services financiers ont augmenté de 40 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020, en raison principalement de l'augmentation des commissions d'interchange attribuable aux dépenses accrues des clients et de la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

# Rapport de gestion

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION** Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 703 millions de dollars, ce qui reflète l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020. Cette hausse du résultat d'exploitation s'explique par l'incidence favorable nette de 6 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une diminution de 3 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- l'incidence favorable nette de 6 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
  - l'incidence favorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
  - l'incidence favorable de 11 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités;facteurs en partie contrebalancés par :
  - l'incidence défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des dérivés;
  - l'incidence défavorable de 8 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités.

en partie contrebalancée par :

- la diminution globale de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuable essentiellement à la 53<sup>e</sup> semaine en 2020, facteur partiellement contrebalancé par l'amélioration de la performance du secteur Services financiers.

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA<sup>1)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw a augmenté de 11 millions de dollars, ou 0,8 %, au quatrième trimestre de 2021 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 1 322 millions de dollars, et il tient compte de l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> découle essentiellement de l'amélioration de 18 millions de dollars de la performance du secteur Services financiers, en partie contrebalancée par la diminution de 7 millions de dollars de la performance du secteur Vente au détail.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Services financiers a augmenté de 18 millions de dollars par rapport à celui inscrit au quatrième trimestre de 2020, du fait surtout de l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus, du renversement de certaines taxes à la consommation comptabilisées de 27 millions de dollars, de la diminution des radiations contractuelles et de la baisse des coûts de financement. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des coûts du programme de fidélisation et des coûts d'exploitation.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail a diminué de 7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, et il tient compte de l'incidence négative de 67 millions de dollars de la 53<sup>e</sup> semaine en 2020. La diminution est attribuable à l'augmentation de 34 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par une hausse de la marge brute du secteur Vente au détail de 27 millions de dollars.

- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 20,9 %, en hausse de 110 points de base comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020. L'augmentation défavorable de 110 points de base s'explique essentiellement par les charges plus élevées liées à la normalisation des conditions d'exploitation à la suite des mesures de confinement, par les coûts du siège social, y compris les coûts d'optimisation du réseau, ainsi que par les coûts plus élevés engagés par le secteur des pharmacies au détail pour la fourniture de services liés aux médicaments sur ordonnance, en partie contrebalancés par la baisse des coûts liés à la COVID-19.
- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 30,9 %, en hausse de 150 points de base comparativement à celle inscrite au quatrième trimestre de 2020, en raison des variations favorables dans la composition du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail ainsi que des améliorations aux initiatives commerciales.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw des quatrième trimestres de 2021 et de 2020 ne tient compte d'aucune incidence liée à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix.

**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 14 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020 pour s'établir à 623 millions de dollars. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée au quatrième trimestre de 2021 découle essentiellement de l'augmentation des actifs liés aux TI et des biens loués et d'une augmentation de l'amortissement qui a découlé du lancement du compte *PC Argent*.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du quatrième trimestre de 2021 tiennent compte de l'amortissement de 117 millions de dollars (117 millions de dollars en 2020) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

**CONSOLIDATION DES FRANCHISES** Loblaw a comptabilisé une perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 28 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, ce qui représente une diminution de 74 millions de dollars, ou 160,9 %, comparativement à celle inscrite au quatrième trimestre de 2020. Les bénéfices des franchisés de Loblaw sont touchés par le moment où le partage des bénéfices est convenu et finalisé en vertu des modalités des ententes.

#### AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

## 5.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les			
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	325 \$	322 \$	3 \$	0,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	499 \$	217 \$	282 \$	130,0 %
(Perte nette) bénéfice net	(162) \$	117 \$	(279) \$	(238,5) %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	175 \$	172 \$	3 \$	1,7 %

i) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprennent un ajustement de la juste valeur des parts échangeables.

**PRODUITS** Les produits se sont établis à 325 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 3 millions de dollars, ou 0,9 %, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020, et ils tiennent compte d'un montant de 183 millions de dollars (180 millions de dollars en 2020) provenant des locataires du secteur Vente au détail de Loblaw. L'augmentation des produits découle essentiellement de la hausse des taux d'occupation du portefeuille industriel, en partie contrebalancée par les taux d'inoccupation du portefeuille d'immeubles de bureaux.

**CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 499 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, comparativement à 217 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020. L'augmentation de 282 millions de dollars découle essentiellement de l'incidence défavorable de 285 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables.

**(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET** La perte nette s'est établie à 162 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en comparaison d'un bénéfice net de 117 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020. Cette diminution de 279 millions de dollars est attribuable essentiellement à l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est question ci-dessus.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION<sup>1)</sup>** Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup> se sont établis à 175 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 3 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2020, en raison essentiellement de l'augmentation des produits locatifs, comme il est décrit ci-dessus, de la diminution des provisions pour pertes de crédit attendues et de la reprise de la perte de crédit attendue liée à un prêt hypothécaire précis, partiellement contrebalancées par les frais engagés lors du rachat anticipé de débentures.

#### AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Voir la rubrique 2.2, « Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

# Rapport de gestion

## 6. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2021.

## 7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission en 2013. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 31 décembre 2021.

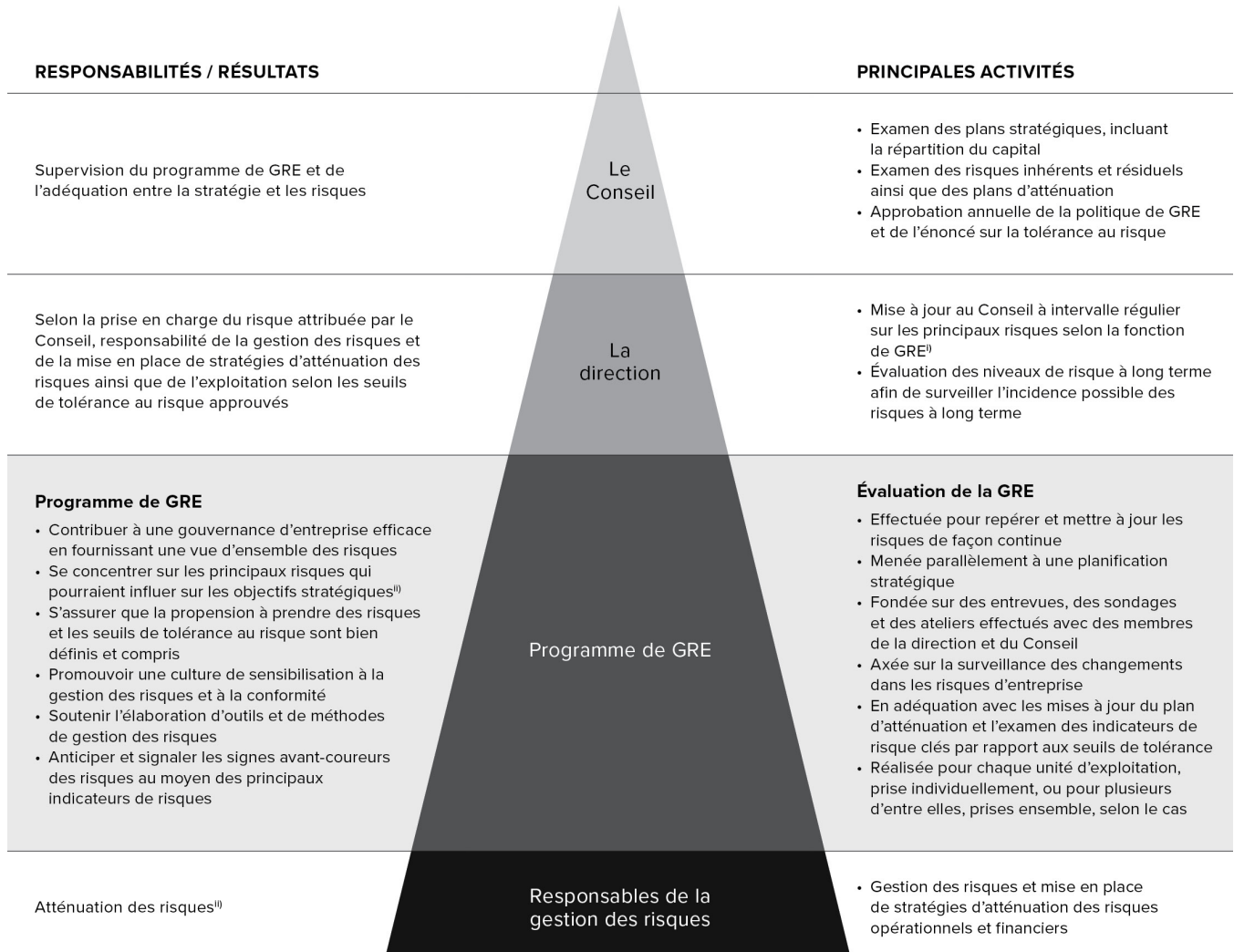
Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

**CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE** Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en 2021 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

## 8. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Le programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la société vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer des niveaux adéquats de tolérance aux risques en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de GRE n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. L'énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités de la société, de ses valeurs et de ses marques, et fournit une orientation en ce qui concerne la prise de risques.



- i) Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.
- ii) Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

# Rapport de gestion

## 8.1 Risques liés à la COVID-19 et gestion des risques

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale. Depuis le début de la pandémie, la société a pris – et continuera de prendre – des mesures afin de limiter les effets de la COVID-19 sur ses activités courantes en agissant au mieux des intérêts des employés, des clients, des fournisseurs et des autres parties prenantes qui sont au cœur de chaque décision.

La durée et toutes les répercussions de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues pour le moment. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'effet de la COVID-19 sur les résultats financiers futurs et les activités de la société. Nous continuons à suivre la situation de près à mesure qu'elle évolue quotidiennement et nous pourrions prendre, si nécessaire, de nouvelles mesures à la suite de directives des gouvernements et des autorités de santé publique ou que la société juge dans l'intérêt supérieur de nos collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes, au besoin.

Loblaw s'engage à faire en sorte que ses magasins d'alimentation et ses pharmacies, dont ses établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, restent ouverts et bien approvisionnés, tout en s'assurant que les mesures appropriées sont en place pour protéger la santé et la sécurité des collègues de première ligne et des clients. Une équipe d'intervention dédiée à la COVID-19 mise en place par la direction dès le début de la pandémie continue de coordonner la réponse de Loblaw. Loblaw continue également de s'assurer de promouvoir la santé dans les communautés où elle mène des activités et elle a joué un rôle clé dans le dépistage de la COVID-19 et la campagne de vaccination au Canada.

Propriétés de Choix a mis en place plusieurs protocoles afin de protéger ses employés, ses locataires et ses invités, notamment en demandant à ses employés de travailler à domicile dans la mesure du possible, en renforçant les mesures de santé et de sécurité dans ses propriétés et en restreignant l'accès à ses immeubles de bureaux. Propriétés de Choix a mis sur pied une équipe d'intervention en réaction à la COVID-19 afin de coordonner les aspects critiques de la gestion de crise et continue de mettre en œuvre activement son plan en cas de pandémie dans le but d'assurer la continuité des activités tout en préservant le bien-être de ses employés, de ses locataires et des visiteurs. Propriétés de Choix continue d'offrir un soutien à ses locataires et employés. Propriétés de Choix a mis en œuvre des mesures de sécurité supplémentaires dans tous ses immeubles, notamment par un nettoyage et une désinfection plus fréquents ainsi que par des mesures de distanciation physique, et elle offre des tests de dépistage de la COVID-19 dans certains de ses immeubles.

La pandémie de COVID-19 a influé et pourrait continuer d'influer sur plusieurs des facteurs de risques présentés aux rubriques « Risques d'exploitation et gestion des risques » et « Risques financiers et gestion des risques » ci-après et dans la notice annuelle. Des modifications sur le plan de l'exploitation de la société découlant de la COVID-19 pourraient influencer de manière importante sur les résultats financiers de la société. Elles pourraient comprendre notamment la fermeture temporaire de certains établissements, la pénurie ou la perturbation de la main-d'œuvre à court ou à long terme, des problèmes d'approvisionnement et de distribution à court ou à long terme, une baisse à court ou à long terme des échanges commerciaux et des déplacements transfrontaliers, y compris les quarantaines obligatoires, ainsi qu'une hausse de la volatilité du change et des risques pesant sur les systèmes informatiques, les réseaux et les services électroniques. De plus, la pandémie de COVID-19 a modifié le comportement des consommateurs et a accéléré l'évolution des technologies perturbatrices, ce qui a eu pour effet d'accroître considérablement la concurrence dans le domaine du commerce électronique. L'incapacité de la société à suivre le rythme de ces progrès technologiques ainsi que de rivaliser avec ses concurrents pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière. La performance de la société pourrait également être tributaire de la disponibilité et de l'efficacité des vaccins, y compris les doses de rappel, ainsi que de l'efficacité des programmes d'administration de ces vaccins partout au pays.

La propagation continue de la COVID-19 a provoqué de l'incertitude économique et une instabilité accrue des marchés financiers. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales visant à stabiliser l'économie. Bien qu'on ignore la durée et les conséquences définitives de la COVID-19 sur l'économie mondiale, les perturbations causées par celle-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats de la société.

L'incertitude économique découlant de la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable à court ou à long terme sur les activités et la performance financière de la société ainsi qu'affaiblir la demande pour les produits et services de la société ou nuire aux marchés obligataires et boursiers. Les interventions gouvernementales visant à contenir la propagation de la COVID-19 pourraient également se répercuter sur la main-d'œuvre disponible, la chaîne d'approvisionnement et le réseau de distribution de la société, sur les produits et services qu'elle est en mesure d'offrir et sur sa capacité de s'adonner au commerce transfrontalier.

## 8.2 Risques d'exploitation et gestion des risques

**RISQUES D'EXPLOITATION** Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de GRE. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Aménagement et construction d'immeubles
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Questions environnementales et sociales
Recrutement, développement des employés et planification de la relève	Conjoncture économique
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Gestion des stocks
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Fournisseurs de services
Réforme du réseau de la santé	Relations avec les franchisés
Situation concurrentielle et stratégie	Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires
Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services	Gestion du changement, processus et efficience
Relations de travail	Concentration de locataires
Actions en justice	Exécution des initiatives stratégiques
Processus d'évaluation des immeubles	Conformité à la réglementation
Risque lié au taux de capitalisation	

**ATTEINTES À LA CYBERSÉCURITÉ, À LA VIE PRIVÉE ET À LA PROTECTION DES DONNÉES** Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate (les « renseignements confidentiels »), notamment des données du secteur des cartes de paiement ainsi que des renseignements personnels sur la santé et de nature financière, concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte *PC Argent* et les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation du personnel, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un patient, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent*, ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

# Rapport de gestion

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

**DISTRIBUTION ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT** La capacité de Loblaw de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de Loblaw pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux événements touchant la santé publique, aux conflits de travail ou à d'autres problèmes de transport. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits offerts en magasin et en ligne. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de Loblaw à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

**RECRUTEMENT, DÉVELOPPEMENT DES EMPLOYÉS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE** Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses dirigeants et le personnel clé, y compris ceux qui possèdent des compétences rares ou spécialisées. L'incapacité de la société de recruter et de retenir des employés talentueux et expérimentés et d'établir des processus adéquats de planification de la relève et des stratégies de rétention appropriées pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts, rendre plus difficile le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter ses entreprises et à mettre en œuvre ses stratégies, ce qui pourrait entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

**COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TECHNOLOGIES PERTURBATRICES** La stratégie de commerce électronique de Loblaw représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, des offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de Loblaw, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. Loblaw est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques et des processus connexes, ou l'incapacité de Loblaw à cerner de nouvelles évolutions technologiques, comme l'intelligence artificielle/cognitive et l'automatisation, et à s'y adapter rapidement, peut compromettre la capacité de Loblaw à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. Loblaw a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Une grande partie du portefeuille immobilier actuel de Propriétés de Choix est composée d'immeubles loués à des détaillants de biens de première nécessité. Les consommateurs se tournent davantage vers le commerce électronique, ce qui pourrait entraîner une baisse de la demande pour des locaux de la part de locataires détaillants. L'incapacité de Propriétés de Choix à s'adapter aux changements qui surviennent dans le secteur du commerce de détail, notamment en trouvant de nouveaux locaux pour combler la perte de produits résultant du fait que des locataires réduisent la superficie qu'ils louent auprès de Propriétés de Choix, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de Propriétés de Choix.

**DÉPLOIEMENT DES SYSTÈMES DE TI ET GESTION DES DONNÉES** Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques de la société venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière de la société, ou encore nuire à sa réputation. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion efficace des activités courantes ou l'atteinte des objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.



L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

**RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ** Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de Loblaw dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles et le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

# Rapport de gestion

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de Loblaw. Par ailleurs, Loblaw pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

**SITUATION CONCURRENTIELLE ET STRATÉGIE** La société exerce ses activités dans des secteurs hautement concurrentiels.

Loblaw rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de magasins d'alimentation et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale, tandis que d'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les magasins d'alimentation. Loblaw subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de Loblaw représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de Loblaw doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. Loblaw a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses et Réseau de soins de santé connectés, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques ou d'autres priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de livrer concurrence.

L'incapacité de Loblaw de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de Loblaw de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient Loblaw avec ses clients. Loblaw suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché.

Propriétés de Choix fait concurrence à d'autres investisseurs, promoteurs, gestionnaires et propriétaires d'immeuble pour la recherche de locataires ainsi que l'achat et l'aménagement d'immeubles souhaitables. Les immeubles de certains concurrents peuvent être plus récents ou mieux situés et certains de ces concurrents peuvent avoir des ressources financières ou d'autres ressources plus importantes, et une meilleure souplesse d'exploitation que Propriétés de Choix. Une augmentation de la disponibilité des fonds offerts aux fins d'un investissement ou une augmentation de l'intérêt porté aux investissements immobiliers peut augmenter la concurrence à l'égard des investissements immobiliers, augmentant ainsi les prix d'achat et réduisant leur rendement. Une plus grande concurrence au niveau de la location immobilière pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de Propriétés de Choix à trouver des locataires convenables à un loyer adéquat et pourrait nuire à sa performance financière.

Si Loblaw ou Propriétés de Choix n'arrivent pas à soutenir leur position concurrentielle, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

**SÉCURITÉ DES ALIMENTS, DES MÉDICAMENTS, DES PRODUITS ET DES SERVICES** Les produits de Loblaw pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication, de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. Loblaw ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. Loblaw pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de Loblaw d'être efficace en cas de rappel de produits. Loblaw n'est pas à l'abri non plus des risques liés à la distribution de produits pharmaceutiques, aux erreurs dans l'administration, la préparation ou l'injection d'un médicament, ou aux erreurs liées à la prestation de services aux patients ou aux consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, à l'instar de tout non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins de Loblaw, ils pourraient porter atteinte aux clients et se solder par une publicité défavorable, nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière, et donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

**RELATIONS DE TRAVAIL** L'effectif de Loblaw comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci, de même que les changements apportés aux activités commerciales, pourraient entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de Loblaw ou nuire à ses activités et à sa performance financière et nuire à la performance financière de la société. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

**ACTIONS EN JUSTICE** Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des patients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans les états financiers consolidés.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par

# Rapport de gestion

conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussions sur les dividendes, la politique de dividendes ou les régimes de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2021 ou avant, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence, et il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans les états financiers consolidés.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, Loblaw a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars est inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat.

**PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES** Propriétés de Choix procède à une évaluation de ses immeubles chaque trimestre. Comme la valeur des immeubles fluctue dans le temps en réponse aux facteurs du marché, ou comme les hypothèses sous-jacentes et les données d'entrée du modèle d'évaluation changent, la juste valeur du portefeuille de Propriétés de Choix pourrait varier de manière significative. Propriétés de Choix est responsable du caractère raisonnable des hypothèses et de l'exactitude des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation des immeubles. Des erreurs dans les données d'entrée du modèle d'évaluation ou des hypothèses inappropriées pourraient se traduire par une évaluation inexacte des immeubles. Outre un rapport sur l'activité du marché adapté au portefeuille de Propriétés de Choix, la direction utilise les données sur le marché obtenues lors d'évaluations externes, réalisées auprès de plusieurs entreprises, commandées au cours de la période de présentation de l'information financière pour évaluer s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux hypothèses liées au marché afin d'assurer l'équilibre du portefeuille. Il incombe à Propriétés de Choix de surveiller la valeur de son portefeuille à l'avenir et d'évaluer l'incidence de toute variation de la valeur des immeubles au fil du temps. Toute variation de la valeur des immeubles pourrait avoir une incidence sur la valeur pour les porteurs de parts.

Les parts d'une fiducie de placement immobilier cotée en bourse ne se négocient pas nécessairement à des valeurs déterminées uniquement par référence à la valeur sous-jacente de ses actifs immobiliers. Par conséquent, les parts peuvent se négocier avec une prime ou une décote par rapport aux valeurs impliquées par les évaluations mentionnées ci-dessus.

**RISQUE LIÉ AU TAUX DE CAPITALISATION** Le processus d'évaluation de la juste valeur marchande des immeubles dépend de plusieurs données d'entrée, dont le taux de capitalisation actuel du marché. Parmi les risques associés au modèle d'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix figurent les fluctuations du taux de capitalisation actuel du marché, qui peuvent avoir une incidence importante sur la valeur de l'ensemble de son portefeuille immobilier. De plus, Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives de nature financière ou non financière comprises dans ses instruments financiers actuels, lesquelles prévoient notamment le maintien de certains ratios de levier financier. Des variations du taux de capitalisation du marché pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix qui, à son tour, pourrait avoir une incidence sur les clauses restrictives de nature financière.

**AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION D'IMMEUBLES** Propriétés de Choix se livre à d'importantes activités d'aménagement, de réaménagement et de rénovation en ce qui concerne certains immeubles. Elle est exposée à certains risques, dont les suivants : a) la disponibilité et le coût du financement selon des modalités satisfaisantes, si elle peut en obtenir; b) la possibilité d'obtenir et l'obtention en temps opportun d'approbations relatives au zonage, à l'occupation, à l'utilisation des terrains ou d'autres approbations réglementaires et gouvernementales; c) des modifications dans les lois régissant le zonage et l'utilisation du sol; d) la capacité d'obtenir un taux d'occupation acceptable au moment de la fin des travaux; e) l'éventualité que Propriétés de Choix soit incapable de recouvrer les frais déjà engagés si elle renonce à des occasions de réaménagement après avoir commencé à les envisager; f) l'éventualité que Propriétés de Choix engage des fonds et consacre du temps de la direction pour des projets qu'elle ne mène pas à terme; g) les coûts de construction et de réaménagement d'un projet, y compris la hausse des coûts de construction et des frais d'aménagement et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour certains métiers liés à la construction, peuvent être supérieurs aux estimations initiales, rendant éventuellement le projet moins rentable que selon l'estimation initiale, voire non rentable; h) les délais requis pour parachever la construction ou le réaménagement d'un projet ou louer tout le projet parachevé peuvent être plus longs que ceux prévus initialement et avoir une influence défavorable sur les flux de trésorerie et la liquidité de Propriétés de Choix; i) le coût et le parachèvement en temps opportun de la construction (y compris les risques indépendants de la volonté de Propriétés de Choix, comme le climat, les conditions de travail ou les pénuries de matériaux); j) les différends avec les entrepreneurs et sous-traitants, les grèves, les conflits ouvriers ou les perturbations de l'approvisionnement; k) les taux d'occupation et les loyers d'un projet terminé peuvent ne pas suffire à rendre le projet rentable; l) la capacité de Propriétés de Choix à céder des immeubles réaménagés en vue de leur vente pourrait être touchée par la capacité des acheteurs éventuels à obtenir du financement compte tenu de l'état actuel des marchés du crédit; et m) la disponibilité et les coûts du financement des activités d'aménagement de Propriétés de Choix, selon des modalités favorables, si elle peut en obtenir.

Les risques précédents pourraient se traduire par d'importants retards ou coûts imprévus et, dans certaines circonstances, pourraient empêcher le démarrage ou le parachèvement des activités d'aménagement une fois qu'elles auront été entreprises. De plus, les projets d'aménagement comportent le risque que les investissements n'aient pas un rendement conforme aux attentes et peuvent être assortis d'un risque accru de litige (et les risques connexes) avec les entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, partenaires et autres personnes. L'incapacité, pour quelque raison que ce soit, de Propriétés de Choix à aménager des immeubles de qualité et à gérer efficacement la totalité des projets d'aménagement, de réaménagement et de rénovation majeure pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de la société.

**QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES** La société et ses secteurs d'exploitation s'engagent à apporter des changements positifs sur le plan environnemental et social en se concentrant sur les questions les plus importantes aux yeux des clients, des employés, des communautés et des autres parties prenantes de la société, un accent particulier étant mis sur la lutte contre les changements climatiques et la progression de l'équité sociale. Tout échec, réel ou perçu, à faire avancer les priorités environnementales et sociales de la société ou de ses parties prenantes pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et le rendement financier de la société.

#### *Environnement*

La société et ses secteurs d'exploitation sont exposés à des risques environnementaux qui pourraient nuire, directement ou indirectement, à la réputation, aux activités ou au rendement à court et long termes de la société.

La société et ses secteurs d'exploitation sont confrontés plus particulièrement aux problématiques liées aux changements climatiques. La société a l'occasion d'avoir une incidence positive considérable sur l'environnement. Pour saisir cette occasion, la société et ses secteurs d'exploitation se concentrent sur une gamme d'initiatives stratégiques, dont la réduction des émissions, du gaspillage alimentaire et des déchets plastiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent eux aussi de lutter contre les changements climatiques, notamment par l'examen ou l'adoption de cibles de réduction des émissions de carbone et par la mise en place de mécanismes financiers visant à réduire les émissions de carbone, tels que des taxes sur le carbone, la tarification du carbone et le plafonnement et la négociation des émissions. En plus de ses propres initiatives, la société et ses secteurs d'exploitation pourraient être contraints de procéder à des changements opérationnels ou d'engager des coûts importants pour se conformer aux diverses réformes gouvernementales, qui varient parfois d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, certaines des tendances mondiales observées en ce qui touche les changements climatiques (notamment l'élévation du niveau de la mer et les changements dans les précipitations) pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement en produits et en ingrédients alimentaires. Tout échec à atteindre ses objectifs stratégiques, à mettre en œuvre les réformes climatiques ou à

# Rapport de gestion

s'adapter aux effets des changements climatiques, notamment l'échec à réduire ses émissions, à éliminer le gaspillage alimentaire et les déchets plastiques ou à atténuer les conséquences des ruptures d'approvisionnement, pourrait donner lieu à des amendes ou nuire à la réputation, aux activités et au rendement financier de la société.

La société et ses secteurs d'exploitation disposent d'un portefeuille de biens immobiliers et d'autres installations et ils sont exposés aux risques environnementaux liés à la contamination de ces immeubles et installations qu'elle occupe, que les propriétaires ou occupants antérieurs, les propriétés avoisinantes ou elle-même en soient la cause. Plus particulièrement, Loblaw possède un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains de carburant, la plupart étant destinés à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. D'autres enjeux environnementaux liés à des problèmes ou à des sites pourraient faire en sorte que la société soit contrainte d'engager des coûts supplémentaires importants. Loblaw utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étagères. En cas de bris ou de fuites, ces appareils, qui contiennent des gaz réfrigérants, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. L'incapacité de la société de gérer ces risques environnementaux pourrait nuire à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

Loblaw est assujettie à des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à prendre en charge les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. La société risque d'engager des coûts accrus en raison de ces mesures. De plus, la société pourrait devoir engager des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence négative sur la réputation ou la performance financière de la société.

## Questions sociales

La société et ses secteurs d'exploitation sont exposés à des risques liés aux questions sociales et elle a établi certaines priorités pour y faire face, dont une représentation appropriée des groupes traditionnellement sous-représentés dans les postes de gestion et dans l'ensemble des effectifs, la promotion d'une culture d'inclusion et l'investissement dans les communautés, en soutenant notamment la santé des femmes et des enfants. Si la société n'est pas perçue comme ayant des programmes rigoureux en matière de diversité et d'inclusion, sa capacité à attirer, à former et à retenir les collègues pourrait être compromise. La société reconnaît sa responsabilité en matière de respect et de protection des droits fondamentaux de toutes les personnes qui ont un lien direct ou indirect avec l'entreprise, et elle a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence, de discrimination et de harcèlement. Une intervention inefficace ou l'inaction vis-à-vis des questions sociales, dont un échec réel ou perçu dans l'atteinte de ses priorités, pourrait compromettre la réputation ou le rendement financier de la société.

**CONJONCTURE ÉCONOMIQUE** Les produits et la rentabilité de la société sont tributaires des dépenses discrétionnaires des consommateurs qui à leur tour sont influencées par la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres les niveaux élevés de chômage et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, les coûts de l'énergie et du carburant, les répercussions des catastrophes naturelles ou des actes de terrorisme, les pandémies, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation, les impôts, les taux de change et l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques pouvant avoir une incidence sur les habitudes d'achat et, par conséquent, sur le paiement des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale, régionale ou locale. L'incertitude de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

**GESTION DES STOCKS** Loblaw est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks excédentaires ou désuets que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que Loblaw ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur les stocks et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de Loblaw examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de Loblaw à mettre en œuvre des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de Loblaw de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

**FOURNISSEURS DE SERVICES** La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes, notamment celles en lien avec l'approvisionnement éthique, portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

Loblaw dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs ou d'autres fournisseurs de services de livraison, des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de Loblaw de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin ou chez le client, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte Mastercard *Services financiers le Choix du Président* et le compte *PC Argent*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

**RELATIONS AVEC LES FRANCHISÉS** Loblaw a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de Loblaw proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de Loblaw. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de Loblaw ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par Loblaw pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à Loblaw.

Le système de franchise de Loblaw est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de Loblaw et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que Loblaw entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par Loblaw à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme telles, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

**RÉSEAU DE PHARMACIES DÉTENUES PAR LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES ET RELATIONS AVEC LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES** La réussite de Loblaw et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, Loblaw compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec Loblaw les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de Loblaw. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujétiés aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre Loblaw et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

# Rapport de gestion

**GESTION DU CHANGEMENT, PROCESSUS ET EFFICIENCE** De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution de la société, ainsi que d'autres changements organisationnels.

Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

**CONCENTRATION DE LOCATAIRES** Les immeubles de placement génèrent des produits au moyen des paiements de loyer des locataires et particulièrement les paiements de loyer de Loblaw en tant que locataire le plus important de Propriétés de Choix. À l'expiration d'un bail, rien ne garantit qu'il sera renouvelé ou que le locataire sera remplacé. De plus, les modalités de tout bail ultérieur peuvent être moins favorables que celles du bail existant, y compris en raison de l'ajout de clauses restrictives. De plus, les taux d'occupation et les loyers antérieurs ne permettent pas nécessairement de faire une prédiction exacte des taux d'occupation futurs. Les flux de trésorerie et la situation financière de Propriétés de Choix pourraient être touchés défavorablement si ses locataires (et plus particulièrement Loblaw) se révélaient incapables de respecter leurs obligations aux termes de leurs baux ou si une quantité importante de locaux disponibles au sein du portefeuille d'immeubles ne pouvait être louée selon des modalités de location favorables sur le plan économique. Advenant un défaut d'un locataire, Propriétés de Choix pourrait subir des retards ou des limites à faire valoir ses droits de bailleur et contracter des coûts importants pour protéger son investissement. De plus, des clauses restrictives et les modalités de l'accord d'alliance stratégique peuvent réduire le nombre de locataires éventuels d'un immeuble et pourraient contribuer aux difficultés de louer un local à de nouveaux locataires.

Le résultat net de Propriétés de Choix pourrait être aussi défavorablement touché en cas de ralentissement des activités ou de la faillite ou l'insolvabilité de Loblaw, son plus important locataire. Propriétés de Choix tire une grande majorité de ses loyers minimums de base annuels de Loblaw. Par conséquent, ses produits dépendent de la capacité de Loblaw à respecter ses obligations de locataire et de la capacité de Propriétés de Choix à percevoir les loyers auprès de Loblaw. La performance financière et les résultats d'exploitation futurs de Loblaw sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs. Si Loblaw devait mettre fin à ses baux, cesser de s'acquitter de ses obligations de versements des loyers ou y faire défaut, une telle situation pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Propriétés de Choix, ainsi que sur sa capacité à verser des distributions aux porteurs de parts.

La fermeture d'un magasin pilier d'un immeuble pourrait également avoir un effet défavorable significatif sur la valeur de cet immeuble. Le local qu'un locataire principal a délaissé tend aussi à influencer défavorablement sur tout l'immeuble en raison de la perte de la capacité du locataire principal qui a quitté les lieux à attirer des clients dans l'immeuble, ce qui peut nuire aux activités des autres locataires et influencer défavorablement sur la capacité de ceux-ci à acquitter le loyer ou à respecter les autres obligations prévues aux termes de leur bail. Rien ne garantit que Propriétés de Choix sera en mesure de relouer rapidement l'espace délaissé par un locataire principal selon des modalités favorables, si elle le peut. De plus, bien que certains baux contiennent une disposition obligeant les locataires à continuer d'occuper les locaux loués, rien ne garantit que ces locataires continueront de les occuper. De plus, à tout moment, un locataire principal peut chercher à obtenir la protection des lois sur la faillite ou l'insolvabilité ou de lois semblables qui pourraient entraîner un refus ou la résiliation du bail du locataire et ainsi provoquer une réduction des flux de trésorerie de Propriétés de Choix ainsi qu'une dégradation de sa situation financière ou de ses résultats d'exploitation et de sa capacité à verser des distributions aux porteurs de parts.

**EXÉCUTION DES INITIATIVES STRATÉGIQUES** La société entreprend de temps à autre des acquisitions et dessaisissements dans le cadre de ses objectifs stratégiques. La société détient des placements en trésorerie et à court terme et continue à évaluer les occasions stratégiques se rapportant à l'usage ou au déploiement de pareils fonds. L'usage ou le déploiement de fonds et l'exécution des plans d'immobilisations de la société pourraient présenter un risque s'ils ne correspondaient pas aux objectifs stratégiques de la société ou si la société connaissait des difficultés d'intégration à l'acquisition de toute entreprise. La mise en œuvre du plan stratégique exige la planification prudente des activités, la disponibilité et l'attention du personnel clé, l'exécution en temps opportun et la gestion efficace des changements. De plus, il est possible que la société ne puisse concrétiser les synergies, occasions d'affaires et perspectives de croissance attendues de ces occasions de placement ou de l'exécution des stratégies de la société. Enfin, toute acquisition ou tout dessaisissement peut présenter des coûts imprévus et des risques de gestion et d'exploitation, y compris réduire le temps et l'attention que la direction consacre aux activités quotidiennes. Si les stratégies de la société ne sont pas élaborées et exécutées efficacement, cela pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.



**CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION** La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets.

La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées. Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales canadiennes ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour Propriétés de Choix. Si Propriétés de Choix devait cesser d'être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris la société, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le cours des parts de fiducie.

# Rapport de gestion

## 8.3 Risques financiers et gestion des risques

**RISQUES FINANCIERS** La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau suivant résume les risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Cours des parts de fiducie
Prix des marchandises	Taux d'intérêt
Cours de change	Cotes de crédit
Crédit	

**LIQUIDITÉ** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, laquelle nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

**PRIX DES MARCHANDISES** Loblaw est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de Loblaw. Loblaw gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

**COURS DE CHANGE** Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de ses filiales à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Par conséquent, la société s'expose à des profits et à des pertes de change. Les profits et les pertes découlant de la conversion des actifs libellés en dollars américains des filiales à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société sont pris en compte dans le résultat d'exploitation, alors que les profits et les pertes de change sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger aux États-Unis sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du cours de change du dollar américain. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura un effet négatif sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. Loblaw a conclu des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré afin de gérer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations du cours de change du dollar américain.

**CRÉDIT** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Malgré les stratégies d'atténuation des risques décrites ci-dessus, la performance financière de la société pourrait en souffrir si une contrepartie venait à manquer à ses obligations.

**PARTS DE FIDUCIE** La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction du cours de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue.

**TAUX D'INTÉRÊT** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

**COTES DE CRÉDIT** Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Loblaw, de Propriétés de Choix et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Loblaw, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influencer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

## 9. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), d'un total de 78 650 662 actions ordinaires de GWL, soit environ 53,6 % des actions ordinaires en circulation de GWL (51,6 % en 2020).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2021, la société a versé à Wittington des loyers négligeables (3 millions de dollars en 2020). À la clôture des exercices 2021 et 2020, aucun loyer n'était impayé.

En 2021, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 42 millions de dollars (51 millions de dollars en 2020). À la clôture de l'exercice 2021, un montant de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2020) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

# Rapport de gestion

**TRANSACTIONS ENTRE PROPRIÉTÉS DE CHOIX ET WITTINGTON** En 2020, Propriétés de Choix a acquis deux biens immobiliers auprès de Wittington Properties Limited, une filiale de Wittington, pour un prix d'achat global de 209 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction, qui a été réglé en totalité au moyen de l'émission de 16,5 millions de parts de fiducie de Propriétés de Choix.

Les actifs acquis comprennent ce qui suit : i) le Weston Centre, un immeuble de bureaux et de commerces à Toronto, en Ontario, pour 129 millions de dollars, et ii) la participation restante de 60 % dans une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited pour 80 millions de dollars, moins une créance au titre des coûts d'achèvement de 16 millions de dollars, conférant à Propriétés de Choix une participation de 100 % dans la coentreprise.

**Weston Centre** En plus des contrats de location existants avec Propriétés de Choix, la société avait conclu plusieurs contrats de location avec Wittington visant des locaux au Weston Centre. Lors de l'acquisition de l'immeuble, en 2020, la société a comptabilisé un profit de 6 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et a cessé de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, en 2020, un montant de 51 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 78 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement.

**Contrat de location simple** Propriétés de Choix a conclu, avec Wittington, un contrat de location d'une durée de dix ans visant des locaux à bureaux qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totaliseront 3 millions de dollars sur la durée du contrat de location. À la date d'acquisition, Propriétés de Choix a décomptabilisé ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives liés au contrat de location visant des locaux à bureaux et a cessé de payer des loyers à Wittington.

**Coentreprise** En 2014, une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited connue sous le nom de West Block a conclu l'acquisition d'une parcelle de terrain située au 500 Lakeshore Boulevard West à Toronto, en Ontario, auprès de Loblaw. Propriétés de Choix comptabilisait sa participation de 40 % dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, Loblaw a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de 65 millions de dollars relativement aux contrats de location visant des magasins de vente au détail et des bureaux conclus avec la coentreprise.

Au troisième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a acquis la participation restante de 60 % dans la coentreprise, après quoi le placement a été comptabilisé sur une base consolidée. En raison de la participation accrue, en 2020, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 5 millions de dollars avant impôt dans les autres éléments du résultat global et un profit de 4 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et a cessé de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, en 2020, un montant de 95 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 13 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement. Wittington a continué d'agir à titre de gestionnaire de l'aménagement et de la construction de l'espace commercial jusqu'à ce que les travaux d'aménagement soient terminés.

**FONDS DE CAPITAL DE RISQUE** Au deuxième trimestre de 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. La société fait partie du comité de placement du fonds de capital de risque, qui approuve notamment les placements initiaux. La société comptabilise sa participation de 66 % dans le fonds de capital de risque selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans. À ce jour, sur une base consolidée, la société a investi un montant de 31 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, dont une tranche de 18 millions de dollars (13 millions de dollars en 2020), investie en 2021, a été comptabilisée dans les autres actifs.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**QUESTIONS FISCALES** À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

**RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS** Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres de l'équipe de direction de GWL, de Loblaw et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	14 \$	12 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	12	11
Rémunération totale	26 \$	23 \$

## 10. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent rapport de gestion, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

### MÉTHODE DE CONSOLIDATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

### STOCKS

**Principales sources d'estimation** Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

# Rapport de gestion

**Principales sources d'estimation** Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques approuvés, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

## PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

**Principales sources d'estimation** Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme PC Optimum<sup>MD</sup> est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

## DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation** À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes.
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale.
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

**Principales sources d'estimation** La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs et à la naissance et au renversement des différences temporaires.

## PROVISIONS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

## CONTRATS DE LOCATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états des résultats de la société.

**Principales sources d'estimation** Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

## 11. Normes comptables

La nouvelle modification suivante a été publiée et adoptée en 2021 : Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39, de l'IFRS 7, de l'IFRS 4 et de l'IFRS 16.

La réforme des taux interbancaires offerts (les « TIO ») s'entend de la réforme des taux d'intérêt à l'échelle du marché, qui prévoit le remplacement de certains TIO par d'autres taux sans risque. Ce remplacement devait être en grande partie achevé avant la fin de 2021. Conformément aux efforts déployés à l'échelle mondiale, au Canada, les initiatives de réforme des taux d'intérêt de référence sont menées par le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien, soit un groupe formé de cabinets du secteur financier et d'institutions du secteur public. Le Groupe de travail sur le TARCOT est chargé de promouvoir l'emploi du taux canadien moyen des opérations de pension à un jour comme principal taux d'intérêt de référence sans risque, ainsi que d'analyser le statut actuel du taux offert en dollars canadiens (le « CDOR »). Le 17 mai 2021, les durées de 6 mois et de 12 mois du CDOR ont été abandonnées en raison du fait qu'elles étaient rarement utilisées. Les durées de 1, 2 et 3 mois du CDOR continueront d'être publiées, même si leur pertinence pourrait diminuer ou qu'elles pourraient être finalement abandonnées elles aussi.

Afin de tenir compte de l'incidence de la réforme des TIO sur l'information financière, l'International Accounting Standards Board a publié en août 2020 la Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 4 »), et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les modifications apportées dans le cadre de la phase 2 comportent certains allègements pratiques liés aux modifications des actifs ou passifs financiers et des contrats de location :

- Par mesure de simplification, si la base de calcul des flux de trésorerie contractuels d'un actif ou d'un passif financier se trouve modifiée en conséquence directe de la réforme des TIO et sur une base économiquement équivalente, l'actif ou le passif financier doit être réévalué en reflétant le taux d'intérêt effectif mis à jour de manière prospective sans qu'aucun profit ou perte ne soit immédiatement comptabilisé.
- Par mesure de simplification, le preneur peut comptabiliser une modification du contrat de location exigée par la réforme des TIO en révisant le taux d'actualisation qui reflète le changement de taux d'intérêt et en réévaluant l'obligation locative de manière prospective sans comptabiliser immédiatement de profit ou de perte. Le montant de la réévaluation est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

En outre, les modifications de la phase 2 prévoient une série d'exceptions temporaires applicables à certaines exigences relatives à la comptabilité de couverture lorsqu'un élément couvert et/ou un instrument de couverture se trouvent modifiés par un changement requis par la réforme des TIO permettant de poursuivre sans interruption la relation de couverture.

# Rapport de gestion

La société a évalué les incidences de la réforme des TIO sur ses instruments financiers, ses contrats de location, ses contrats d'assurance et ses couvertures, et elle a constaté que seuls certains instruments financiers et la couverture des swaps de taux d'intérêt dépendent directement ou indirectement des durées de 1 mois ou de 3 mois du CDOR. Par conséquent, la réforme des TIO n'a pas d'effet immédiat sur la société. La société continuera de surveiller l'évolution du CDOR et des autres taux d'intérêt de référence applicables et choisira, s'il y a lieu, d'appliquer les allègements pratiques liés aux instruments financiers, aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux couvertures.

La société a appliqué la méthode comptable liée aux activités abandonnées suivante au cours du troisième trimestre de 2021 :

Une activité abandonnée est une composante de la société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la société et qui : représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

L'activité est classée à titre d'activité abandonnée lorsque celle-ci est cédée ou satisfait aux critères de classement comme étant détenue en vue de la vente ou détenue en vue d'une distribution, selon la première des occurrences à survenir.

Lorsqu'une activité est classée à titre d'activité abandonnée, les états comparatifs du résultat net et du résultat global sont présentés de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif.

Les activités abandonnées de la société sont exclues des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique après impôt à titre de résultat net lié aux activités abandonnées dans les états consolidés du résultat net. Les tableaux consolidés des flux de trésorerie incluent les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées et n'ont pas été retraités pour rendre compte des activités abandonnées. L'information relative aux flux de trésorerie liés aux activités abandonnées est présentée dans les notes afférentes aux états financiers. Les bilans consolidés n'ont pas été retraités pour refléter les activités abandonnées.

## 12. Norme comptable future

**IFRS 17** En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

## 13. Perspectives<sup>5)</sup>

La société prévoit que le montant ajusté du bénéfice net<sup>1)</sup> lié aux activités poursuivies augmentera en 2022, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

**Loblaw** Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail dans ses secteurs principaux de l'alimentation, des pharmacies et des vêtements tout en veillant à la progression de ses initiatives de croissance en 2022. En cette troisième année de pandémie, les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins quotidiens des Canadiens. Toutefois, Loblaw ne peut prédire les répercussions exactes qu'auront la pandémie de COVID-19 et la volatilité actuelle du secteur sur ses résultats financiers de 2022. Elle prévoit que le chiffre d'affaires du premier semestre de 2022 bénéficiera de l'incidence persistante de la pandémie et de la forte inflation observée dans l'ensemble de l'industrie. À mesure que les économies rouvriront et que Loblaw commencera à comparer ses résultats à ceux des périodes marquées par les prix inflationnistes et les services pharmaceutiques liés à la COVID-19 de 2021, il deviendra plus difficile d'enregistrer une croissance des produits d'un exercice à l'autre.

Loblaw s'attend à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du bénéfice par action ordinaire se situe dans le bas de la fourchette à deux chiffres et que la croissance soit plus élevée au premier semestre de l'exercice;
- des dépenses d'investissement d'environ 1,4 milliard de dollars soient effectuées, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles, en raison des investissements supplémentaires dans les magasins et les réseaux de distribution;
- un remboursement de capital aux actionnaires soit effectué au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.



**Propriétés de Choix** L'objectif de Propriétés de Choix consiste à accroître la valeur nette des actifs, à assurer une croissance stable du résultat d'exploitation net et à préserver le capital dans une perspective à long terme.

Bien que l'incertitude demeure quant aux répercussions à long terme de la pandémie de COVID-19, Propriétés de Choix est convaincue d'être toujours bien positionnée grâce à son modèle d'affaires, à la stabilité de ses locataires et à sa gestion financière disciplinée. À la clôture de 2021, le portefeuille diversifié de Propriétés de Choix, composé de commerces de détail, d'immeubles industriels, résidentiels et de bureaux, affichait un taux d'occupation de 97,1 % et comptait des locataires de grande qualité dans toutes les régions du Canada. Le portefeuille de Propriétés de Choix est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui continuent d'enregistrer de bons résultats dans ce contexte et assurent la stabilité de l'ensemble du portefeuille de Propriétés de Choix. La stabilité est mise en évidence par les résultats financiers et le taux de recouvrement des loyers de Propriétés de Choix, qui a représenté environ 99 % des loyers contractuels pour l'exercice. Malgré la reprise imprévisible des activités économiques, Propriétés de Choix se réjouit des taux de vaccination élevés et envisage la poursuite de la levée des mesures liées à la reprise des activités.

Propriétés de Choix continue de faire progresser son programme d'aménagement, qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps. Propriétés de Choix dispose d'un éventail de projets d'aménagement en cours, diversifiés par la taille, l'ampleur et la complexité, notamment des projets de densification d'immeubles de commerce de détail, des projets d'aménagement industriels et des projets résidentiels locatifs situés dans des marchés urbains et axés sur l'accessibilité du transport en commun.

La solidité du bilan et l'approche disciplinée en matière de gestion financière sous-tendent tous les aspects du modèle économique de Propriétés de Choix. Propriétés de Choix adopte une démarche prudente à l'égard du risque lié à l'endettement et au financement qui consiste à maintenir d'excellents ratios d'endettement et à échelonner les échéances de sa dette.

#### **14. Mesures financières non conformes aux PCGR**

La société utilise des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR dans le présent document, notamment les suivantes : le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire, le montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société, le montant ajusté du rendement du capital, les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL, les flux de trésorerie disponibles, et, dans le cas de Propriétés de Choix, les fonds provenant des activités d'exploitation. En plus de ces éléments, la direction a recours aux mesures suivantes pour calculer le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire : le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif. La société estime que ces mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à [sedar.com](http://sedar.com) ou à [loblaw.ca](http://loblaw.ca) ou [choicereit.ca](http://choicereit.ca), respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR. La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

# Rapport de gestion

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA** La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les				31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup>			
	31 déc. 2021 (12 semaines)				(13 semaines)			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies				<b>428 \$</b>				<b>274 \$</b>
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				<b>327</b>				214
Impôt sur le résultat				<b>64</b>				137
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières				<b>190</b>				244
Résultat d'exploitation	<b>703 \$</b>	<b>336 \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>1 009 \$</b>	<b>700 \$</b>	<b>332 \$</b>	<b>(163) \$</b>	<b>869 \$</b>
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	<b>117 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>117 \$</b>
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	<b>–</b>	<b>(107)</b>	<b>20</b>	<b>(87)</b>	<b>–</b>	<b>(103)</b>	<b>100</b>	<b>(3)</b>
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(8)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(8)</b>
Ajustement de la juste valeur des dérivés	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>(7)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(7)</b>
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>
Charges de restructuration et autres charges connexes	<b>(8)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(8)</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(4)</b>	<b>–</b>	<b>(4)</b>
Éléments d'ajustement	<b>113 \$</b>	<b>(107) \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>119 \$</b>	<b>(107) \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>112 \$</b>
Montant ajusté du résultat d'exploitation	<b>816 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>1 033 \$</b>	<b>819 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>981 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus <sup>1)</sup>	<b>506</b>	<b>–</b>	<b>(86)</b>	<b>420</b>	<b>492</b>	<b>1</b>	<b>(78)</b>	<b>415</b>
Montant ajusté du BAIIA	<b>1 322 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>(98) \$</b>	<b>1 453 \$</b>	<b>1 311 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(141) \$</b>	<b>1 396 \$</b>

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (117 millions de dollars en 2020) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

	Exercices clos les							
	31 déc. 2021 (52 semaines)				31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)			
(non audité) (en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies				753 \$				957 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				994				619
Impôt sur le résultat				630				470
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières				1 650				829
Résultat d'exploitation	2 929 \$	1 400 \$	(302) \$	4 027 \$	2 357 \$	622 \$	(104) \$	2 875 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	506 \$	– \$	– \$	506 \$	509 \$	– \$	– \$	509 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(500)	177	(323)	–	257	(72)	185
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(12)	–	(2)	(14)	(9)	–	–	(9)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(13)	–	–	(13)	5	–	–	5
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	(2)	–	–	(2)	9	–	–	9
Charges de restructuration et autres charges connexes	13	–	–	13	38	–	–	38
Coûts de transaction liés à l'acquisition autres charges connexes	–	–	–	–	–	2	–	2
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	(5)	2	(3)
Éléments d'ajustement	492 \$	(500) \$	175 \$	167 \$	552 \$	254 \$	(70) \$	736 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	3 421 \$	900 \$	(127) \$	4 194 \$	2 909 \$	876 \$	(174) \$	3 611 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus <sup>1)</sup>	2 158	3	(360)	1 801	2 087	3	(345)	1 745
Montant ajusté du BAIIA	5 579 \$	903 \$	(487) \$	5 995 \$	4 996 \$	879 \$	(519) \$	5 356 \$

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA des exercices 2021 et 2020 :

#### **Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix**

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

**Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement** La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

# Rapport de gestion

**Profit sur la vente d'immeubles non exploités** En 2021, Loblaw a comptabilisé un profit de 12 millions de dollars lié à la vente d'immeubles non exploités. En 2020, Loblaw a cédé des immeubles non exploités à une tierce partie et a comptabilisé un profit de 9 millions de dollars lié à la vente.

En 2021, Propriétés de Choix a cédé des immeubles et réalisé un profit ou une perte pour chacun des immeubles, qu'elle a comptabilisé comme un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement. À la consolidation, la société a comptabilisé ces immeubles au coût, diminué du cumul de l'amortissement, dans les immobilisations corporelles. Ainsi, à la consolidation, un profit net de 2 millions de dollars a été comptabilisé au poste « Autres et intersectoriel » en 2021.

**Ajustement de la juste valeur des dérivés** Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

**Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités** Loblaw évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés à partir des immeubles de placement, à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

**Charges de restructuration et autres charges connexes** La société évalue régulièrement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de l'infrastructure de ses magasins, de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Seules les activités de restructuration liées à ces initiatives annoncées publiquement sont considérées comme étant des éléments d'ajustement.

Au quatrième trimestre de 2021, Loblaw a recouvré une tranche d'environ 8 millions de dollars du montant inscrit à titre de recouvrements de charges de restructuration et autres recouvrements connexes en lien avec la fermeture annoncée précédemment de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. Les recouvrements découlent d'un ajustement de l'estimation des charges de restructuration. Les charges de restructuration et autres charges connexes se sont établies à 13 millions de dollars pour l'exercice. Loblaw investit actuellement dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec. Les volumes provenant des centres de distribution de Laval seront transférés à Cornwall et Loblaw s'attend à engager des coûts de restructuration supplémentaires liés à ces fermetures en 2022.

**Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres coûts connexes** Propriétés de Choix a comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes liés à l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust.

**Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société** Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens; toutefois, l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est en partie libellé en dollars américains et, en conséquence, la société est susceptible de réaliser des profits de change et de subir des pertes de change. Les frais de vente et charges générales et administratives tiennent compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de l'actif net libellé en dollars américains, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger, et l'impôt connexe, le cas échéant, est comptabilisé dans la charge d'impôt. Les autres activités à l'échelle de la société tiennent compte des ajustements de juste valeur liés aux placements et de certains actifs et passifs financiers détenus par la société.

**MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR et présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (13 semaines)	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (53 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	190 \$	244 \$	1 650 \$	829 \$
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(122)	(20)	(601)	239
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw	(4)	61	(188)	47
Recouvrement lié à Glenhuron	189	–	189	–
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	253 \$	285 \$	1 050 \$	1 115 \$

En plus de certains éléments décrits ci-dessus à la rubrique « Montant ajusté du BAIIA », les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 2021 et de 2020 :

**Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie** La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

**Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw** L'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw est inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Le montant de cet ajustement est fonction de la fluctuation du cours de marché des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Une augmentation (diminution) du cours de marché de l'action ordinaire de Loblaw entraîne la comptabilisation de charges (produits) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Voir la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale », du présent rapport de gestion.

**Recouvrement lié à Glenhuron** Au quatrième trimestre de 2021, Loblaw a comptabilisé un recouvrement de 301 millions de dollars lié à la décision de la Cour suprême concernant Glenhuron. De ce recouvrement, une tranche de 173 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 128 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

# Rapport de gestion

**MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF** La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (13 semaines)	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	1 033 \$	981 \$	4 194 \$	3 611 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	253	285	1 050	1 115
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	780 \$	696 \$	3 144 \$	2 496 \$
Impôt sur le résultat	64 \$	137 \$	630 \$	470 \$
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>				
Recouvrement lié à Glenhuron	11	25	99	173
Réévaluation des soldes d'impôt différé	128	–	128	–
Réévaluation des soldes d'impôt différé	–	(2)	–	7
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	1	4	(6)	(2)
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	204 \$	164 \$	851 \$	648 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	7,8 %	21,9 %	26,5 %	23,0 %
Montant ajusté du taux d'impôt s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	26,2 %	23,6 %	27,1 %	26,0 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif de 2021 et de 2020 :

**Recouvrement lié à Glenhuron** Au quatrième trimestre de 2021, la société a comptabilisé un recouvrement de 301 millions de dollars lié à la décision de la Cour suprême concernant Glenhuron. De ce recouvrement, une tranche de 173 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 128 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

**Réévaluation des soldes d'impôt différé** Au troisième trimestre de 2020, en raison du fait que Propriétés de Choix a émis des parts de fiducie en faveur d'une partie liée, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt de 9 millions de dollars lié à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé découlant de la dilution de sa participation dans Propriétés de Choix. Au quatrième trimestre de 2020, en raison du fait que Propriétés de Choix a émis des parts de société en commandite de catégorie B en faveur de la société, celle-ci a comptabilisé une charge d'impôt de 2 millions de dollars liée à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé découlant de la modification de sa participation dans Propriétés de Choix.

**Écart externe lié à certaines actions de Loblaw** La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 1 million de dollars au quatrième trimestre de 2021 et une charge d'impôt différé de 6 millions de dollars pour l'exercice à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

**MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES**

La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (13 semaines)	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	227 \$	299 \$	431 \$	963 \$
Moins : (Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités abandonnées	(201)	25	(322)	6
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	428 \$	274 \$	753 \$	957 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	418 \$	264 \$	709 \$	913 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(5)	(1)	(9)	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	413 \$	263 \$	700 \$	909 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	428 \$	274 \$	753 \$	957 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	(71)	4	523	80
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	357 \$	278 \$	1 276 \$	1 037 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)	(44)	(44)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	347 \$	268 \$	1 232 \$	993 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(5)	(1)	(9)	(4)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	342 \$	267 \$	1 223 \$	989 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	147,6	153,3	150,2	153,5

# Rapport de gestion

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

	Trimestres clos les			
	31 déc. 2021 (12 semaines)		31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (13 semaines)	
(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
<b>Activités poursuivies</b>	<b>418 \$</b>	<b>2,80 \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>1,72 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>i)</sup> :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	47 \$	0,31 \$	45 \$	0,29 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(72)	(0,48)	(3)	(0,02)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(2)	(0,01)	(3)	(0,02)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	1	0,01	(3)	(0,02)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	–	–	4	0,03
Charges de restructuration et autres charges connexes	(4)	(0,03)	3	0,02
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	122	0,83	20	0,13
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw	3	0,02	(53)	(0,34)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	(1)	(0,01)	(4)	(0,03)
Réévaluation des soldes d'impôt différé	–	–	2	0,01
Recouvrement lié à Glenhuron	(165)	(1,12)	–	–
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	(4)	(0,03)
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	(71) \$	(0,48) \$	4 \$	0,02 \$
<b>Montant ajusté au titre des activités poursuivies</b>	<b>347 \$</b>	<b>2,32 \$</b>	<b>268 \$</b>	<b>1,74 \$</b>

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.



## Exercices clos les

	31 déc. 2021 (52 semaines)		31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)				
<b>Activités poursuivies</b>	<b>709 \$</b>	<b>4,66 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>5,92 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>1)</sup> :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	196 \$	1,30 \$	195 \$	1,28 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(270)	(1,80)	155	1,02
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(7)	(0,04)	(4)	(0,03)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(6)	(0,04)	2	0,01
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	–	–	4	0,03
Charges de restructuration et autres charges connexes	5	0,03	14	0,09
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	–	–	2	0,01
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	601	4,00	(239)	(1,56)
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw	163	1,09	(41)	(0,27)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	6	0,04	2	0,01
Réévaluation des soldes d'impôt différé	–	–	(7)	(0,05)
Recouvrement lié à Glenhuron	(165)	(1,10)	–	–
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	(3)	(0,02)
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	523 \$	3,48 \$	80 \$	0,52 \$
<b>Montant ajusté au titre des activités poursuivies</b>	<b>1 232 \$</b>	<b>8,14 \$</b>	<b>993 \$</b>	<b>6,44 \$</b>

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

# Rapport de gestion

**FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES** La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	31 déc. 2021 (12 semaines)	31 déc. 2020 <sup>i)</sup> (13 semaines)	Variation en \$	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 <sup>i)</sup> (53 semaines)	Variation en \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 155 \$	1 574 \$	(419) \$	5 107 \$	5 521 \$	(414) \$
Moins : Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées	12	56	(44)	–	157	(157)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies	1 143 \$	1 518 \$	(375) \$	5 107 \$	5 364 \$	(257) \$
Moins : Intérêts payés	173	180	(7)	853	883	(30)
Dépenses d'investissement <sup>i)</sup>	487	581	(94)	1 381	1 496	(115)
Paiements au titre de la location, montant net	202	191	11	795	844	(49)
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies	281 \$	566 \$	(285) \$	2 078 \$	2 141 \$	(63) \$

i) En 2021, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw ont compris des paiements anticipés de 1 million de dollars qui ont été effectués en 2020 et transférés en provenance des autres actifs en 2021. En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw ont compris des paiements anticipés de 66 millions de dollars ayant été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs en 2020.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément au livre blanc sur les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des IFRS publié par l'Association des biens immobiliers du Canada en février 2019.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(162) \$</b>	117 \$	<b>24 \$</b>	451 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	<b>372</b>	87	<b>863</b>	(354)
Distributions sur les parts échangeables	<b>73</b>	73	<b>293</b>	289
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	<b>(96)</b>	(104)	<b>(459)</b>	220
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	<b>(13)</b>	–	<b>(43)</b>	37
Charges internes au titre de la location	<b>3</b>	2	<b>8</b>	7
Intérêts inscrits à l'actif au titre de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	1	<b>3</b>	5
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	–	–	–	2
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	<b>1</b>	1
Profit de change	–	–	–	(1)
Autres (pertes liées) profits liés à la juste valeur, montant net	<b>(1)</b>	(2)	<b>1</b>	(3)
Impôt sur le résultat	<b>(1)</b>	(2)	<b>(1)</b>	(2)
Fonds provenant des activités d'exploitation	<b>175 \$</b>	172 \$	<b>690 \$</b>	652 \$

# Rapport de gestion

## 14.1 Mesures financières non conformes aux PCGR – Principal rapprochement comparatif

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	2021					2020 <sup>4)</sup>				2019 <sup>4)</sup>	
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (53 semaines)	Total (52 semaines)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	(52) \$	125 \$	252 \$	428 \$	753 \$	590 \$	(210) \$	303 \$	274 \$	957 \$	175 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :											
Participations ne donnant pas le contrôle	170 \$	236 \$	261 \$	327 \$	994 \$	151 \$	73 \$	181 \$	214 \$	619 \$	581 \$
Impôt sur le résultat	165 \$	201 \$	200 \$	64 \$	630 \$	112 \$	64 \$	157 \$	137 \$	470 \$	417 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	545 \$	503 \$	412 \$	190 \$	1 650 \$	(258) \$	520 \$	323 \$	244 \$	829 \$	1 702 \$
Résultat d'exploitation	828 \$	1 065 \$	1 125 \$	1 009 \$	4 027 \$	595 \$	447 \$	964 \$	869 \$	2 875 \$	2 875 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	117 \$	117 \$	155 \$	117 \$	506 \$	119 \$	118 \$	155 \$	117 \$	509 \$	508 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(46)	(149)	(41)	(87)	(323)	102	93	(7)	(3)	185	100
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(3)	–	(9)	(2)	(14)	–	–	(1)	(8)	(9)	(12)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(8)	(3)	(8)	6	(13)	15	(3)	–	(7)	5	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	–	–	–	(2)	(2)	–	–	–	9	9	(7)
Charges de restructuration et autres charges connexes	4	8	9	(8)	13	15	9	6	8	38	10
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	–	–	–	–	–	2	–	–	–	2	9
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	1	–	(4)	(3)	(3)
Éléments d'ajustement	64 \$	(27) \$	106 \$	24 \$	167 \$	253 \$	218 \$	153 \$	112 \$	736 \$	605 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	892 \$	1 038 \$	1 231 \$	1 033 \$	4 194 \$	848 \$	665 \$	1 117 \$	981 \$	3 611 \$	3 480 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus <sup>1)</sup>	408 \$	424 \$	549 \$	420 \$	1 801 \$	398 \$	405 \$	527 \$	415 \$	1 745 \$	1 665 \$
Montant ajusté du BAIIA	1 300 \$	1 462 \$	1 780 \$	1 453 \$	5 995 \$	1 246 \$	1 070 \$	1 644 \$	1 396 \$	5 356 \$	5 145 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisé par Loblaw.

**MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR qui sont présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	Exercices clos les		
	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 <sup>4)</sup> (53 semaines)	31 déc. 2019 <sup>4)</sup> (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	1 650 \$	829 \$	1 702 \$
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(601)	239	(550)
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant les actions ordinaires de Loblaw	(188)	47	(69)
Recouvrement lié à Glenhuron	189	–	–
Frais d'émission de Propriétés de Choix	–	–	(14)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	1 050 \$	1 115 \$	1 069 \$

**Frais d'émission de Propriétés de Choix** Propriétés de Choix a engagé des frais d'émission de 14 millions de dollars liés au placement visant des parts de fiducie en 2019.

**MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF** Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt avec le taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR qui est présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Exercices clos les		
	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 <sup>3), 4)</sup> (53 semaines)	31 déc. 2019 <sup>3), 4)</sup> (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	4 194 \$	3 611 \$	3 480 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	1 050	1 115	1 069
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	3 144 \$	2 496 \$	2 411 \$
Impôt sur le résultat	630 \$	470 \$	417 \$
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	99	173	156
Recouvrement lié à Glenhuron	128	–	–
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	7	15
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	(6)	(2)	–
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	851 \$	648 \$	588 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	26,5 %	23,0 %	35,5 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	27,1 %	26,0 %	24,4 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté plus haut.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières plus haut pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

# Rapport de gestion

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	2021					2020 <sup>3), 4)</sup>					2019 <sup>3), 4)</sup>
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (53 semaines)	Total (52 semaines)
<b>Activités poursuivies</b>	<b>(62) \$</b>	<b>115 \$</b>	<b>238 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>709 \$</b>	<b>580 \$</b>	<b>(220) \$</b>	<b>289 \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>131 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>e1)</sup> :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	45 \$	46 \$	58 \$	47 \$	196 \$	46 \$	45 \$	59 \$	45 \$	195 \$	194 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(38)	(125)	(35)	(72)	(270)	85	78	(5)	(3)	155	86
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	–	–	(5)	(2)	(7)	–	–	(1)	(3)	(4)	(5)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(3)	(1)	(3)	1	(6)	6	(1)	–	(3)	2	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	–	–	–	–	–	–	–	–	4	4	(3)
Charges de restructuration et autres charges connexes	2	2	5	(4)	5	5	3	3	3	14	9
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	–	–	–	–	–	2	–	–	–	2	8
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	239	188	52	122	601	(504)	257	(12)	20	(239)	550
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant des actions ordinaires de Loblaw	46	50	64	3	163	(9)	(2)	23	(53)	(41)	60
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	16	–	(9)	(1)	6	14	(4)	(4)	(4)	2	–
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	(9)	2	(7)	(15)
Recouvrement lié à Glenhuron	–	–	–	(165)	(165)	–	–	–	–	–	–
Frais d'émission de Propriétés de Choix	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	14
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	1	–	(4)	(3)	(3)
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	<b>307 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>(71) \$</b>	<b>523 \$</b>	<b>(355) \$</b>	<b>377 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>895 \$</b>
<b>Montant ajusté au titre des activités poursuivies</b>	<b>245 \$</b>	<b>275 \$</b>	<b>365 \$</b>	<b>347 \$</b>	<b>1 232 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>157 \$</b>	<b>343 \$</b>	<b>268 \$</b>	<b>993 \$</b>	<b>1 026 \$</b>

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

(non audité) (en dollars)	2021					2020 <sup>(3), (4)</sup>				2019 <sup>(3), (4)</sup>	
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (53 semaines)	Total (52 semaines)
<b>Activités poursuivies</b>	<b>(0,41) \$</b>	<b>0,74 \$</b>	<b>1,58 \$</b>	<b>2,80 \$</b>	<b>4,66 \$</b>	<b>3,77 \$</b>	<b>(1,43) \$</b>	<b>1,87 \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>5,92 \$</b>	<b>0,82 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>1)</sup> :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	0,29 \$	0,31 \$	0,39 \$	0,31 \$	1,30 \$	0,30 \$	0,29 \$	0,38 \$	0,29 \$	1,28 \$	1,26 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(0,25)	(0,82)	(0,24)	(0,48)	(1,80)	0,56	0,51	(0,03)	(0,02)	1,02	0,57
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	–	–	(0,03)	(0,01)	(0,04)	–	–	(0,01)	(0,02)	(0,03)	(0,03)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(0,02)	(0,01)	(0,02)	0,01	(0,04)	0,04	(0,01)	–	(0,02)	0,01	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	–	–	–	–	–	–	–	–	0,03	0,03	(0,02)
Charges de restructuration et autres charges connexes	0,01	0,01	0,03	(0,03)	0,03	0,03	0,02	0,03	0,02	0,09	0,06
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	–	–	–	–	–	0,01	–	–	–	0,01	0,05
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	1,57	1,24	0,35	0,83	4,00	(3,28)	1,68	(0,08)	0,13	(1,56)	3,58
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer sur actions visant les actions ordinaires de Loblaw	0,30	0,33	0,43	0,02	1,09	(0,06)	(0,01)	0,15	(0,34)	(0,27)	0,39
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	0,11	–	(0,06)	(0,01)	0,04	0,09	(0,03)	(0,03)	(0,03)	0,01	–
Réévaluation de soldes d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	(0,06)	0,01	(0,05)	(0,10)
Recouvrement lié à Glenhuron	–	–	–	(1,12)	(1,10)	–	–	–	–	–	–
Frais d'émission de Propriétés de Choix	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,09
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	0,01	–	(0,03)	(0,02)	(0,02)
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	2,01 \$	1,06 \$	0,85 \$	(0,48) \$	3,48 \$	(2,31) \$	2,46 \$	0,35 \$	0,02 \$	0,52 \$	5,83 \$
<b>Montant ajusté au titre des activités poursuivies</b>	<b>1,60 \$</b>	<b>1,80 \$</b>	<b>2,43 \$</b>	<b>2,32 \$</b>	<b>8,14 \$</b>	<b>1,46 \$</b>	<b>1,03 \$</b>	<b>2,22 \$</b>	<b>1,74 \$</b>	<b>6,44 \$</b>	<b>6,65 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué (en millions)</b>	<b>152,1</b>	<b>151,8</b>	<b>149,7</b>	<b>147,6</b>	<b>150,2</b>	<b>153,8</b>	<b>153,4</b>	<b>153,5</b>	<b>153,3</b>	<b>153,5</b>	<b>153,7</b>

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

# Rapport de gestion

## 14.2 Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021

En 2020, la direction a procédé à un examen des éléments d'ajustement historiques en vue de réduire le nombre d'éléments non conformes aux PCGR auxquels elle apporte des ajustements aux fins de sa présentation de l'information financière. La direction est arrivée à la conclusion qu'afin de présenter les éléments d'ajustement d'une manière plus cohérente avec celle de ses pairs canadiens et américains, la société n'apportera plus d'ajustements pour tenir compte des pertes de valeur d'actifs (déduction faite des reprises), de certaines charges de restructuration et autres charges connexes, des frais de règlement au titre des régimes de retraite, des modifications des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi ou d'autres éléments.

Depuis le premier trimestre de 2021, les charges de restructuration et autres charges connexes sont considérées comme un élément d'ajustement uniquement si elles sont significatives et qu'elles font partie d'un plan de restructuration annoncé publiquement. Les autres éléments inhabituels sont évalués au cas par cas en fonction de leur nature, de leur ampleur et de leur propension à se reproduire. Ce changement est entré en vigueur au premier trimestre de 2021, avec retraitements des périodes comparatives à ce moment.

Les tableaux sommaires qui suivent présentent un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR présentées précédemment en 2020 et en 2019 avec celles qui sont présentées en vertu de la nouvelle méthode comptable à compter du premier trimestre de 2021.

La participation de la société dans Weston Foods a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Par conséquent, sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies, y compris le montant ajusté du résultat d'exploitation et le montant ajusté du BAIIA qui suivent, présentés précédemment.

Montant ajusté du résultat d'exploitation et montant ajusté du BAIIA :

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les											
	21 mars 2020 (12 semaines)				13 juin 2020 (12 semaines)				3 octobre 2020 (16 semaines)			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - présenté précédemment</b>	<b>692 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(66) \$</b>	<b>852 \$</b>	<b>534 \$</b>	<b>201 \$</b>	<b>(62) \$</b>	<b>673 \$</b>	<b>882 \$</b>	<b>224 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>1 123 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :												
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de restructuration et autres charges connexes	(4)	-	-	(4)	(8)	-	-	(8)	(6)	-	-	(6)
<b>Éléments d'ajustement</b>	<b>(4) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(8) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(8) \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(6) \$</b>
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - retraité</b>	<b>688 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(66) \$</b>	<b>848 \$</b>	<b>526 \$</b>	<b>201 \$</b>	<b>(62) \$</b>	<b>665 \$</b>	<b>876 \$</b>	<b>224 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>1 117 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	594	1	(78)	517	598	-	(75)	523	795	1	(114)	682
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	(119)	-	-	(119)	(118)	-	-	(118)	(155)	-	-	(155)
<b>Montant ajusté du BAIIA - retraité</b>	<b>1 163 \$</b>	<b>227 \$</b>	<b>(144) \$</b>	<b>1 246 \$</b>	<b>1 006 \$</b>	<b>201 \$</b>	<b>(137) \$</b>	<b>1 070 \$</b>	<b>1 516 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>(97) \$</b>	<b>1 644 \$</b>



(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le				Exercice clos le			
	31 décembre 2020				31 décembre 2020			
	(13 semaines)				(53 semaines)			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - présenté précédemment</b>	<b>838 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>1 006 \$</b>	<b>2 946 \$</b>	<b>876 \$</b>	<b>(168) \$</b>	<b>3 654 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	(17)	–	(6)	(23)	(17)	–	(6)	(23)
Charges de restructuration et autres charges connexes	(2)	–	–	(2)	(20)	–	–	(20)
<b>Éléments d'ajustement</b>	<b>(19) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>(25) \$</b>	<b>(37) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>(43) \$</b>
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - retraité</b>	<b>819 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>981 \$</b>	<b>2 909 \$</b>	<b>876 \$</b>	<b>(174) \$</b>	<b>3 611 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	609	1	(78)	532	2 596	3	(345)	2 254
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(117)	–	–	(117)	(509)	–	–	(509)
<b>Montant ajusté du BAIIA - retraité</b>	<b>1 311 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(141) \$</b>	<b>1 396 \$</b>	<b>4 996 \$</b>	<b>879 \$</b>	<b>(519) \$</b>	<b>5 356 \$</b>

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les											
	23 mars 2019				15 juin 2019				5 octobre 2019			
	(12 semaines)				(12 semaines)				(16 semaines)			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - présenté précédemment</b>	<b>577 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>(81) \$</b>	<b>726 \$</b>	<b>709 \$</b>	<b>232 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>878 \$</b>	<b>872 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>1 086 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :												
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charges de restructuration et autres charges connexes	(12)	–	–	(12)	(16)	–	–	(16)	(22)	–	–	(22)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	(10)	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	–	–
Certains éléments liés à des périodes précédentes	–	–	–	–	15	–	–	15	–	–	–	–
<b>Éléments d'ajustement</b>	<b>(22) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(22) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(22) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(22) \$</b>
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - retraité</b>	<b>555 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>(81) \$</b>	<b>704 \$</b>	<b>708 \$</b>	<b>232 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>877 \$</b>	<b>850 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>1 064 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	580	–	(76)	504	580	1	(82)	499	775	–	(118)	657
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	(119)	–	–	(119)	(116)	–	–	(116)	(157)	–	–	(157)
<b>Montant ajusté du BAIIA - retraité</b>	<b>1 016 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>(157) \$</b>	<b>1 089 \$</b>	<b>1 172 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>(145) \$</b>	<b>1 260 \$</b>	<b>1 468 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(130) \$</b>	<b>1 564 \$</b>

# Rapport de gestion

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le				Exercice clos le			
	31 décembre 2019				31 décembre 2019			
	(12 semaines)				(52 semaines)			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres	Chiffres consolidés
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - présenté précédemment</b>	<b>730 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>(59) \$</b>	<b>896 \$</b>	<b>2 888 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>(215) \$</b>	<b>3 586 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	(75)	–	38	(37)	(75)	–	38	(37)
Charges de restructuration et autres charges connexes	(24)	–	–	(24)	(74)	–	–	(74)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	–	–	–	–	(10)	–	–	(10)
Certains éléments liés à des périodes précédentes	7	–	(7)	–	22	–	(7)	15
<b>Éléments d'ajustement</b>	<b>(92) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>(61) \$</b>	<b>(137) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>(106) \$</b>
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation - retraité</b>	<b>638 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>(28) \$</b>	<b>835 \$</b>	<b>2 751 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>(184) \$</b>	<b>3 480 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	589	–	(76)	513	2 524	1	(352)	2 173
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(116)	–	–	(116)	(508)	–	–	(508)
<b>Montant ajusté du BAIIA - retraité</b>	<b>1 111 \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>(104) \$</b>	<b>1 232 \$</b>	<b>4 767 \$</b>	<b>914 \$</b>	<b>(536) \$</b>	<b>5 145 \$</b>

Le tableau qui suit présente le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire :

(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les								Exercice clos le	
	21 mars 2020		13 juin 2020		3 octobre 2020		31 décembre 2020		31 décembre 2020	
	(12 semaines)		(12 semaines)		(16 semaines)		(13 semaines)		(53 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
<b>Total du montant ajusté de la société - présenté précédemment</b>	<b>239 \$</b>	<b>1,55 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>0,93 \$</b>	<b>362 \$</b>	<b>2,35 \$</b>	<b>312 \$</b>	<b>2,03 \$</b>	<b>1 055 \$</b>	<b>6,85 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(11) \$	(0,08) \$	(11) \$	(0,08) \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	(2)	(0,01)	(3)	(0,02)	(3)	(0,02)	–	–	(8)	(0,04)
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	2	0,01	–	–	(1)	(0,01)	1	0,01	2	0,01
<b>Éléments d'ajustement</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>(0,02) \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(0,03) \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>(0,07) \$</b>	<b>(17) \$</b>	<b>(0,11) \$</b>
<b>Total du montant ajusté de la société - retraité</b>	<b>239 \$</b>	<b>1,55 \$</b>	<b>139 \$</b>	<b>0,91 \$</b>	<b>358 \$</b>	<b>2,32 \$</b>	<b>302 \$</b>	<b>1,96 \$</b>	<b>1 038 \$</b>	<b>6,74 \$</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>225 \$</b>	<b>1,46 \$</b>	<b>157 \$</b>	<b>1,03 \$</b>	<b>343 \$</b>	<b>2,22 \$</b>	<b>268 \$</b>	<b>1,74 \$</b>	<b>993 \$</b>	<b>6,44 \$</b>
<b>Activités abandonnées<sup>i)</sup></b>	<b>14 \$</b>	<b>0,09 \$</b>	<b>(18) \$</b>	<b>(0,12) \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>0,10 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>0,22 \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>0,30 \$</b>

i) La participation de la société dans Weston Foods présentée séparément à titre d'activités abandonnées ne tient pas compte du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR.

	Trimestres clos les								Exercice clos le	
	23 mars 2019 (12 semaines)		15 juin 2019 (12 semaines)		5 octobre 2019 (16 semaines)		31 décembre 2019 (12 semaines)		31 décembre 2019 (52 semaines)	
(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
<b>Total du montant ajusté de la société - présenté précédemment</b>	<b>201 \$</b>	<b>1,30 \$</b>	<b>263 \$</b>	<b>1,70 \$</b>	<b>391 \$</b>	<b>2,54 \$</b>	<b>262 \$</b>	<b>1,69 \$</b>	<b>1 117 \$</b>	<b>7,24 \$</b>
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(2) \$	(0,01) \$	(2) \$	(0,01) \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	(5)	(0,03)	(6)	(0,04)	(7)	(0,05)	(10)	(0,07)	(28)	(0,18)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	(4)	(0,03)	-	-	-	-	-	-	(4)	(0,03)
Certains éléments liés à des périodes précédentes	-	-	6	0,04	-	-	-	-	6	0,04
Montant libéré au titre de la réserve en lien avec une vérification fiscale de 2014	-	-	-	-	4	0,03	-	-	4	0,03
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	-	-	8	0,05	-	-	-	-	8	0,05
Éléments d'ajustement	(9) \$	(0,06) \$	8 \$	0,05 \$	(3) \$	(0,02) \$	(12) \$	(0,08) \$	(16) \$	(0,10) \$
<b>Total du montant ajusté de la société - retraité</b>	<b>192 \$</b>	<b>1,24 \$</b>	<b>271 \$</b>	<b>1,75 \$</b>	<b>388 \$</b>	<b>2,52 \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>1,61 \$</b>	<b>1 101 \$</b>	<b>7,14 \$</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>179 \$</b>	<b>1,15 \$</b>	<b>257 \$</b>	<b>1,66 \$</b>	<b>361 \$</b>	<b>2,34 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>1,48 \$</b>	<b>1 026 \$</b>	<b>6,65 \$</b>
<b>Activités abandonnées<sup>i)</sup></b>	<b>13 \$</b>	<b>0,09 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>0,09 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>0,18 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>0,13 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>0,49 \$</b>

i) La participation de la société dans Weston Foods présentée séparément à titre d'activités abandonnées ne tient pas compte de ce changement.

Ce changement n'a eu aucune incidence sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté précédemment dans les rapports de gestion annuel et intermédiaires de 2020 de la société.

## 15. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence du déploiement des systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 13, « Perspectives », et à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

# Rapport de gestion

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, y compris la pandémie de COVID-19, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du Rapport annuel de 2021 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- la durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur les affaires, les activités et la situation financière de la société, ainsi que sur les activités des fournisseurs, le comportement des consommateurs et l'économie en général;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et, par le fait même, un assortiment approprié de produits offerts en magasin et en ligne;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service du personnel qualifié pour les principaux postes, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société et des processus connexes;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise des médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et question connexes;
- l'incapacité de Propriétés de Choix de réaliser les avantages prévus liés à ses priorités stratégiques et à ses importantes initiatives, dont l'incapacité de mettre au point des actifs de qualité et de gérer efficacement les initiatives d'aménagement, de réaménagement et de rénovation, ainsi que les délais et les coûts liés à ces initiatives;
- l'incapacité de s'adapter aux risques environnementaux et sociaux, notamment l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de la société en matière de changement climatique et d'équité sociale;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation et des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts et les efficiences sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;
- l'incapacité de la société d'élaborer et d'exécuter sa stratégie avec efficacité;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques d'exploitation et financiers et gestion des risques » de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## **16. Informations supplémentaires**

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Loblaw sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Loblaw, à l'adresse [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

Le présent rapport annuel comprend également les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Propriétés de Choix sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Propriétés de Choix, à l'adresse [choicereit.ca](http://choicereit.ca).

Toronto, Canada

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

# Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	105
Rapport des auditeurs indépendants	106
États financiers consolidés résumés	110
États consolidés des résultats	110
États consolidés du résultat global	110
Bilans consolidés	111
États consolidés des variations des capitaux propres	112
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	114
Notes afférentes aux états financiers consolidés	115
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	115
Note 2. Principales méthodes comptables	115
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	131
Note 4. Norme comptable future	133
Note 5. Activités abandonnées	133
Note 6. Filiales	135
Note 7. Acquisitions d'entreprises	135
Note 8. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	136
Note 9. Impôt sur le résultat	136
Note 10. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	138
Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	139
Note 12. Créances	139
Note 13. Créances sur cartes de crédit	140
Note 14. Stocks	142
Note 15. Actifs détenus en vue de la vente	142
Note 16. Immobilisations corporelles	143
Note 17. Immeubles de placement	145
Note 18. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	146
Note 19. Immobilisations incorporelles	147
Note 20. Goodwill	149
Note 21. Autres actifs	150
Note 22. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	150
Note 23. Provisions	150
Note 24. Dette à court terme	151
Note 25. Dette à long terme	152
Note 26. Autres passifs	155
Note 27. Capital social	156
Note 28. Transactions portant sur le capital de Loblaw	158
Note 29. Gestion du capital	160
Note 30. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	161
Note 31. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	168
Note 32. Charges au titre des avantages du personnel	174
Note 33. Contrats de location	174
Note 34. Instruments financiers	178
Note 35. Gestion des risques financiers	180
Note 36. Passifs éventuels	182
Note 37. Garanties financières	184
Note 38. Transaction entre parties liées	185
Note 39. Informations sectorielles	187
Note 40. Événement postérieur à la date de clôture	189
Rétrospective des trois derniers exercices	190
Glossaire	192

# Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de George Weston Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et  
chef de la direction,

*[signé]*  
**Galen G. Weston**

Le président et  
chef de la direction financière,

*[signé]*  
**Richard Dufresne**

Toronto, Canada  
Le 1<sup>er</sup> mars 2022

# Rapport des auditeurs indépendants

## AUX ACTIONNAIRES DE GEORGE WESTON LIMITÉE

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de George Weston Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020;
- les états consolidés des résultats des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble, ainsi qu'en formant notre opinion sur ces états, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport des auditeurs.

### Évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers pour les magasins d'alimentation au détail

#### Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3, 16 et 33 des états financiers. Chaque date de clôture, l'entité examine la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'entité soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation s'établissent respectivement à 10 782 millions de dollars et à 4 059 millions de dollars. L'entité a déterminé que chaque magasin de détail constitue une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») distincte aux fins du test de dépréciation des actifs non financiers des magasins d'alimentation au détail. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable. Les estimations de l'entité incluent :

- le taux d'actualisation et les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat en ce qui a trait à la valeur d'utilité;
- le taux d'actualisation, les taux de capitalisation, les taux de capitalisation finaux, les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention et les taux de location du marché pour ce qui est de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

#### Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers, plus précisément les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, pour les magasins d'alimentation au détail constituait une question clé de l'audit. Les actifs du secteur de l'alimentation au détail représentent la majeure partie du secteur d'exploitation Loblaw visé par l'évaluation de la dépréciation. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. L'évaluation des éléments probants à l'appui des estimations de l'entité a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées en raison de la sensibilité de la valeur recouvrable à des changements mineurs dans ces estimations.

#### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.



# Rapport des auditeurs indépendants

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement du contrôle à l'égard de l'examen de la valeur recouvrable de l'UGT. Ce contrôle incluait l'examen des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, lorsque la valeur d'utilité était utilisée dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons évalué le caractère approprié de ce qui suit :

- des estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité en les comparant au chiffre d'affaires et au résultat historiques réels générés par les magasins d'alimentation au détail. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les magasins de détail pour apprécier les ajustements apportés en vue d'arriver aux estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, ou l'absence de tels ajustements;
- du taux d'actualisation en demandant à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission qui l'ont comparé à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente était utilisée dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons évalué le caractère approprié de ce qui suit :

- des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention en se fondant sur des contrats de location représentatifs. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements ayant une incidence sur ces flux de trésorerie futurs pour apprécier les ajustements apportés par l'entité, ou l'absence de tels ajustement;
- des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation selon une approche portefeuille en demandant à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces taux ont été évalués en les comparant à des rapports publiés par des observateurs du secteur immobilier et en tenant compte de diverses caractéristiques du portefeuille;
- des taux de capitalisation et des taux de location du marché en les comparant à des informations externes, notamment des rapports du secteur et des listes d'immeubles commerciaux.

## Évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus

### Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3 et 17 des états financiers. Les immeubles de placement productifs de revenus sont évalués à l'aide du modèle de la juste valeur. L'entité a comptabilisé des immeubles de placement productifs de revenus à la juste valeur d'un montant de 5 183 millions de dollars. Les hypothèses importantes auxquelles l'entité a eu recours pour évaluer la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus incluent :

- les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention;
- les taux de capitalisation finaux et les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie.

### Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des immeubles de placement productifs de revenus et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus. L'évaluation des résultats de nos procédures d'audit a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées en raison de la sensibilité de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus à des changements mineurs dans certaines hypothèses importantes.

### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons évalué la capacité de l'entité à établir des prévisions avec précision en comparant aux résultats réels les flux de trésorerie futurs de l'entité au cours de la période de détention ayant servi à l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus de l'exercice précédent.

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons comparé les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention aux flux de trésorerie historiques réels provenant des immeubles de placement productifs de revenus. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements ayant une incidence sur les immeubles de placement productifs de revenus pour apprécier les ajustements apportés par l'entité pour arriver à ces flux de trésorerie futurs, ou l'absence de tels ajustements.

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé à évaluer les taux de capitalisation finaux et les taux d'actualisation. Ces taux ont été évalués en les comparant aux rapports publiés par des observateurs du secteur immobilier et en prenant en considération les caractéristiques de l'immeuble de placement productif de revenus concerné.

# Rapport des auditeurs indépendants

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2021 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2021 » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.  
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

# Rapport des auditeurs indépendants

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité consolidée pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

*KPMG A.K.A. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Sebastian Distefano.

Toronto, Canada

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

# États consolidés résumés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>i)</sup> (53 semaines)
<b>Produits</b>	<b>53 748 \$</b>	53 270 \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des stocks vendus (note 14)	36 435	36 724
Frais de vente et charges générales et administratives	13 286	13 671
	<b>49 721</b>	50 395
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 027</b>	2 875
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 8)	1 650	829
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>2 377</b>	2 046
Impôt sur le résultat (note 9)	630	470
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>1 747</b>	1 576
<b>(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités abandonnées</b> (note 5)	<b>(322)</b>	6
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 425</b>	1 582
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 10)	431	963
Participations ne donnant pas le contrôle	994	619
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 425 \$</b>	1 582 \$
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) - de base</b> (note 10)	<b>2,59 \$</b>	5,99 \$
Activités poursuivies	4,73 \$	5,95 \$
Activités abandonnées	(2,14) \$	0,04 \$
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) - dilué(e)</b> (note 10)	<b>2,52 \$</b>	5,96 \$
Activités poursuivies	4,66 \$	5,92 \$
Activités abandonnées	(2,14) \$	0,04 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités (note 5).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>i)</sup> (53 semaines)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	1 747 \$	1 576 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 34)	3	(28)
Profits (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 34)	9	(31)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 30)	293	(41)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	50	17
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies	355	(83)
Résultat global lié aux activités poursuivies	2 102	1 493
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités abandonnées (note 5)	(322)	6
Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées	(130)	(2)
Résultat global lié aux activités abandonnées	(452)	4
<b>Total du résultat global</b>	<b>1 650</b>	1 497
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	521	910
Participations ne donnant pas le contrôle	1 129	587
<b>Total du résultat global</b>	<b>1 650 \$</b>	1 497 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités (note 5).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020 <sup>i)</sup>
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 11)	2 984 \$	2 581 \$
Placements à court terme (note 11)	879	575
Créances (note 12)	1 010	1 183
Créances sur cartes de crédit (note 13)	3 443	3 109
Impôt sur le résultat recouvrable	301	–
Stocks (note 14)	5 166	5 385
Charges payées d'avance et autres actifs	348	304
Actifs détenus en vue de la vente (note 15)	91	108
<b>Total des actifs courants</b>	<b>14 222</b>	<b>13 245</b>
Immobilisations corporelles (note 16)	10 782	11 943
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 33)	4 059	4 043
Immeubles de placement (note 17)	5 344	4 930
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 18)	564	573
Immobilisations incorporelles (note 19)	6 430	7 032
Goodwill (note 20)	4 479	4 772
Impôt différé (note 9)	113	139
Dépôts de garantie (note 11)	75	75
Autres actifs (note 21)	1 015	1 326
<b>Total des actifs</b>	<b>47 083 \$</b>	<b>48 078 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire (note 37)	52 \$	86 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 923	6 026
Passif au titre de la fidélisation (note 22)	190	194
Provisions (note 23)	119	98
Impôt sur le résultat à payer	269	128
Dépôts à vue de clients	75	24
Dette à court terme (note 24)	450	1 335
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 25)	1 520	924
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 33)	742	799
Participation des pharmaciens propriétaires	433	349
<b>Total des passifs courants</b>	<b>9 773</b>	<b>9 963</b>
Provisions (note 23)	90	116
Dette à long terme (note 25)	12 490	13 519
Obligations locatives (note 33)	4 242	4 206
Passif lié aux parts de fiducie (note 34)	4 209	3 600
Impôt différé (note 9)	2 003	2 059
Autres passifs (note 26)	1 139	1 197
<b>Total des passifs</b>	<b>33 946</b>	<b>34 660</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social (note 27)	3 529	3 599
Résultats non distribués	4 808	5 226
Surplus d'apport (notes 28 et 31)	(1 462)	(1 180)
Cumul des autres éléments du résultat global	84	166
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	<b>6 959</b>	<b>7 811</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6 178	5 607
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13 137</b>	<b>13 418</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>47 083 \$</b>	<b>48 078 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Passifs éventuels (note 36). Événement postérieur à la date de clôture (note 40).  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2020	2 782 \$	817 \$	3 599 \$	5 226 \$	(1 180) \$	153 \$	(22) \$	35 \$	166 \$	5 607 \$	13 418 \$
Bénéfice net	–	–	–	431	–	–	–	–	–	994	1 425
Autres éléments du résultat global <sup>1)</sup>	–	–	–	160	–	(128)	8	50	(70)	135	225
Résultat global	– \$	– \$	– \$	591 \$	– \$	(128) \$	8 \$	50 \$	(70) \$	1 129 \$	1 650 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 27 et 31)	36	–	36	–	6	–	–	–	–	3	45
Actions rachetées et annulées (note 27)	(108)	–	(108)	(642)	–	–	–	–	–	–	(750)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 27 et 31)	2	–	2	9	–	–	–	–	–	–	11
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 28 et 31)	–	–	–	–	(288)	–	–	–	–	(561)	(849)
Transfert du profit de réévaluation sur la vente des immeubles de placement	–	–	–	12	–	–	–	(12)	(12)	–	–
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 27)											
- 2,30 \$	–	–	–	(345)	–	–	–	–	–	–	(345)
Par action privilégiée (en dollars) (note 27)											
- Série I - 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
- Série III - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série IV - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série V - 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(70) \$	– \$	(70) \$	(1 009) \$	(282) \$	– \$	– \$	(12) \$	(12) \$	(558) \$	(1 931) \$
Solde au 31 déc. 2021	2 712 \$	817 \$	3 529 \$	4 808 \$	(1 462) \$	25 \$	(14) \$	73 \$	84 \$	6 178 \$	13 137 \$

# États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2019	2 809 \$	817 \$	3 626 \$	4 766 \$	(979) \$	182 \$	(4) \$	18 \$	196 \$	5 566 \$	13 175 \$
Bénéfice net	–	–	–	963	–	–	–	–	–	619	1 582
Autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>	–	–	–	(23)	–	(29)	(18)	17	(30)	(32)	(85)
Résultat global	– \$	– \$	– \$	940 \$	– \$	(29) \$	(18) \$	17 \$	(30) \$	587 \$	1 497 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 27 et 31)	1	–	1	(1)	12	–	–	–	–	4	16
Actions rachetées et annulées (note 27)	(24)	–	(24)	(99)	–	–	–	–	–	–	(123)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 27 et 31)	(4)	–	(4)	(11)	–	–	–	–	–	–	(15)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 28 et 31)	–	–	–	–	(213)	–	–	–	–	(550)	(763)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 27)											
– 2,125 \$	–	–	–	(326)	–	–	–	–	–	–	(326)
Par action privilégiée (en dollars) (note 27)											
– Série I – 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(27) \$	– \$	(27) \$	(480) \$	(201) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(546) \$	(1 254) \$
Solde au 31 déc. 2020	2 782 \$	817 \$	3 599 \$	5 226 \$	(1 180) \$	153 \$	(22) \$	35 \$	166 \$	5 607 \$	13 418 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent un gain actuariel de 293 millions de dollars (perte de 43 millions de dollars en 2020), dont une tranche de 160 millions de dollars (perte de 23 millions de dollars en 2020) est présentée dans les résultats non distribués et une autre de 133 millions de dollars (perte de 20 millions de dollars en 2020), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également un profit de change de 1 million de dollars (profit de change de 1 million de dollars en 2020) et un profit sur les couvertures de flux de trésorerie de 1 million de dollars (perte de 13 millions de dollars en 2020).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	1 425 \$	1 582 \$
Ajouter (déduire) :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 8)	1 651	831
Impôt sur le résultat (note 9)	629	475
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 419	2 427
Perte sur la vente d'activités abandonnées, après impôt sur le résultat (note 5)	317	–
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	25	39
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente (notes 15 et 17)	(325)	194
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 13)	(32)	41
Variation des provisions (note 23)	10	(6)
	6 119	5 583
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 13)	(302)	368
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	13	(57)
Impôt sur le résultat payé	(706)	(448)
Intérêts perçus	18	25
Intérêts perçus au titre de contrats de location-financement (note 33)	3	3
Autres	(38)	47
<b>Entrées nette liées aux activités d'exploitation</b>	<b>5 107</b>	<b>5 521</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(1 056)	(1 235)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(400)	(357)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 7)	–	14
Produit de la cession d'actifs	334	301
Contrepartie nette de la cession d'activités abandonnées (note 5)	1 207	–
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement (note 33)	10	5
Variation des placements à court terme (note 11)	(272)	(346)
Autres	(102)	(120)
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(279)</b>	<b>(1 738)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Variation de la dette bancaire	(34)	68
Variation de la dette à court terme (note 24)	(101)	(154)
Variation des dépôts à vue de clients	51	24
Variation des autres financements (note 26)	(2)	231
Intérêts payés	(853)	(883)
Règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions (note 25)	(790)	–
Dette à long terme – Émise (note 25)	1 440	2 492
– Remboursements (note 25)	(1 408)	(2 598)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 33)	(191)	(207)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 33)	(620)	(650)
Capital social – Émis (notes 27 et 31)	32	1
– Racheté et détenu en fiducie (note 27)	–	(21)
– Racheté et annulé (note 27)	(744)	(123)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis (notes 28 et 31)	102	30
– Racheté et détenu en fiducie (note 28)	(50)	(10)
– Racheté et annulé (note 28)	(637)	(552)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(342)	(328)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(44)	(44)
– aux porteurs d'actions minoritaires	(235)	(284)
Autres	–	(27)
<b>Sorties nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(4 426)</b>	<b>(3 035)</b>
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(1)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	403	747
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 581	1 834
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>2 984 \$</b>	<b>2 581 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Voir la note 5, « Activités abandonnées », pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie.



# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels partout au Canada.

En décembre 2021, la société a annoncé la vente de l'ensemble des activités de boulangerie de Weston Foods, pour un produit brut total de 1 470 millions de dollars. Se reporter à la note 5, « Activités abandonnées », pour plus de précisions.

## Note 2. Principales méthodes comptables

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ** Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 1<sup>er</sup> mars 2022.

**BASE D'ÉTABLISSEMENT** Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 17;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 30;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 31;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 34.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

**EXERCICE** La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre.

Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 comptaient respectivement 52 et 53 semaines.

**MÉTHODE DE CONSOLIDATION** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw et Propriétés de Choix (voir la note 6).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Loblaw. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une de ses sociétés affiliées) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

**REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES** Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts de transaction autres que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE** Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente qui étaient auparavant classés comme des immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur qui s'applique aux immeubles classés comme des immeubles de placement.

**ACTIVITÉS ABANDONNÉES** Une activité abandonnée est une composante de la société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la société et qui : représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. L'activité est classée à titre d'activité abandonnée lorsque celle-ci est cédée ou satisfait aux critères de classement comme étant détenue en vue de la vente ou détenue en vue d'une distribution, selon la première des occurrences à survenir.

Lorsqu'une activité est classée à titre d'activité abandonnée, les états comparatifs du résultat net et du résultat global sont présentés de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif.

Les activités abandonnées de la société sont exclues des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique après impôt à titre de résultat net lié aux activités abandonnées dans les états consolidés du résultat net. Les tableaux consolidés des flux de trésorerie incluent les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées et n'ont pas été retraités pour rendre compte des activités abandonnées. L'information relative aux flux de trésorerie liés aux activités abandonnées est présentée dans les notes afférentes aux états financiers. Les bilans consolidés n'ont pas été retraités pour refléter les activités abandonnées.

**BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE** Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

**COMPTABILISATION DES PRODUITS** La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Les produits tirés du secteur **Vente au détail de Loblaw** comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires ») consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins qu'elle détient, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

Lors de la vente initiale de contrats de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur **Services financiers de Loblaw** comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur **Propriétés de Choix** comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail de Loblaw. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

**IMPÔT SUR LE RÉSULTAT** L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas de l'impôt exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou à des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les bilans consolidés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » une fiducie de placement immobilier (« FPI ») aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Certaines règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), prévoient que certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et que l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une FPI qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (« conditions d'exception relatives aux FPI ») et les distributions peuvent être déduites du bénéfice imposable de la FPI. Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application à ses actifs et à ses produits et elle a déterminé qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI. Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt exigible ni aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de Propriétés de Choix relativement à ses immeubles de placement canadiens.

Propriétés de Choix consolide également certaines entités imposables au Canada et aux États-Unis pour lesquelles l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

**ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE** Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

**PLACEMENTS À COURT TERME** Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

**DÉPÔTS DE GARANTIE** Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

**CRÉANCES** Les créances comprennent principalement les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants de Loblaw, et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

**CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT** Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

**Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>** La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

**Autres fiducies de titrisation indépendantes** Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

**STOCKS** La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**REMISES DE FOURNISSEURS** La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux, sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 16 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux <sup>1)</sup>

- i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

## CONTRATS DE LOCATION

**À titre de preneur** Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme et de l'exemption relative à la faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes, et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15, afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

**À titre de bailleur** À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**IMMEUBLES DE PLACEMENT** Les immeubles de placement comprennent les immeubles productifs de revenus et les immeubles en cours d'aménagement que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles productifs de revenus sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon ce modèle, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie futurs sur la période de détention, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation final appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien passe d'un immeuble pour usage propre à un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé comme une immobilisation corporelle, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon les principales méthodes comptables s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Les immeubles en cours d'aménagement comprennent les coûts spécifiquement identifiables engagés dans la période précédant l'achèvement de la construction et sont transférés aux immeubles productifs de revenus à leur juste valeur lorsque l'aménagement est pratiquement achevé.

**PARTENARIATS** La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

**Coentreprises** Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

**Entreprises communes** Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.



**PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE** Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers.

**GOODWILL** Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS** Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). Loblaw a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation ou de reprise en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**DETTE BANCAIRE** La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires correspondant aux montants prélevés par les pharmaciens propriétaires de Loblaw.

**PROVISIONS** Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**DÉPÔTS À VUE DE CLIENTS** Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des clients qui sont titulaires d'un compte *PC Argent*.

**INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS** Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Classement et évaluation** L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif / passif	Classement / évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres actifs	Coût amorti / à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dettes bancaires	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dettes à court terme	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 34, « Instruments financiers », et à la note 35, « Gestion des risques financiers ».

**Juste valeur** La société évalue les actifs et passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Processus d'évaluation** Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>· l'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;</li><li>· les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que les évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés</li></ul>
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

**Décomptabilisation des instruments financiers** La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Dépréciation des actifs financiers** La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

**CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES** La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

**AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME** Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée; elles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou elles sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES** La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES** La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

**RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS** La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

**INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL** La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

**RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES** Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours de la société et de Loblaw ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- la volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de GWL ou de Loblaw sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- l'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies leur versent des honoraires de gestion. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil de GWL, de celui de Loblaw et de celui de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont cumulés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

**RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TRÉSORERIE** Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR »), les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») et les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD et options sur actions sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des parts de Propriétés de Choix au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts, à la discrétion du salarié, correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part et d'une estimation à l'égard du respect des conditions de performance à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les UTIRP sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part de fiducie à la date du bilan, diminuée d'un escompte pour tenir compte des restrictions imposées aux UTIRP relativement à la période d'acquisition des droits et à la période de détention.

**RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES SALARIÉS** Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

### NOUVELLE MODIFICATION PUBLIÉE ET ADOPTÉE EN 2021

#### Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39, de l'IFRS 7, de l'IFRS 4 et de l'IFRS 16

La réforme des taux interbancaires offerts (les « TIO ») s'entend de la réforme des taux d'intérêt à l'échelle du marché, qui prévoit le remplacement de certains TIO par d'autres taux sans risque. Ce remplacement devait être en grande partie achevé avant la fin de 2021. Conformément aux efforts déployés à l'échelle mondiale, au Canada, les initiatives de réforme des taux d'intérêt de référence sont menées par le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien, soit un groupe formé de cabinets du secteur financier et d'institutions du secteur public. Le Groupe de travail sur le TARCOM est chargé de promouvoir l'emploi du taux canadien moyen des opérations de pension à un jour comme principal taux d'intérêt de référence sans risque, ainsi que d'analyser le statut actuel du taux offert en dollars canadiens (le « CDOR »). Le 17 mai 2021, les durées de 6 mois et de 12 mois du CDOR ont été abandonnées en raison du fait qu'elles étaient rarement utilisées. Les durées de 1, 2 et 3 mois du CDOR continueront d'être publiées, même si leur pertinence pourrait diminuer ou qu'elles pourraient être finalement abandonnées elles aussi.

Afin de tenir compte de l'incidence de la réforme des TIO sur l'information financière, l'International Accounting Standards Board a publié en août 2020 la Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 4 »), et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les modifications apportées dans le cadre de la phase 2 comportent certains allègements pratiques liés aux modifications des actifs ou passifs financiers et des contrats de location :

- Par mesure de simplification, si la base de calcul des flux de trésorerie contractuels d'un actif ou d'un passif financier se trouve modifiée en conséquence directe de la réforme des TIO et sur une base économiquement équivalente, l'actif ou le passif financier doit être réévalué en reflétant le taux d'intérêt effectif mis à jour de manière prospective sans qu'aucun profit ou perte ne soit immédiatement comptabilisé.
- Par mesure de simplification, le preneur peut comptabiliser une modification du contrat de location exigée par la réforme des TIO en révisant le taux d'actualisation qui reflète le changement de taux d'intérêt et en réévaluant l'obligation locative de manière prospective sans comptabiliser immédiatement de profit ou de perte. Le montant de la réévaluation est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

En outre, les modifications de la phase 2 prévoient une série d'exceptions temporaires applicables à certaines exigences relatives à la comptabilité de couverture lorsqu'un élément couvert et/ou un instrument de couverture se trouvent modifiés par un changement requis par la réforme des TIO permettant de poursuivre sans interruption la relation de couverture.

La société a évalué les incidences de la réforme des TIO sur ses instruments financiers, ses contrats de location, ses contrats d'assurance et ses couvertures, et elle a constaté que seuls certains instruments financiers et la couverture des swaps de taux d'intérêt dépendent directement ou indirectement des durées de 1 mois ou de 3 mois du CDOR. Par conséquent, la réforme des TIO n'a pas d'effet immédiat sur la société. La société continuera de surveiller l'évolution du CDOR et des autres taux d'intérêt de référence applicables et choisira, s'il y a lieu, d'appliquer les allègements pratiques liés aux instruments financiers, aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux couvertures.



### Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

#### MÉTHODE DE CONSOLIDATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

#### STOCKS

**Principales sources d'estimation** Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

#### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

**Principales sources d'estimation** Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques approuvés, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

**Principales sources d'estimation** Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*<sup>MD</sup> est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

### DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation** À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

### JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

**Principales sources d'estimation** La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires.

### PROVISIONS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte des montants comptabilisés au titre de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

## CONTRATS DE LOCATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

**Principales sources d'estimation** Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

## Note 4. Norme comptable future

**IFRS 17** En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, Contrats d'assurance (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

## Note 5. Activités abandonnées

**WESTON FOODS** Le 23 mars 2021, la société a annoncé son intention d'entamer un processus de vente des activités de Weston Foods, lesquelles englobent les activités de produits de boulangerie frais, surgelés et de longue conservation.

Le 10 décembre 2021, la société a annoncé la vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés de Weston Foods à FGF Brands Inc. pour un produit brut de 1 100 millions de dollars et, le 29 décembre 2021, la société a annoncé la vente des activités de produits de boulangerie de longue conservation de Weston Foods aux entités affiliées de Hearthsides Foods Solution, LLC pour un produit brut de 370 millions de dollars. Au total, la société a vendu l'ensemble de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods pour un produit brut total de 1 470 millions de dollars. À la clôture de chaque transaction, l'acheteur respectif a conclu un accord d'approvisionnement avec Loblaw. La contrepartie nette s'est élevée à 1 207 millions de dollars après les ajustements de clôture et une perte sur la vente de 317 millions de dollars après impôt a été incluse dans les activités abandonnées dans les états consolidés des résultats.

Aux dates de vente respectives, l'actif net de Weston Foods a été décomptabilisé du bilan consolidé de 2021 de la société et les résultats de Weston Foods, déduction faite des éliminations intersectorielles, ont été présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans l'état consolidé des résultats et du résultat global de la société pour la période à l'étude et les périodes comparatives. Sauf indication contraire, toutes les autres notes afférentes aux états financiers consolidés comprennent des montants provenant à la fois des activités poursuivies et des activités abandonnées.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les résultats des activités abandonnées présentés dans les états consolidés des résultats se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les					
	31 déc. 2021 (52 semaines)			31 déc. 2020 (53 semaines)		
	Weston Foods	Éliminations intersectorielles	Activités abandonnées	Weston Foods	Éliminations intersectorielles	Activités abandonnées
<b>Produits</b>	<b>1 868 \$</b>	<b>(552) \$</b>	<b>1 316 \$</b>	<b>2 062 \$</b>	<b>(627) \$</b>	<b>1 435 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Coût des stocks vendus	1 389	(541)	848	1 482	(623)	859
Frais de vente et charges générales et administratives	491	(18)	473	577	(14)	563
	<b>1 880 \$</b>	<b>(559) \$</b>	<b>1 321 \$</b>	<b>2 059 \$</b>	<b>(637) \$</b>	<b>1 422 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>(5) \$</b>			<b>13 \$</b>
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			1			2
<b>(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat</b>			<b>(6) \$</b>			<b>11 \$</b>
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat			(1)			5
<b>(Perte nette) bénéfice net après impôt sur le résultat</b>			<b>(5) \$</b>			<b>6 \$</b>
Perte sur la vente après impôt sur le résultat			(317)			–
<b>(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités abandonnées</b>			<b>(322) \$</b>			<b>6 \$</b>

La perte sur la vente après impôt sur le résultat se compose des composantes suivantes :

(en millions de dollars)	2021
Produit brut	1 470 \$
Moins : Certains autres ajustements dont un ajustement aux provisions du fonds de roulement <sup>i)</sup>	(210)
Moins : Coûts de transaction et autres coûts connexes	(53)
<b>Contrepartie nette<sup>ii)</sup></b>	<b>1 207 \$</b>
Moins : Actif net des activités abandonnées	(1 615)
<b>Perte sur la vente avant l'impôt et les éléments suivants<sup>iii)</sup></b>	<b>(408) \$</b>
Reclassement du profit de change	130
Charge d'impôt sur le résultat	(39)
<b>Perte sur la vente après impôt sur le résultat</b>	<b>(317) \$</b>

- i) La contrepartie nette reflète la meilleure estimation de la direction quant aux ajustements du fonds de roulement et elle est sous réserve d'une mise au point définitive, conformément aux contrats de vente.
- ii) Comprend une contrepartie à recevoir de 32 millions de dollars.
- iii) La perte sur la vente après impôt sur le résultat comprend une perte de valeur du goodwill hors trésorerie de 87 millions de dollars comptabilisée au troisième trimestre de 2021.

La société a reclassé le montant cumulé du profit de change du cumul des autres éléments du résultat global aux activités abandonnées puisque tous les établissements à l'étranger ont été cédés dans le cadre des transactions.

Des coûts de transaction et autres coûts connexes de 53 millions de dollars ont été engagés dans le cadre de la vente de Weston Foods.

Le tableau qui suit présente les (sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées, compte non tenu de la contrepartie nette ci-dessus :

(en millions de dollars)	Exercices clos les	
	31 déc. 2021 (52 semaines)	31 déc. 2020 (53 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	– \$	157 \$
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(122) \$	(160) \$
Sorties nettes liées aux activités de financement	(6) \$	(8) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 \$	3 \$
Sorties nettes liées aux activités abandonnées	<b>(126) \$</b>	<b>(8) \$</b>

## Note 6. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		Aux			
		31 déc. 2021		31 déc. 2020	
		Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable
<b>Loblaw</b>	Actions ordinaires <sup>i)</sup>	<b>175 475 019</b>	<b>52,6 %</b>	182 874 456	52,6 %
	Parts de société en commandite de catégorie B <sup>ii)</sup>	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
<b>Propriétés de Choix</b>		<b>446 447 940</b>	<b>61,7 %</b>	446 447 940	61,8 %

- i) En 2021, GWL a réglé le contrat à livrer sur actions, libérant la totalité des actions ordinaires de Loblaw données en nantissement aux termes du contrat à livrer sur actions (9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au 31 décembre 2020) (voir la note 25). De plus, au premier trimestre de 2020, GWL a participé à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation (voir la note 28).
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

## Note 7. Acquisitions d'entreprises

**CONSOLIDATION DE FRANCHISES** Loblaw a comptabilisé la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolidé ses franchises à la date à laquelle le franchisé a conclu un contrat de franchise avec Loblaw. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation ont été évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochaient des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de Loblaw à compter de la date d'acquisition.

Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, Loblaw a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes du contrat de franchise.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés depuis le début de l'exercice au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle inscrits à la date d'acquisition :

(en millions de dollars)	2021	2020
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	14 \$
Stocks	–	42
Immobilisations corporelles (note 16)	–	44
Fournisseurs et autres passifs <sup>i)</sup>	–	(54)
Autres passifs <sup>i)</sup>	–	(30)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(16)
<b>Total de l'actif net acquis</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

- i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par Loblaw.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 8. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>i)</sup> (53 semaines)
<b>Charges d'intérêts :</b>		
Dettes à long terme	580 \$	638 \$
Obligations locatives (note 33)	191	205
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	37	48
Distributions sur les parts de fiducie	205	223
Fiducies de financement indépendantes	13	14
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 30)	9	9
Dettes bancaires	4	4
Passif financiers (note 26)	46	31
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 3,6 % (3,7 % en 2020)) (notes 16 et 19)	(3)	(4)
	<b>1 082 \$</b>	<b>1 168 \$</b>
<b>Produits d'intérêts :</b>		
Produits de désactualisation	(6) \$	(5) \$
Produits d'intérêts à court terme	(18)	(24)
	<b>(24) \$</b>	<b>(29) \$</b>
<b>Contrat à livrer<sup>ii)</sup></b>		
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 34)	601	(239)
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (note 9)	(189)	-
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux activités poursuivies</b>	<b>1 650 \$</b>	<b>829 \$</b>

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- ii) Voir la note 25 pour un complément d'information sur le règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions. Tenait compte d'une charge de 188 millions de dollars (produit de 47 millions de dollars en 2020) liée à l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer sur actions, des produits de désactualisation à terme de 24 millions de dollars (46 millions de dollars en 2020) et des coûts à terme de 16 millions de dollars (22 millions de dollars en 2020) liés au contrat à livrer.

### Note 9. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats liés aux activités poursuivies se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>i)</sup> (53 semaines)
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	791 \$	546 \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited	(128)	-
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	10	(18)
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et renversement des différences temporaires	(37)	(68)
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	-	(3)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(6)	13
<b>Impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies</b>	<b>630 \$</b>	<b>470 \$</b>

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême du Canada (la « Cour suprême ») a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, Loblaw a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars a été inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus (voir la note 36).

La charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 30)	104 \$	(15) \$
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	10	3
Profits (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 34)	1	(10)
Total de la charge (des recouvrements) d'impôt sur le résultat dans les autres éléments du résultat global	115 \$	(22) \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats lié aux activités poursuivies est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2021	2020 <sup>i)</sup>
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5%	26,6 %
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	(0,1)	–
Recouvrement lié à Glenhuron	(5,4)	–
Montants non déductibles et non imposables	(2,3)	(0,1)
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	6,7	(3,1)
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	–	(0,2)
Ajustements par rapport aux périodes antérieures	0,2	(0,1)
Autres	0,9	(0,1)
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	26,5 %	23,0 %

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Différences temporaires déductibles	12 \$	15 \$
Pertes fiscales et crédits d'impôt	166	171
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	178 \$	186 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La tranche des reports de pertes fiscales et crédits d'impôt dont la période de report est limitée expire entre 2026 et 2041. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Fournisseurs et autres passifs	80 \$	82 \$
Autres passifs	261	372
Obligations locatives	1 296	1 301
Immobilisations corporelles	(1 225)	(1 153)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 049)	(1 064)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 336)	(1 559)
Report en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2026 à 2041)	48	97
Report en avant de pertes en capital	14	19
Autres	21	(15)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 890) \$	(1 920) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	113 \$	139 \$
Passifs d'impôt différé	(2 003)	(2 059)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 890) \$	(1 920) \$

### Note 10. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021	2020 <sup>i)</sup>
	(52 semaines)	(53 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	431 \$	963 \$
Moins : Activités abandonnées (note 5)	(322)	6
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	753	957
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	709 \$	913 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(9)	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	700 \$	909 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 27)	149,9	153,4
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres <sup>ii)</sup> (en millions)	0,3	0,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	150,2	153,5
Bénéfice net (perte nette) de base par action ordinaire (en dollars)		
Activités poursuivies	4,73 \$	5,95 \$
Activités abandonnées	(2,14) \$	0,04 \$
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire (en dollars)		
Activités poursuivies	4,66 \$	5,92 \$
Activités abandonnées	(2,14) \$	0,04 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action un nombre négligeable d'instruments potentiellement dilutifs (1,4 million en 2020) parce qu'ils avaient un effet antidilutif.



## Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Trésorerie	1 255 \$	1 228 \$
Équivalents de trésorerie		
Bons du Trésor	632	758
Acceptations bancaires	1 073	570
Papier commercial de sociétés	3	–
Certificats de placement garanti	21	22
Autres	–	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 984 \$	2 581 \$

### PLACEMENTS À COURT TERME

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Bons du trésor	776 \$	485 \$
Acceptations bancaires	97	81
Papier commercial de sociétés	1	1
Certificats de placement garanti	5	7
Autres	–	1
Placements à court terme	879 \$	575 \$

### DÉPÔTS DE GARANTIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Trésorerie	46 \$	52 \$
Bons de trésor	29	23
Total des dépôts de garantie	75 \$	75 \$

## Note 12. Créances

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars)	Aux				31 déc. 2020 <sup>i)</sup>			
	De 0 à 90 jours	Plus de 90 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	Plus de 90 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	909 \$	60 \$	41 \$	1 010 \$	1 073 \$	53 \$	57 \$	1 183 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars)	2021	2020
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(31) \$	(34) \$
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	11	–
(Entrées) radiations, montant net	(3)	3
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(23) \$	(31) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 35.

### Note 13. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 648 \$	3 346 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(205)	(237)
Créances sur cartes de crédit	3 443 \$	3 109 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie de cartes de crédit Eagle</i> <sup>MD</sup> (note 25)	1 350 \$	1 050 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes (note 24)	450	575
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 800 \$	1 625 \$

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 25). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme (voir la note 24).

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2021 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2023, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Depuis le début de l'exercice 2021, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 125 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes en raison de l'émission des billets d'*Eagle* en 2021.

À la clôture de l'exercice 2021, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 250 millions de dollars (400 millions de dollars en 2020).

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 37).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2021 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Le tableau suivant présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2021				31 déc. 2020			
	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 477 \$	146 \$	25 \$	3 648 \$	3 169 \$	150 \$	27 \$	3 346 \$

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de Loblaw pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	2021 Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts <sup>i)</sup>				
À l'étape 1	44	(44)	—	—
À l'étape 2	(5)	7	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(18)	19	—
Nouveaux prêts émis <sup>ii)</sup>	7	14	2	23
Nouvelles réévaluations <sup>iii)</sup>	(60)	23	65	28
Radiations	—	—	(108)	(108)
Recouvrements	—	—	25	25
Solde à la clôture de l'exercice	75 \$	98 \$	32 \$	205 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	2020 Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts <sup>i)</sup>				
À l'étape 1	33	(33)	—	—
À l'étape 2	(5)	7	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(18)	19	—
Nouveaux prêts émis <sup>ii)</sup>	7	16	1	24
Nouvelles réévaluations <sup>iii)</sup>	(16)	52	93	129
Radiations	—	—	(138)	(138)
Recouvrements	—	—	26	26
Solde à la clôture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 14. Stocks

Les composantes des stocks se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Produits finis	5 166 \$	5 314 \$
Matières premières et fournitures	–	71
Stocks	5 166 \$	5 385 \$

Pour les stocks comptabilisés à la clôture de l'exercice 2021, Loblaw a inscrit une provision de 67 millions de dollars (34 millions de dollars au 31 décembre 2020) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés au cours des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

### Note 15. Actifs détenus en vue de la vente

Loblaw classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. À l'origine, ces actifs étaient soit utilisés dans le secteur Vente au détail de Loblaw, soit détenus dans les immeubles de placement. En 2021, Loblaw a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars (profit net de 9 millions de dollars en 2020) sur la vente de ces actifs. En 2021, un profit lié à la juste valeur de 1 million de dollars (dépréciation liée à la juste valeur de 20 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé à l'égard des immeubles de placement détenus en vue de la vente.

## Note 16. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 082 \$	9 394 \$	10 391 \$	2 393 \$	649 \$	24 909 \$
Entrées <sup>i)</sup>	9	16	28	17	899	969
Sorties	(47)	(22)	(93)	(14)	(3)	(179)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(25)	(384)	(1 627)	(35)	(124)	(2 195)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 17)	(22)	(93)	–	–	(1)	(116)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	14	214	681	102	(1 011)	–
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(5)	(9)	–	(3)	(17)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 011 \$</b>	<b>9 120 \$</b>	<b>9 371 \$</b>	<b>2 463 \$</b>	<b>406 \$</b>	<b>23 371 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	3 \$	3 897 \$	7 566 \$	1 497 \$	3 \$	12 966 \$
Amortissement	–	234	585	152	–	971
Pertes de valeur	–	–	29	4	–	33
Reprise de pertes de valeur	–	(9)	(7)	(4)	–	(20)
Sorties	–	(11)	(91)	(14)	–	(116)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	(148)	(996)	(29)	–	(1 173)
Transfert vers les immeubles de placement (note 17)	–	(59)	–	–	–	(59)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(3)	(10)	–	–	(13)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 901 \$</b>	<b>7 076 \$</b>	<b>1 606 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>12 589 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>						
31 décembre 2021	2 008 \$	5 219 \$	2 295 \$	857 \$	403 \$	10 782 \$

- i) Les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent un paiement anticipé de 1 million de dollars effectué en 2020. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2021.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	Bâtiments et améliorations des bâtiments		Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
	Terrains					
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 071 \$	9 062 \$	9 648 \$	2 347 \$	713 \$	23 841 \$
Entrées <sup>i)</sup>	1	2	145	32	920	1 100
Sorties	(2)	(43)	(63)	(26)	(7)	(141)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(29)	–	–	–	–	(29)
Transfert à partir des immeubles de placement, montant net (note 17)	11	42	–	–	75	128
Transfert à partir des actifs en cours de construction	30	340	640	40	(1 050)	–
Acquisitions d'entreprises	–	–	44	–	–	44
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(9)	(23)	–	(2)	(34)
Coût à la clôture de l'exercice	2 082 \$	9 394 \$	10 391 \$	2 393 \$	649 \$	24 909 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	2 \$	3 680 \$	7 000 \$	1 383 \$	3 \$	12 068 \$
Amortissement	–	268	632	134	–	1 034
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	1	6	12	9	–	28
Amortissement	–	(9)	(2)	(4)	–	(15)
Pertes de valeur	–	(22)	(63)	(25)	–	(110)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 17)	–	(23)	–	–	–	(23)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(3)	(13)	–	–	(16)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	3 \$	3 897 \$	7 566 \$	1 497 \$	3 \$	12 966 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2020	2 079 \$	5 497 \$	2 825 \$	896 \$	646 \$	11 943 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent un paiement anticipé de 66 millions de dollars effectué en 2019. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2020.

**ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION** Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour 2021 s'est établi à 899 millions de dollars (920 millions de dollars en 2020). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 3,6 % (3,7 % en 2020) (voir la note 8).

**GARANTIES ET ACTIFS DONNÉES EN NANTISSEMENT** À la clôture de l'exercice 2021, la société avait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 51 millions de dollars (52 millions de dollars en 2020) grevées d'hypothèques de 37 millions de dollars (38 millions de dollars en 2020) (voir la note 25).

**ENGAGEMENTS LIÉS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES** À la clôture de l'exercice 2021, la société avait conclu des engagements de 1 176 millions de dollars (502 millions de dollars en 2020) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

**PERTES DE VALEUR ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION** En 2021, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 18 millions de dollars (20 millions de dollars en 2020) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 33) de 6 millions de dollars (20 millions de dollars en 2020) liées à 10 UGT (23 UGT en 2020). La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 10 % (13 % en 2020) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 1 million de dollars (5 millions de dollars en 2020) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 90 % (87 % en 2020) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 23 millions de dollars (35 millions de dollars en 2020) leur valeur d'utilité.

En 2021, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 20 millions de dollars (15 millions de dollars en 2020) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 33) de 8 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020) se rapportant à 14 UGT (10 UGT en 2020). Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 14 % des UGT (50 % en 2020) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 5 millions de dollars (8 millions de dollars en 2020) leur valeur comptable. Les 86 % d'UGT restantes (50 % en 2020) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 23 millions de dollars (9 millions de dollars en 2020) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 7,9 % à 8,4 % à la clôture de 2021 (de 8,0 % à 8,5 % en 2020).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 15 millions de dollars (8 millions de dollars en 2020) ont été enregistrées en lien avec des fermetures de Loblaw, des rénovations, des conversions de magasins de détail et des activités de restructuration. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 33) (3 millions de dollars en 2020) en lien avec les activités de restructuration.

## Note 17. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 930 \$	4 888 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	283	(138)
Entrées <sup>i)</sup>	88	444
Sorties	(193)	(159)
Transfert à partir des (vers les) immobilisations corporelles <sup>ii)</sup> , montant net (note 16)	117	(125)
Transfert vers les autres actifs, montant net	(10)	–
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(18)	(25)
Transfert à partir des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	143	43
Autres	4	2
Solde à la clôture de l'exercice <sup>iii)</sup>	5 344 \$	4 930 \$

i) En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles comprennent une contrepartie hors trésorerie de 243 millions de dollars.

ii) Comprend un profit lié à la juste valeur de 60 millions de dollars (20 millions de dollars en 2020) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'immobilisations corporelles aux immeubles de placement.

iii) Comprend des immeubles productifs de revenus de 5 183 millions de dollars (4 832 millions de dollars en 2020) et des immeubles en cours d'aménagement de 161 millions de dollars (98 millions de dollars en 2020).

En 2021, la société a comptabilisé 408 millions de dollars (394 millions de dollars en 2020) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 104 millions de dollars (137 millions de dollars en 2020) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, la société a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### ÉVALUATIONS INTERNES

Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, laquelle a été déterminée principalement à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La direction examine le processus d'évaluation et les résultats préparés par l'équipe d'évaluation interne au moins une fois par trimestre. Les évaluations excluent les primes associées au portefeuille ou la valeur liée à la plateforme de gestion et sont réalisées selon la valeur optimale de chacun des immeubles de placement de la société. Dans le cadre du processus d'évaluation interne, la direction prend en compte des évaluations externes réalisées par des firmes d'évaluation foncière canadiennes indépendantes à l'égard d'un ensemble varié d'immeubles représentant différents emplacements géographiques et catégories d'actifs au sein du portefeuille de la société. Tous les trimestres, l'équipe d'évaluation interne révise et met à jour, si nécessaire, les modèles d'évaluation afin de rendre compte des données actuelles du marché. Des mises à jour peuvent être apportées aux taux de capitalisation, aux taux d'actualisation, aux loyers du marché, ainsi qu'aux activités de location ou d'aménagement, à la probabilité de renouvellement, à la durée jusqu'à l'expiration du contrat de location, aux provisions pour inoccupation et aux frais d'entretien prévus.

### ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

En général, les immeubles font l'objet d'évaluations indépendantes au moment de l'acquisition. De plus, la société a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la majorité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les quatre ans. Lorsqu'une évaluation indépendante est obtenue, l'équipe d'évaluation interne évalue l'ensemble des données d'entrée utilisées par les évaluateurs indépendants pour préparer leurs rapports et s'entretient avec eux sur le caractère raisonnable de leurs hypothèses. S'il y a lieu, des ajustements seront apportés aux évaluations internes pour rendre compte des hypothèses contenues dans les évaluations externes. La société comptabilisera la valeur interne dans ses états financiers consolidés.

### Note 18. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Propriétés de Choix comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Le tableau qui suit résume la participation de Propriétés de Choix dans des coentreprises.

	Aux			
	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	Nombre de coentreprises	Participation véritable	Nombre de coentreprises	Participation véritable
Vente au détail	15	25 % - 75 %	16	25 % - 75 %
Industriel	1	50 %	2	50 %
Résidentiel	3	47 % - 50 %	3	47 % - 50 %
Terrain détenu à des fins d'aménagement	2	50 % - 85 %	1	50 %
Total des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	21		22	
Participation dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (en millions de dollars)		564 \$		573 \$



## Note 19. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	20 \$	3 535 \$	6 024 \$	13 090 \$
Entrées	–	–	7	393	–	400
Acquisitions d'entreprises	–	–	–	–	1	1
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(1)	(1)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	–	–	(27)	(105)	(123)	(255)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 491 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 823 \$</b>	<b>5 901 \$</b>	<b>13 235 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	20 \$	12 \$	2 446 \$	3 580 \$	6 058 \$
Amortissement	–	–	–	351	505	856
Pertes de valeur	–	–	–	13	–	13
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(1)	(1)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	–	–	(12)	(45)	(64)	(121)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 765 \$</b>	<b>4 020 \$</b>	<b>6 805 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>						
31 décembre 2021	3 491 \$	– \$	– \$	1 058 \$	1 881 \$	6 430 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 490 \$	20 \$	20 \$	3 186 \$	6 018 \$	12 734 \$
Entrées	–	–	–	350	7	357
Acquisitions d'entreprises	1	–	–	–	2	3
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	(1)	(3)	(4)
Coût à la clôture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	20 \$	3 535 \$	6 024 \$	13 090 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	20 \$	11 \$	2 142 \$	3 073 \$	5 246 \$
Amortissement	–	–	1	304	510	815
Pertes de valeur	–	–	–	–	1	1
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(4)	(4)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	– \$	20 \$	12 \$	2 446 \$	3 580 \$	6 058 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2020	3 491 \$	– \$	8 \$	1 089 \$	2 444 \$	7 032 \$

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE** Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comptabilisées par Loblaw se composent de marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, Loblaw a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

**Hypothèses clés** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 20).

**LOGICIELS** Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2021, aucun coût d'emprunt (néant en 2020) n'a été inscrit à l'actif.

**AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE** Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, le programme de récompenses axé sur la fidélisation des clients et des relations-clients.

## Note 20. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 :

(en millions de dollars)	2021	2020
Coût à l'ouverture de l'exercice	5 839 \$	5 842 \$
Acquisitions d'entreprises	1	2
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	(290)	–
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	(4)	(5)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 546 \$</b>	<b>5 839 \$</b>
Cumul des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	1 067 \$	1 067 \$
Pertes de valeur	–	–
<b>Cumul des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 067 \$</b>	<b>1 067 \$</b>
<b>Valeur comptable aux :</b>		
31 décembre	4 479 \$	4 772 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 976 \$	2 976 \$
Marché	376	375
Escompte	461	461
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	537	533
Activités abandonnées (note 5)	–	298
Valeur comptable du goodwill à la clôture de l'exercice	4 479 \$	4 772 \$

**HYPOTHÈSES CLÉS** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente représentent les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré se situait entre 7,1 % et 7,9 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2020) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur un coût du capital moyen pondéré après impôt. À la clôture de l'exercice 2021, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 7,9 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2020). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 10,8 % (entre 9,7 % et 12,7 % en 2020).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans ses modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % en 2020). La croissance du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> budgétée était fondée sur le budget et les plans stratégiques approuvés par le Conseil de GWL ou celui de Loblaw.

i) Cette mesure ne tient pas compte de certains éléments et est utilisée à l'interne par la direction aux fins d'analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 21. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020 <sup>iv)</sup>
Placements divers et autres créances <sup>i)</sup>	206 \$	157 \$
Actif net au titre des prestations constituées (note 30)	495	184
Créances liées aux contrats de location-financement	67	77
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	187	168
Autres	138	159
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer sur actions <sup>ii)</sup>	–	630
Total des autres actifs	1 093 \$	1 375 \$
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir <sup>iii)</sup>	(78)	(49)
Autres actifs	1 015 \$	1 326 \$

- i) En 2020, Shoppers Drug Mart Inc. a convenu d'investir un montant totalisant 75 millions de dollars dans Maple Corporation (« Maple »), important fournisseur de soins virtuels au Canada, contre une participation ne donnant pas le contrôle importante. En 2021, Loblaw a acquis la participation restante de 14 millions de dollars. Au 31 décembre 2021, Loblaw avait investi 75 millions de dollars en échange d'une participation d'environ 30 % dans Maple.
- ii) Voir la note 25 pour un complément d'information sur le règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions.
- iii) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.
- iv) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

### Note 22. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la Loblaw (le « passif au titre de la fidélisation ») se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Passif au titre de la fidélisation	190 \$	194 \$

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

### Note 23. Provisions

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	2021	2020 <sup>i)</sup>
Provisions à l'ouverture de l'exercice	214 \$	237 \$
Entrées	74	106
Paiements	(57)	(98)
Reprises	(11)	(19)
Reclassements	(1)	(12)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	(10)	–
Provisions à la clôture de l'exercice	209 \$	214 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020 <sup>i)</sup>
Valeur comptable des provisions comptabilisées dans les postes suivants :		
Partie courante des provisions	119 \$	98 \$
Partie non courante des provisions	90	116
Provisions	209 \$	214 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des charges liées à certains contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw ainsi qu'un passif lié au retrait d'un régime de retraite multi-employeurs.

Le total des charges à payer au titre des assurances s'est établi à 91 millions de dollars (86 millions de dollars en 2020), dont un montant de 46 millions de dollars (47 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 45 millions de dollars (39 millions de dollars en 2020), dans la partie courante des provisions. Un montant de 17 millions de dollars (19 millions de dollars en 2020) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2021 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 2,0 % (2,0 % en 2020). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

En 2021, le coût de rémunération des travailleurs des États-Unis lié au passif comptabilisé au titre de la rémunération des travailleurs s'est chiffré à 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020).

**ENQUÊTE DU BUREAU DE LA CONCURRENCE** En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur. Aux termes de l'accord, Loblaw a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 31 décembre 2021, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2020). Loblaw prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 36).

**CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES CONNEXES** La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques axées sur l'amélioration des processus et la réalisation de gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de fabrication et de distribution dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours. Au 31 décembre 2021, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges connexes s'établissait à 56 millions de dollars (59 millions de dollars en 2020).

## Note 24. Dette à court terme

Les composantes de la dette à court terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Autres fiducies de titrisation indépendantes (note 13)	450 \$	575 \$
Débetures de série B <sup>i)</sup>	–	760
Dette à court terme	450 \$	1 335 \$

i) Voir la note 25 pour un complément d'information sur le règlement de la dette liée au contrat à livrer sur actions, y compris les débetures de série B.

**AUTRES FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES** L'encours de la dette à court terme se rapporte aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes avec droit de recours (voir la note 13).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 25. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)		Aux	
		31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>Débiteures</b>			
Billets de George Weston Limitée	Série A, 7,00 %, échéant en 2031	– \$	466 \$
	4,12 %, échéant en 2024	200	200
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	7,10 %, échéant en 2032	150	150
	6,69 %, échéant en 2033	100	100
	4,86 %, échéant en 2023	800	800
	3,92 % échéant en 2024	400	400
	6,65 %, échéant en 2027	100	100
	6,45 %, échéant en 2028	200	200
	4,49 %, échéant en 2028	400	400
	6,50 %, échéant en 2029	175	175
	2,28 %, échéant en 2030	350	350
	11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151	
Incidence du rachat du coupon	32	33	
Débiteures de Propriétés de Choix	6,85 %, échéant en 2032	200	200
	6,54 %, échéant en 2033	200	200
	8,75 %, échéant en 2033	200	200
	6,05 %, échéant en 2034	200	200
	6,15 %, échéant en 2035	200	200
	5,90 %, échéant en 2036	300	300
	6,45 %, échéant en 2039	200	200
	7,00 %, échéant en 2040	150	150
	5,86 %, échéant en 2043	55	55
	Série B 4,90 %, échéant en 2023	200	200
	Série D 4,29 %, échéant en 2024	200	200
	Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	200
	Série G 3,20 %, échéant en 2023	250	250
	Série H 5,27 %, échéant en 2046	100	100
	Série I 3,01 %, échéant en 2022	–	300
Série J 3,55 %, échéant en 2025	350	350	
Série K 3,56 %, échéant en 2024	550	550	
Série L 4,18 %, échéant en 2028	750	750	
Série M 3,53 %, échéant en 2029	750	750	
Série N 2,98 %, échéant en 2030	400	400	
Série O 3,83 %, échéant en 2050	100	100	
Série P 2,85 %, échéant en 2027	500	500	
Série Q 2,46 %, échéant en 2026	350	–	
Série 9 3,60 %, échéant en 2021	–	200	
Série 10 3,60 %, échéant en 2022	300	300	
Série D-C 2,95 %, échéant en 2023	125	125	
<b>Dette à long terme garantie par une hypothèque</b>	2,04 % à 5,60 % échéant entre 2022 et 2038 (note 16)	1 112	1 207
<b>Certificats de placement garanti</b>	0,10 % à 3,78 %, échéant entre 2022 et 2026	996	1 185
<b>Fiducie de titrisation indépendante (note 12)</b>	2,71 %, échéant en 2022	250	250
	3,10 %, échéant en 2023	250	250
	2,28 %, échéant en 2024	250	250
	1,34 %, échéant en 2025	300	300
	1,61 % échéant en 2026	300	–
<b>Fiducies de financement indépendantes</b>		570	512
<b>Facilité de crédit de George Weston Limitée</b>		121	–
<b>Emprunts pour la construction de Propriétés de Choix</b>		13	25
<b>Coûts de transaction et autres</b>		(40)	(41)
<b>Total de la dette à long terme</b>		<b>14 010 \$</b>	<b>14 443 \$</b>
<b>Moins la tranche échéant à moins d'un an</b>		<b>1 520</b>	<b>924</b>
<b>Dette à long terme</b>		<b>12 490 \$</b>	<b>13 519 \$</b>

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

**DÉBENTURES** Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2021	2020
			Montant en capital	Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	2,28%	7 mai 2030 <sup>i)</sup>	– \$	350 \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série N	2,98 %	4 mars 2030	–	400
- Série O	3,83 %	4 mars 2050	–	100
- Série P	2,85 %	21 mai 2027	–	500
- Série Q	2,46 %	30 novembre 2026	350	–
<b>Total des débentures émises</b>			<b>350 \$</b>	<b>1 350 \$</b>

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2021	2020
			Montant en capital	Montant en capital
Débenture de George Weston – série A	7,00 %	10 novembre 2031 <sup>i)</sup>	466 \$	– \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	–	350
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série 8	3,60 %	20 avril 2020	–	300
- Série 9	3,60 %	20 septembre 2021 <sup>ii)</sup>	200	–
- Série B-C	4,32 %	15 janvier 2021	–	100
- Série C	3,50 %	8 février 2021	–	250
- Série E	2,30 %	14 septembre 2020	–	250
- Série I	3,01 %	21 mars 2022 <sup>iii)</sup>	300	–
<b>Total des débentures remboursées</b>			<b>966 \$</b>	<b>1 250 \$</b>

- i) En 2021, la société a réglé la dette nette liée au contrat à livrer sur actions. Par conséquent, la totalité des 9,6 millions d'actions de Loblaw garantissant la dette nette ont été libérées au titre d'un dépôt de garantie, et la participation financière de la société dans Loblaw équivaut maintenant à sa participation avec droit de vote. Au total, la société a versé 790 millions de dollars pour régler la dette nette, ce qui a donné lieu à l'extinction des débentures de série A (466 millions de dollars) et des débentures de série B (784 millions de dollars), plus les intérêts courus, et au règlement du contrat à livrer sur actions (profit de 464 millions de dollars).
- ii) Les débentures non garanties de premier rang de série 9 de Propriétés de Choix ont été remboursées le 21 juin 2021.
- iii) Les débentures non garanties de premier rang de série I de Propriétés de Choix ont été remboursées le 10 décembre 2021.

**CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (« CPG »)** Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$
CPG émis	414	410
CPG arrivés à échéance	(603)	(536)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>996 \$</b>	<b>1 185 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**FIDUCIE DE TITRISATION INDÉPENDANTE** Les billets émis par *Eagle* sont des débetures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 13).

En 2021, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (300 millions de dollars en 2020) qui arrivent à échéance le 17 juin 2026 (17 juillet 2025 en 2020) et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 1,61 % (1,34 % en 2020). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (200 millions de dollars en 2020) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars (perte de 11 millions de dollars en 2020) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 1,65 % (2,07 % en 2020) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 34).

En 2020, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2021.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** À la clôture de l'exercice 2021, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 570 millions de dollars (512 millions de dollars en 2020) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

**FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES** Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2021 et 2020 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux		Aux	
		31 déc. 2021		31 déc. 2020	
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
George Weston	13 septembre 2024 <sup>i)</sup>	350 \$	121 \$	– \$	– \$
Loblaw	7 octobre 2023	1 000	–	1 000	–
Propriétés de Choix	24 juin 2026	1 500	–	1 500	–
Total des facilités de crédit engagées		2 850 \$	121 \$	2 500 \$	– \$

i) Après la clôture de l'exercice, GWL a remboursé 121 millions de dollars sur sa facilité de crédit engagée.

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 29).

En 2021, GWL a conclu une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 13 septembre 2024.

**TRANCHE À MOINS D'UN AN DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente les composantes de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Débetures	296 \$	196 \$
Certificats de placement garanti	182	597
Fiducie de titrisation indépendante	250	–
Fiducies de financement indépendantes	570	–
Dettes à long terme garantie par une hypothèque	217	106
Emprunts pour la construction	5	25
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 520 \$	924 \$



**CALENDRIER DE REMBOURSEMENT** Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2021
2022	1 524 \$
2023	1 985
2024	2 075
2025	1 226
2026	828
Par la suite	6 412
Dette à long terme (déduction faite des coûts)	14 050 \$

Voir la note 34 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

**RAPPROCHEMENT DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2021	2020
Total de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	14 443 \$	14 554 \$
Émissions de titres de créance à long terme <sup>i)</sup>	1 440	2 492
Remboursements de la dette à long terme <sup>ii)</sup>	(1 874)	(2 598)
Total des (sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	(434)	(106)
Autres variations hors trésorerie	1	(5)
Total de la dette à long terme à la clôture de l'exercice	14 010 \$	14 443 \$

- i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.  
 ii) Comprend les remboursements des débetures de série A de George Weston de 466 millions de dollars en 2021 qui sont présentés au poste « Règlement de la dette nette liée au contrat à livrer sur actions » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

## Note 26. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Passifs financiers <sup>i)</sup>	660 \$	661 \$
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 30)	340	382
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	115	129
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 31)	6	7
Autres	18	18
Autres passifs	1 139 \$	1 197 \$

- i) Les passifs financiers représentent les terrains et les bâtiments cédés ou partiellement cédés par Propriétés de Choix à des tiers. Lors de la consolidation, les transactions n'ont pas été comptabilisées comme une vente d'actifs aux termes des contrats de location et la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Le produit de ces transactions a plutôt été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 31 décembre 2021, des montants de 4 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2020) et de 660 millions de dollars (661 millions de dollars au 31 décembre 2020) ont été comptabilisés dans les fournisseurs et autres passifs et dans les autres passifs, respectivement.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 27. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Capital social ordinaire	2 712 \$	2 782 \$
Actions privilégiées, Série I	228	228
Actions privilégiées, Série III	196	196
Actions privilégiées, Série IV	197	197
Actions privilégiées, série V	196	196
Capital social	3 529 \$	3 599 \$

**CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE (NOMBRE ILLIMITÉ AUTORISÉ)** Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021		2020	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	152 374 416	2 786 \$	153 667 750	2 809 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 31)	323 461	36	6 666	1
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(5 908 374)	(108)	(1 300 000)	(24)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	146 789 503	2 714 \$	152 374 416	2 786 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(254 525)	(4)	(88 832)	–
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	–	–	(229 000)	(4)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 31)	113 419	2	63 307	–
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(141 106)	(2)	(254 525)	(4)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	146 648 397	2 712 \$	152 119 891	2 782 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	149 893 834		153 406 800	

i) Inclut 1 930 actions annulées en 2021 dans le cadre d'une transaction privée et qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

**Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes accumulés et impayés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**DIVIDENDES** La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au troisième trimestre de 2021 et au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a augmenté de 0,050 \$ et de 0,025 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,60 \$ et à 0,55 \$ l'action, respectivement.. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2021	2020
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :		
Ordinaire	2,30 \$	2,125 \$
Privilégiée :		
Série I	1,45 \$	1,45 \$
Série III	1,30 \$	1,30 \$
Série IV	1,30 \$	1,30 \$
Série V	1,1875 \$	1,1875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V étaient à payer le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ont été payés ultérieurement le 4 janvier 2022. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I ont été payés le 15 décembre 2021.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2021 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup>	
– Action ordinaire	0,600 \$
– Action privilégiée :	
Série I	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V sont payables le 1<sup>er</sup> avril 2022. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I sont payables le 15 mars 2022.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS** Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	–	229 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UATI et d'UAD (nombre d'actions)	10 862	33 325
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	5 906 444	1 300 000
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	– \$	(21) \$
Rachetées et réglées	–	(3)
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(744)	(123)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	– \$	17 \$
Rachetées et réglées	–	–
Rachetées et annulées	642	99
Diminution du capital social	108 \$	24 \$

i) Une contrepartie en trésorerie de 6 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au quatrième trimestre de 2021 a été versée au premier trimestre de 2022.

Au deuxième trimestre de 2021, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 7 596 891 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur.

Au 31 décembre 2021, 4 951 418 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

### Note 28. Transactions portant sur le capital de Loblaw

**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LOBLAW** À la clôture de l'exercice 2021, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars après impôt, et des dividendes en trésorerie connexes, sont présentées comme une composante des participations ne donnant pas le contrôle au bilan consolidé résumé de la société. En 2021, Loblaw a déclaré des dividendes de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2020) liés aux actions privilégiées de deuxième rang, série B.

**ACTIONS ORDINAIRES DE LOBLAW** Le tableau suivant présente un résumé de l'activité relative aux actions ordinaires de Loblaw aux termes de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ainsi que l'incidence sur les états financiers consolidés de la société pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
Émises (nombre d'actions)	2 416 459	1 187 274
Rachetées et détenues en fiducie (nombre d'actions)	(510 000)	(145 000)
Rachetées et annulées <sup>i)</sup> (nombre d'actions)	(15 663 281)	(13 304 751)
	<b>(13 756 822)</b>	<b>(12 262 477)</b>
Contrepartie en trésorerie reçue (payée)		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	102 \$	30 \$
Rachetées et détenues en fiducie	(50)	(10)
Rachetées et annulées	(1 200)	(888)
	<b>(1 148) \$</b>	<b>(868) \$</b>
Augmentation (diminution) du surplus d'apport		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	38 \$	16 \$
Rachetées et détenues en fiducie	(17)	(3)
Rachetées et annulées	(309)	(226)
	<b>(288) \$</b>	<b>(213) \$</b>

i) Inclut 15 395 actions annulées au cours du troisième trimestre de 2021 dans le cadre d'une transaction privée qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

**OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS** Au premier trimestre de 2020, la TSX a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de Loblaw. Cette modification permettait à Loblaw de racheter ses actions ordinaires de GWL dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de Loblaw, Loblaw et GWL (la « convention de RCA »), afin que GWL conserve sa quote-part dans Loblaw.

Au deuxième trimestre de 2021, Loblaw a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 106 459 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, Loblaw peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Loblaw pourra continuer d'acheter de ses actions ordinaires auprès de GWL conformément à l'exemption accordée par la TSX. Les achats auprès de GWL seront effectués dans le cadre de la convention de RCA. Au 31 décembre 2021, Loblaw avait racheté 10 276 022 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

Au cours de l'exercice 2021, 15 647 886 actions ordinaires de Loblaw (13 304 751 en 2020) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, pour une contrepartie totale de 1 200 millions de dollars (888 millions de dollars en 2020), y compris 7 399 437 actions ordinaires de Loblaw (4 940 680 en 2020) rachetées auprès de GWL, pour une contrepartie totale de 563 millions de dollars (336 millions de dollars en 2020).

En 2020, conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), Loblaw a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston, qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de Weston. La contrepartie en trésorerie totale payée s'est élevée à 205 millions de dollars. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la CVMO et étaient prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que Loblaw pouvait racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 29. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Dette bancaire	52 \$	86 \$
Dépôts à vue de clients	75	24
Dette à court terme	450	1 335
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 520	924
Dette à long terme	12 490	13 519
Certains autres passifs <sup>i)</sup>	738	737
Juste valeur des dérivés financiers liés à la dette ci-dessus	—	(630)
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	15 325 \$	15 995 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	742	799
Obligations locatives	4 242	4 206
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	20 309 \$	21 000 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 959	7 811
Total du capital sous gestion	27 268 \$	28 811 \$

i) Comprend des passifs financiers de 664 millions de dollars (666 millions de dollars en 2020) comptabilisés principalement en raison des transactions de Propriétés de Choix.

**CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES** La société et Loblaw sont soumises à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de leurs facilités de crédit existantes, de certaines débentures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société et Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2021 et tout au long de l'exercice, la société et Loblaw respectaient chacune des clauses restrictives auxquelles elles étaient assujetties aux termes de ces conventions.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les

exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de l'exercice 2021 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débentures et sa facilité de crédit engagée, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, tel qu'il est précisé dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2021 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait chacune des clauses restrictives financières auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2021.

### **Note 30. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme**

**AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Les comités de retraite (les « comités ») de GWL et de Loblaw veillent sur les régimes de retraite de la société. Les comités aident le Conseil de GWL et celui de Loblaw à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Les comités les aident également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et prévoient le versement de prestations généralement fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2022, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES** Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	Aux			
	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
(en millions de dollars)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 740) \$	– \$	(2 026) \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(187)	(149)	(208)	(168)
<b>Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>(1 927) \$</b>	<b>(149) \$</b>	<b>(2 234) \$</b>	<b>(168) \$</b>
Juste valeur des actifs des régimes	2 232	–	2 207	–
<b>Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)</b>	<b>305 \$</b>	<b>(149) \$</b>	<b>(27) \$</b>	<b>(168) \$</b>
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(1)	–	(3)	–
<b>Total des surplus nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>304 \$</b>	<b>(149) \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>(168) \$</b>
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 21)	495 \$	– \$	184 \$	– \$
Autres passifs (note 26)	(191) \$	(149) \$	(214) \$	(168) \$



Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars)	2021			2020		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	2 207 \$	– \$	2 207 \$	1 899 \$	– \$	1 899 \$
Cotisations de l'employeur	27	–	27	47	–	47
Cotisations des salariés	3	–	3	4	–	4
Prestations versées	(51)	–	(51)	(52)	–	(52)
Produits d'intérêts	55	–	55	62	–	62
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>	34	–	34	252	–	252
Règlements <sup>ii)</sup>	–	–	–	(1)	–	(1)
Autres	(4)	–	(4)	(4)	–	(4)
Règlement lié à la vente de Weston Foods	(39)	–	(39)	–	–	–
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 232 \$	– \$	2 232 \$	2 207 \$	– \$	2 207 \$
<b>Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 234 \$	168 \$	2 402 \$	1 866 \$	156 \$	2 022 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	73	5	78	67	4	71
Coût financier	57	4	61	62	5	67
Prestations versées	(63)	(5)	(68)	(64)	(7)	(71)
Cotisations des salariés	3	–	3	4	–	4
(Gains actuariels) pertes actuarielles compris dans les autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>	(338)	(23)	(361)	300	10	310
Règlements <sup>ii)</sup>	–	–	–	(1)	–	(1)
Profit sur la réduction d'un régime <sup>iii)</sup>	(2)	–	(2)	–	–	–
Règlement lié à la vente de Weston Foods	(37)	–	(37)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	1 927 \$	149 \$	2 076 \$	2 234 \$	168 \$	2 402 \$

i) Les gains actuariels (pertes actuarielles) compris dans les autres éléments du résultat global tiennent compte de pertes actuarielles de 2 millions de dollars liées aux activités abandonnées.

ii) Les règlements se rapportent aux achats de rentes effectués en 2020.

iii) Le profit sur la réduction d'un régime est lié à la vente de Weston Foods et a été évalué le 30 novembre 2021 selon un taux d'actualisation de 3,50 %.

En 2021, Weston Foods a procédé à un achat de rentes et a versé 39 millions de dollars à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite de 37 millions de dollars. Weston Foods a comptabilisé une perte de 2 millions de dollars dans les activités abandonnées à la conclusion de l'achat de rentes (voir la note 5).

En 2020, la société a procédé à des achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. En 2020, la société a versé 1 million de dollars à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 1 million de dollars et a comptabilisé des charges négligeables liées au règlement dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

Pour l'exercice clos en 2021, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 89 millions de dollars (314 millions de dollars en 2020).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 60 % aux participants actifs aux régimes (63 % en 2020)
- 12 % aux participants aux régimes différés (12 % en 2020)
- 28 % aux retraités (25 % en 2020)

En 2022, la société prévoit verser des cotisations d'environ 2 millions de dollars (cotisations de 27 millions de dollars en 2021) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt lié aux activités poursuivies pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2021			2020		
	(52 semaines)			(53 semaines)		
(en millions de dollars)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	73 \$	5 \$	78 \$	65 \$	4 \$	69 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	2	4	6	–	5	5
Charges liées au règlement <sup>i)</sup>	2	–	2	–	–	–
Profit sur la réduction d'un régime <sup>ii)</sup>	(2)	–	(2)	–	–	–
Autres	4	–	4	4	–	4
<b>Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net</b>	<b>79 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>78 \$</b>

i) Se rapporte aux achats de rentes.

ii) Le profit sur la réduction d'un régime est lié à la vente de Weston Foods et a été évalué le 30 novembre 2021 selon un taux d'actualisation de 3,50 %.

Le tableau suivant présente les (gains actuariels comptabilisés) pertes actuarielles comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)			2020 (53 semaines)		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(34) \$	– \$	(34) \$	(250) \$	– \$	(250) \$
Ajustements liés à l'expérience	(45)	(8)	(53)	–	(3)	(3)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	(293)	(15)	(308)	296	13	309
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	(2)	–	(2)	–	–	–
Total des (gains actuariels nets comptabilisés) pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(374) \$	(23) \$	(397) \$	46 \$	10 \$	56 \$
Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 9)	98	6	104	(13)	(2)	(15)
(Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat	(276) \$	(17) \$	(293) \$	33 \$	8 \$	41 \$

Le tableau suivant présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars)	2021			2020		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(11) \$	(71) \$	(82) \$	(57) \$	(81) \$	(138) \$
(Gains actuariels nets comptabilisés) pertes actuarielles nettes comptabilisées au cours de l'exercice, avant impôt	(374)	(23)	(397)	46	10	56
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(385) \$	(94) \$	(479) \$	(11) \$	(71) \$	(82) \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**DÉTAIL DES ACTIFS DES RÉGIMES** Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Aux			
	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Canadiens – fonds en gestion commune	47 \$	2 %	13 \$	1 %
Étrangers – fonds en gestion commune	1 172	53 %	1 195	53 %
<b>Total des titres de capitaux propres</b>	<b>1 219 \$</b>	<b>55 %</b>	<b>1 208 \$</b>	<b>54 %</b>
<b>Titres de créance</b>				
Titres à revenu fixe – titres d'État	731 \$	33 %	743 \$	34 %
– titres de sociétés	81	3 %	79	4 %
<b>Total des titres de créance</b>	<b>812 \$</b>	<b>36 %</b>	<b>822 \$</b>	<b>38 %</b>
Autres placements	158 \$	7 %	125 \$	6 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 \$	2 %	52 \$	2 %
<b>Total</b>	<b>2 232 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>2 207 \$</b>	<b>100 %</b>

À la clôture des exercices 2021 et 2020, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de GWL, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe, et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimées en moyennes pondérées) :

	2021		2020	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
<b>Obligations au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	3,30 %	3,20 %	2,50 %	2,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
<b>Charge nette au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	2,50 %	2,50 %	3,25 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle

s. o. – sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2021 était de 17,0 ans (19,1 ans en 2020).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2021, et il devrait augmenter à 4,60 % à la clôture de l'exercice 2022.

**SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2021 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>1)</sup>	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>1)</sup>
Augmentation (diminution) (en millions de dollars)				
Taux d'actualisation	3,30 %	2,50 %	3,20 %	2,50 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(293) \$	(28) \$	(18) \$	– \$
d'une diminution de 1 %	376 \$	29 \$	23 \$	– \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	14 \$	1 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(11) \$	(1) \$

s. o. – sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

**RÉGIMES DE RETRAITES MULTI-EMPLOYEURS** En 2021, la société a inscrit une charge de 73 millions de dollars (74 millions de dollars en 2020) dans le résultat d'exploitation liée aux activités poursuivies, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2021, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

Loblaw, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 56 000 employés y participant (60 000 en 2020). Les charges de 2021 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 72 millions de dollars (73 millions de dollars en 2020) au RRECC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies <sup>i)</sup>	88 \$	78 \$
Coût des régimes à cotisations définies <sup>ii)</sup>	30	29
Coût des régimes de retraite multi-employeurs <sup>iii)</sup>	73	74
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	191 \$	181 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme <sup>iv)</sup>	31	30
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	222 \$	211 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Résultat d'exploitation (note 32)	213 \$	202 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 8)	9	9
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	222 \$	211 \$

- i) Comprend des charges de 2 millions de dollars liées au règlement (charges négligeables en 2020) se rapportant aux achats de rentes et un profit sur la réduction d'un régime de 2 millions de dollars lié à la vente de Weston Foods.
- ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.
- iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.
- iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

### Note 31. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Les accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), d'unités d'actions au rendement (« UAR »), d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2021 au titre de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres s'est élevée à 78 millions de dollars (65 millions de dollars en 2020).

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Fournisseurs et autres passifs	11 \$	9 \$
Autres passifs (note 26)	6 \$	7 \$
Surplus d'apport	131 \$	125 \$

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous.

**RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS** La société maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2021		2020	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	1 746 483	101,44 \$	1 246 718	100,22 \$
Attribution	397 956	100,92 \$	548 868	104,15 \$
Exercice	(323 461)	98,18 \$	(6 666)	84,20 \$
Renonciation/annulation	(3 430)	109,75 \$	(42 437)	103,33 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 817 548	101,89 \$	1 746 483	101,44 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	640 091	103,63 \$	674 386	101,41 \$

Les options sur actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2021				
	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
93,17 \$ - 100,73 \$	505 246	3	94,82 \$	254 176	96,46 \$
100,74 \$ - 104,48 \$	908 871	6	102,71 \$	91 417	104,14 \$
104,49 \$ - 132,17 \$	403 431	2	108,89 \$	294 498	109,66 \$
	1 817 548		101,89 \$	640 091	103,63 \$

En 2021, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 129,12 \$ (93,05 \$ en 2020) par action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 32 millions de dollars (1 million de dollars en 2020).

En 2021, GWL a attribué des options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 100,92 \$ (104,15 \$ en 2020) par action ordinaire et dont la juste valeur s'établissait à 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2020). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours de la période close à la date indiquée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2021	2020
Taux de rendement en dividende attendu	2,2 %	2,0 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,8 % - 19,4 %	14,3 % - 14,9 %
Taux d'intérêt sans risque	0,9 % - 1,1 %	0,9 %
Durée de vie attendue des options	4,9 - 6,7 ans	4,9 - 6,7 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 1,4 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2021 (1,4 % en 2020).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2021		2020	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	7 259 645	61,19 \$	6 317 922	57,57 \$
Attribution	1 926 951	64,27 \$	1 851 415	70,03 \$
Exercice	(1 829 170)	56,02 \$	(601 756)	50,32 \$
Renonciation/annulation	(925 977)	64,22 \$	(307 936)	61,28 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	6 431 449	63,15 \$	7 259 645	61,19 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 285 608	59,79 \$	2 758 738	55,99 \$

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw se résument comme suit :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours				Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	
53,41 \$ - 60,40 \$	2 392 382	2	56,92 \$	1 674 267	57,03 \$	
60,41 \$ - 65,57 \$	2 352 559	5	63,93 \$	360 807	65,52 \$	
65,58 \$ - 97,44 \$	1 686 508	5	70,90 \$	250 534	69,98 \$	
	6 431 449		63,15 \$	2 285 608	59,79 \$	

En 2021, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 81,97 \$ par action ordinaire (68,22 \$ en 2020) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 102 millions de dollars (30 millions de dollars en 2020).

En 2021, Loblaw a attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 64,27 \$ (70,03 \$ en 2020) par action ordinaire et ayant une juste valeur de 17 millions de dollars (13 millions de dollars en 2020). Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2021	2020
Taux de rendement en dividende attendu	1,7 %	1,9 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,3 % - 20,6 %	13,5 % - 20,1 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 % - 1,6 %	0,3 % - 1,2 %
Durée de vie attendue des options	3,8 - 6,2 ans	3,7 - 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % a été appliqué à la clôture des exercices 2021 et 2020.



**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** L'activité des régimes d'UATI de GWL se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2021	2020	2021	2020
UATI en cours à l'ouverture de l'exercice	133 038	136 788	894 272	1 032 832
Attribution	32 444	47 957	372 015	242 797
Réinvestissement	2 364	2 741	14 835	23 666
Règlement	(99 471)	(48 291)	(371 474)	(367 020)
Renonciation	(38 598)	(6 157)	(110 303)	(38 003)
UATI en cours à la clôture de l'exercice	29 777	133 038	799 345	894 272

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2021 s'établissait à 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2020) et à 25 millions de dollars (17 millions de dollars en 2020), respectivement.

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT** L'activité des régimes d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2021	2020	2021	2020
UAR en cours à l'ouverture de l'exercice	151 058	114 473	666 400	662 695
Attribution	58 335	58 555	281 099	237 391
Réinvestissement	3 455	3 026	11 177	16 301
Règlement	(23 606)	(20 425)	(231 952)	(218 955)
Renonciation	(5 401)	(4 571)	(110 307)	(31 032)
UAR en cours à la clôture de l'exercice	183 841	151 058	616 417	666 400

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2021 s'est établie à 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2020) et à 18 millions de dollars (17 millions de dollars en 2020), respectivement.

**RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS À MÊME LES ACTIONS DÉTENUES EN FIDUCIE** Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos indiqués :

(nombre d'attributions)	2021	2020
Règlement	123 077	68 716
Attributions libérées des fiducies (note 27)	113 419	63 307

En 2021, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 9 millions de dollars (6 millions de dollars en 2020) des résultats non distribués et à une augmentation de 2 millions de dollars du capital social (augmentation négligeable en 2020).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS** L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2021	2020	2021	2020
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	149 537	155 418	380 481	336 897
Attribution	15 902	22 878	32 829	35 008
Réinvestissement	2 864	3 111	6 162	8 576
Règlement	–	(31 870)	(58 156)	–
UAD en cours à la clôture de l'exercice	168 303	149 537	361 316	380 481

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2021 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020) et à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020), respectivement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES DIRIGEANTS** L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2021	2020	2021	2020
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	44 911	43 947	56 856	45 258
Attribution	–	–	5 399	10 310
Réinvestissement	820	964	1 066	1 288
Règlement	(1 204)	–	(848)	–
UADD en cours à la clôture de l'exercice	44 527	44 911	62 473	56 856

Aucune UADD de GWL n'a été attribuée en 2021 et en 2020. La juste valeur des UADD de Loblaw attribuées en 2021 était négligeable (1 million de dollars en 2020).

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT DE PARTS** Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts, tel qu'il a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 29 avril 2015. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranches sur une période de quatre ans.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2021		2020	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	1 082 640	12,54 \$	1 287 314	12,51 \$
Exercice	(647 184)	12,34 \$	(148 794)	12,09 \$
Annulation	–	– \$	(54 414)	13,15 \$
Expiration	–	– \$	(1 466)	13,93 \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	435 456	12,84 \$	1 082 640	12,54 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	292 592	13,13 \$	706 804	12,56 \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2021	2020
Taux moyen de distribution attendu	5,0 %	5,5 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	13,4 % - 21,5 %	15,6 % - 35,0 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	0,001 % - 0,8 %	0,01 % - 0,3 %
Durée de vie moyenne attendue des options	0,1 - 1,7 ans	0,1 - 2,7 ans

**RÉGIME DE PARTS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis à la clôture des exercices 2021 et 2020.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2021	2020
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	405 713	484 544
Attribution	119 134	69 227
Réinvestissement	22 014	24 451
Exercice	(104 563)	(161 044)
Annulation	(2 724)	(11 465)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	439 574	405 713

**RÉGIMES D'UNITÉS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES RÉGLÉES EN PARTS** Aux termes du régime d'unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP »), certains employés se voient attribuer des UTIRP, qui sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. À la clôture de l'exercice 2021, 996 896 droits rattachés aux UTIRP avaient été acquis, mais étaient encore assujettis à des restrictions relatives à la cession (764 385 en 2020).

Le tableau qui suit résume l'activité du régime d'UTIRP de Propriétés de Choix pour les unités dont les droits n'ont pas encore été acquis :

(nombre d'attributions)	2021	2020
UTIRP en cours à l'ouverture de l'exercice	588 534	624 419
Attribution	189 887	159 083
Unités aux droits acquis	(177 502)	(194 968)
UTIRP en cours à la clôture de l'exercice	600 919	588 534

**RÉGIME DE PARTS ATTRIBUÉES AU RENDEMENT** Les PAR donnent le droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix ait atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis à la clôture des exercices 2021 et 2020.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2021	2020
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	135 695	103 868
Attribution	82 847	59 273
Réinvestissement	9 403	7 241
Exercice	(30 336)	(40 205)
Annulation	–	(3 543)
Ajout attribuable à un facteur de rendement	–	9 061
PAR en cours à la clôture de l'exercice	197 609	135 695

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES FIDUCIAIRES** Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix qui ne font pas partie de la direction doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Tous les droits rattachés aux parts différés sont acquis au moment de leur attribution. Toutefois, les parts ne peuvent être exercées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2021	2020
PD à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	368 290	277 139
Attribution	82 969	76 632
Réinvestissement	18 942	17 338
Exercice	(80 739)	(2 819)
PD à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	389 462	368 290

### Note 32. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel liées aux activités poursuivies qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>i)</sup> (53 semaines)
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 065 \$	6 926 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 30)	185	176
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 30)	28	26
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	69	59
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(112)	(69)
Charges au titre des avantages du personnel	7 235 \$	7 118 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

### Note 33. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail et des centres de distribution de Loblaw, des locaux à bureaux, des véhicules à passagers, des remorques et du matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail de Loblaw constituent une part importante du portefeuille de location de la société. En général, ces contrats ont une durée de location initiale, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les immeubles sont détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins de Loblaw.

## À TITRE DE PRENEUR

**Actifs au titre de droits d'utilisation** Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

(en millions de dollars)			2021
	Immeubles	Autres	Total
<b>Coût</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 139 \$	87 \$	5 226 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	121	–	121
Prolongation de contrats de location et autres éléments	499	12	511
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(42)	–	(42)
Solde à la clôture de l'exercice	5 717 \$	99 \$	5 816 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 138 \$	45 \$	1 183 \$
Amortissement	574	18	592
Reprises de pertes de valeur, déduction faite des pertes (note 16)	(2)	–	(2)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(16)	–	(16)
Solde à la clôture de l'exercice	1 694 \$	63 \$	1 757 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2021	4 023 \$	36 \$	4 059 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)			2020
	Immeubles	Autres	Total
<b>Coût</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 588 \$	70 \$	4 658 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	165	–	165
Prolongation de contrats de location et autres éléments	386	17	403
Solde à la clôture de l'exercice	5 139 \$	87 \$	5 226 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice	560 \$	24 \$	584 \$
Amortissement	557	21	578
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 16)	21	–	21
Solde à la clôture de l'exercice	1 138 \$	45 \$	1 183 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2020	4 001 \$	42 \$	4 043 \$

**Obligations locatives** Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020 :

(en millions de dollars)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 005 \$	5 107 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	128	161
Prolongation de contrats de location et autres éléments	500	387
Paiements au titre de la location	(811)	(857)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 8)	191	207
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(29)	–
Solde à la clôture de l'exercice	4 984 \$	5 005 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	742 \$	799 \$
Obligations locatives	4 242	4 206
Total des obligations locatives	4 984 \$	5 005 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Liquidité** Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

(en millions de dollars)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Aux	
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	31 déc. 2021	31 déc. 2020
							Total	Total
Paiements au titre de la location	751 \$	770 \$	662 \$	599 \$	456 \$	1 802 \$	5 040 \$	5 044 \$

Au 31 décembre 2021, la société avait également des engagements de 223 millions de dollars (270 millions de dollars au 31 décembre 2020) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

**Contrats de location à court terme** La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2021, un montant de 26 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Paiements variables au titre de la location** La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2021, un montant de 238 millions de dollars (235 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Options de prolongation** La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail de Loblaw sont assortis d'options de prolongation. Au 31 décembre 2021, environ 14 % (15 % au 31 décembre 2020) des obligations locatives avaient trait à des options de prolongation pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 31 décembre 2021, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 6 milliards de dollars (6 milliards de dollars au 31 décembre 2020) se rapportaient à des options de prolongation pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

**Transactions de cession-bail** En 2021, la société a cédé puis reloué quatre immeubles de commerce de détail et a comptabilisé un profit de 8 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2020) dans les frais de vente et charges générales et administratives.

### À TITRE DE BAILLEUR

**Contrats de location-financement** Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 21). En 2021, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2020) et des pertes de valeur de néant (5 millions de dollars en 2020). Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	31 déc. 2021	31 déc. 2020
							Total	Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	14 \$	15 \$	9 \$	6 \$	4 \$	270 \$	318 \$	332 \$
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	(3)	(3)	(2)	(2)	(2)	(236)	(248)	(252)
Total des créances liées aux contrats de location-financement (note 21)	11 \$	12 \$	7 \$	4 \$	2 \$	34 \$	70 \$	80 \$

**Contrats de location simple** En 2021, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 383 millions de dollars (373 millions de dollars en 2020), dont une tranche de 20 millions de dollars (20 millions de dollars en 2020) provient de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	31 déc. 2021	31 déc. 2020
							Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	352 \$	322 \$	283 \$	246 \$	194 \$	594 \$	1 991 \$	2 147 \$

La société loue à des tierces parties certains terrains et bâtiments dont la valeur comptable nette s'établissait à 1 milliard de dollars au 31 décembre 2021 (1 milliard de dollars en 2020).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 34. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	31 déc. 2021				31 déc. 2020 <sup>1)</sup>			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Aux</b>								
<b>Actifs financiers</b>								
Coût amorti :								
Certains autres actifs <sup>ii)</sup>	– \$	– \$	89 \$	89 \$	– \$	– \$	113 \$	113 \$
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Certains placements à long terme et autres actifs <sup>ii)</sup>	96	–	–	96	117	–	–	117
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	–	1	–	1	–	–	–	–
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dépôts de garantie	75	–	–	75	75	–	–	75
Certains placements à long terme et autres actifs <sup>ii)</sup>	–	20	119	139	–	20	73	93
Dérivés inclus dans les créances	–	–	–	–	3	–	–	3
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	3	4	–	7	–	–	3	3
Dérivés inclus dans les autres actifs	–	–	–	–	–	630	–	630
<b>Passifs financiers</b>								
Coût amorti :								
Dette à long terme	–	15 170	–	15 170	–	16 389	–	16 389
Certains autres passifs <sup>ii)</sup>	–	–	668	668	–	–	671	671
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	–	5	–	5	–	–	–	–
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Passif lié aux parts de fiducie	4 209	–	–	4 209	3 600	–	–	3 600
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	–	–	–	–	4	16	–	20

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste « Autres actifs » et « Autres passifs », respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices présentés.

En 2021, une perte de 1 million de dollars (perte de 2 millions de dollars en 2020) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, une perte nette de 774 millions de dollars (profit net de 268 millions de dollars en 2020) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie** À la clôture de l'exercice 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie de la société s'élevaient à 3 938 millions de dollars (3 231 millions de dollars en 2020), incluant 221 millions de dollars américains (199 millions de dollars en 2020).

Afin de tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le placement net en dollars américains de la société dans des établissements à l'étranger, un profit de 3 millions de dollars (perte de 28 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en 2021.

**Dérivés incorporés** Les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande de Loblaw qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.



En 2021, une perte de 3 millions de dollars (profit de 2 millions de dollars en 2020) attribuable à ces dérivés a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, à la clôture de l'exercice 2021, un passif correspondant de 1 million de dollars a été inscrit dans les fournisseurs et autres passifs (actif de 3 millions de dollars en 2020). À la clôture de l'exercice 2021, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié (une perte liée) à la juste valeur de 1 million de dollars.

**Passif lié aux parts de fiducie** En 2021, une perte liée à la juste valeur de 601 millions de dollars (profit de 239 millions de dollars en 2020) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 8).

**Autres dérivés** La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées au bilan consolidé et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, lié(e)s aux activités poursuivies au titre des autres dérivés de la société :

	31 déc. 2021		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Risque de change - Contrats de change à terme <sup>i)</sup>	- \$	- \$	(1) \$
Risque de taux d'intérêt - Contrats à terme sur obligations <sup>ii)</sup>	(1)	6	(7)
Risque de taux d'intérêt - Swaps de taux d'intérêt <sup>iii)</sup>	2	7	-
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>1 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>(8) \$</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	2 \$	- \$	1 \$
Autres dérivés non financiers	3	-	18
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>5 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>19 \$</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>6 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>11 \$</b>

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 19 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 120 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2021, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (se reporter à la note 25).
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 62 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres actifs ou les autres passifs.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 déc. 2020

(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Risque de taux d'intérêt - Contrats à terme sur obligations <sup>i)</sup>	\$ -	\$ (40)	\$ (5)
Risque de taux d'intérêt - Swaps de taux d'intérêt <sup>ii)</sup>	7	(3)	(4)
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>\$ 7</b>	<b>\$ (43)</b>	<b>\$ (9)</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	\$ (6)	\$ -	\$ (4)
Autres dérivés non financiers	(4)	-	(20)
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>\$ (10)</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ (24)</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>\$ (3)</b>	<b>\$ (43)</b>	<b>\$ (33)</b>

- i) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2020, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars et la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars. La société a conclu que ces couvertures étaient efficaces à leur date respective de règlement.
- ii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 129 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres actifs ou les autres passifs.

## Note 35. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

**RISQUE DE LIQUIDITÉ** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

**Analyse des échéances** Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 31 décembre 2021 :

(en millions de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total <sup>ii)</sup>
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts <sup>i)</sup>	2 062 \$	2 484 \$	2 495 \$	1 591 \$	1 163 \$	8 117 \$	17 912 \$
Contrats de change à terme	321	–	–	–	–	–	321
Dettes à court terme (note 24)	450	–	–	–	–	–	450
Passifs financiers <sup>iii)</sup>	44	48	49	53	48	220	462
Dettes bancaires	52	–	–	–	–	–	52
Dépôts à vue de clients	75	–	–	–	–	–	75
Certains autres passifs	3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>	<b>3 007 \$</b>	<b>2 532 \$</b>	<b>2 544 \$</b>	<b>1 644 \$</b>	<b>1 211 \$</b>	<b>8 337 \$</b>	<b>19 275 \$</b>

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPC, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2021.
- ii) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.
- iii) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux cessions réalisées par Propriétés de Choix (voir la note 26).

**RISQUE DE CHANGE** Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de ses filiales à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Par conséquent, la société s'expose à des profits et à des pertes de change. Les profits et les pertes découlant de la conversion des actifs libellés en dollars américains des filiales à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société sont pris en compte dans le résultat d'exploitation, alors que les profits et les pertes de change sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger aux États-Unis sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. D'après l'actif net libellé en dollars américains que détiennent des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que la société à la clôture de 2021, la société estime qu'une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait la comptabilisation d'une perte négligeable dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du cours de change du dollar américain. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura un effet négatif sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. Loblaw a conclu des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré afin de gérer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations du cours de change du dollar américain.

**RISQUE DE CRÉDIT** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux créances de Loblaw, y compris les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits aux bilans consolidés (voir la note 34).

Voir les notes 12 et 13 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de Loblaw et des autres créances de Loblaw dont il est question ci-dessus.

**RISQUE LIÉ AU COURS DES PARTS DE FIDUCIE** La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 277 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une baisse) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une baisse (une augmentation) de 27 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**PRIX DES MARCHANDISES** Loblaw est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de Loblaw. Loblaw gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. Loblaw estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2021, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 4 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. Ce montant ne tient pas compte de l'effet compensatoire du risque marchandises inhérent aux transactions qui sont couvertes.

### Note 36. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications fiscales de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation ou à sa performance financière au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Le texte qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans les états financiers consolidés.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estiment que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation financière ou leurs perspectives. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur les dividendes ou la politique de dividendes, ou sur les régimes de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2021 ou avant, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Au deuxième trimestre de 2021, le recours intenté contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défenseurs, dont Sanis Health Inc. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défenseurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre les défenseurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes qui a été intenté en Alberta contre plusieurs défenseurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans les états financiers consolidés.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, Loblaw a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars est inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat.

**DISPOSITIONS D'INDEMNISATION** De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

### Note 37. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 424 millions de dollars (425 millions de dollars en 2020). De plus, Loblaw et Propriétés de Choix ont donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

**GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES** Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2021, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2020) et un montant total de 469 millions de dollars (470 millions de dollars en 2020) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2021, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 52 millions de dollars au total (86 millions de dollars en 2020) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 25). À la clôture de l'exercice 2021, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2020) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2020) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

**OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Loblaw garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2020) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**CAUTIONNEMENT DE GLENHURON BANK LIMITED** En lien avec l'avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada concernant Loblaw et visant certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 36), Loblaw a fourni un cautionnement au ministère des Finances afin de contester les avis de nouvelle cotisation. En raison de la décision rendue par la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués par Loblaw, le montant du cautionnement s'établit à 56 millions de dollars (52 millions de dollars en 2020). Loblaw s'attend à ce que le cautionnement soit libéré en 2022 en raison de la décision favorable de la Cour suprême (voir la note 36).

**GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE** À la clôture de l'exercice 2021, GWL et Loblaw avaient conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 45 millions de dollars (52 millions de dollars en 2020) et 93 millions de dollars (102 millions de dollars en 2020), respectivement. À la clôture de l'exercice 2021, GWL et Loblaw ont déposé 45 millions de dollars (52 millions de dollars en 2020) et un montant négligeable (montant négligeable en 2020), respectivement, auprès de grandes institutions financières et classé ces montants à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

**SERVICES FINANCIERS** Loblaw a fourni, en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> International Incorporated (« MasterCard<sup>MD</sup> »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard<sup>MD</sup>. À la clôture de l'exercice 2021, la garantie en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2020).

Loblaw a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2020) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représentait environ 9 % (9 % en 2020) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 41 millions de dollars (52 millions de dollars en 2020) (voir la note 13).

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2021, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 33 millions de dollars (34 millions de dollars en 2020).

La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

CPH Master Limited Partnership, une filiale de Propriétés de Choix, garantit certaines dettes reprises par les acheteurs à l'égard de biens cédés dans le passé par CREIT, et ce, avant l'acquisition. Ces garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que la dette soit modifiée, refinancée ou éteinte. L'exposition au risque de crédit découle de la possibilité qu'un acheteur fasse défaut sur sa dette. Ce risque de crédit est atténué par le recours que Propriétés de Choix possède en vertu de ces garanties, auquel cas elle aurait un droit de réclamation sur le bien sous-jacent. La dette faisant l'objet de telles garanties a été remboursée en entier au cours de l'exercice à l'étude. Par conséquent, l'exposition résiduelle au risque de crédit est nulle (36 millions de dollars en 2020).

### **Note 38. Transaction entre parties liées**

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 78 650 662 actions ordinaires de GWL, soit environ 53,6 % des actions ordinaires en circulation de GWL (51,6 % en 2020).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2021, la société a versé à Wittington des loyers négligeables (3 millions de dollars en 2020). À la clôture des exercices 2021 et 2020, aucun loyer n'était impayé.

En 2021, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 42 millions de dollars (51 millions de dollars en 2020). À la clôture de l'exercice 2021, un montant de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2020) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### TRANSACTIONS ENTRE PROPRIÉTÉS DE CHOIX ET WITTINGTON

En 2020, Propriétés de Choix a acquis deux biens immobiliers auprès de Wittington Properties Limited, une filiale de Wittington, pour un prix d'achat global de 209 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction, qui a été réglé en totalité au moyen de l'émission de 16,5 millions de parts de fiducie de Propriétés de Choix.

Les actifs acquis comprennent ce qui suit : i) le Weston Centre, un immeuble de bureaux et de commerces à Toronto, en Ontario, pour 129 millions de dollars, et ii) la participation restante de 60 % dans une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited pour 80 millions de dollars, moins une créance au titre des coûts d'achèvement de 16 millions de dollars, conférant à Propriétés de Choix une participation de 100 % dans la coentreprise.

**Weston Centre** En plus des contrats de location existants avec Propriétés de Choix, la société avait conclu plusieurs contrats de location avec Wittington visant des locaux au Weston Centre. Lors de l'acquisition de l'immeuble, en 2020, la société a comptabilisé un profit de 6 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et a cessé de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, en 2020, un montant de 51 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 78 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement.

**Contrat de location simple** Propriétés de Choix a conclu, avec Wittington, un contrat de location d'une durée de dix ans visant des locaux à bureaux qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totalisaient 3 millions de dollars sur la durée du contrat de location. À la date d'acquisition, Propriétés de Choix a décomptabilisé ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives liés au contrat de location visant des locaux à bureaux et a cessé de payer des loyers à Wittington.

**Coentreprise** En 2014, une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited connue sous le nom de West Block a conclu l'acquisition d'une parcelle de terrain située au 500 Lakeshore Boulevard West à Toronto, en Ontario, auprès de Loblaw. Propriétés de Choix comptabilisait sa participation de 40 % dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, Loblaw a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de 65 millions de dollars relativement aux contrats de location visant des magasins de vente au détail et des bureaux conclus avec la coentreprise.

Au troisième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a acquis la participation restante de 60 % dans la coentreprise, après quoi le placement a été comptabilisé sur une base consolidée. En raison de la participation accrue, en 2020, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 5 millions de dollars avant impôt dans les autres éléments du résultat global et un profit de 4 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et a cessé de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, en 2020, un montant de 95 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 13 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement. Wittington a continué d'agir à titre de gestionnaire de l'aménagement et de la construction de l'espace commercial jusqu'à ce que les travaux d'aménagement soient terminés.

**FONDS DE CAPITAL DE RISQUE** Au deuxième trimestre de 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. La société fait partie du comité de placement du fonds de capital de risque, qui approuve notamment les placements initiaux. La société comptabilise sa participation de 66 % dans le fonds de capital de risque selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans. À ce jour, sur une base consolidée, la société a investi un montant de 31 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, dont une tranche de 18 millions de dollars (13 millions de dollars en 2020) a été investie en 2021 et comptabilisée dans les autres actifs.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 30.



**QUESTIONS FISCALES** À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées.

**RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS** Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres de l'équipe de direction de GWL, de Loblaw et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 (53 semaines)
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	14 \$	12 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	12	11
Rémunération totale	26 \$	23 \$

### Note 39. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation, la trésorerie et les placements à court terme détenus par la société ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, comme il est indiqué ci-dessous.

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA<sup>i)</sup> et du montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>i)</sup>. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)				2020 <sup>iii)</sup> (53 semaines)			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Total
<b>Produits</b>	<b>53 170 \$</b>	<b>1 292 \$</b>	<b>(714) \$</b>	<b>53 748 \$</b>	<b>52 714 \$</b>	<b>1 271 \$</b>	<b>(715) \$</b>	<b>53 270 \$</b>
Résultat d'exploitation	2 929 \$	1 400 \$	(302) \$	4 027 \$	2 357 \$	622 \$	(104) \$	2 875 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	495	1 377	(222)	1 650	742	173	(86)	829
<b>Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>2 434 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>(80) \$</b>	<b>2 377 \$</b>	<b>1 615 \$</b>	<b>449 \$</b>	<b>(18) \$</b>	<b>2 046 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 929 \$</b>	<b>1 400 \$</b>	<b>(302) \$</b>	<b>4 027 \$</b>	<b>2 357 \$</b>	<b>622 \$</b>	<b>(104) \$</b>	<b>2 875 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 664	3	(360)	2 307	2 596	3	(345)	2 254
Éléments d'ajustement <sup>i)</sup>	(14)	(500)	175	(339)	43	254	(70)	227
Montant ajusté du BAIIA <sup>i)</sup>	5 579 \$	903 \$	(487) \$	5 995 \$	4 996 \$	879 \$	(519) \$	5 356 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>ii)</sup>	2 158	3	(360)	1 801	2 087	3	(345)	1 745
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>i)</sup></b>	<b>3 421 \$</b>	<b>900 \$</b>	<b>(127) \$</b>	<b>4 194 \$</b>	<b>2 909 \$</b>	<b>876 \$</b>	<b>(174) \$</b>	<b>3 611 \$</b>

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA<sup>i)</sup>. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA<sup>i)</sup> à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

ii) Ne tient pas compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

iii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)			2020 <sup>i)</sup> (53 semaines)		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination de contrats de location internes	(508) \$	(87) \$	(108) \$	(513) \$	(95) \$	(132) \$
Élimination du recouvrement de coûts	(206)	–	–	(202)	–	–
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	(39)	–	–	(45)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(177)	–	–	72	–
Élimination de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	(863)	–	–	354
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	601	–	–	(239)
Élimination des distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	–	–	(293)	–	–	(289)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	–	–	205	–	–	223
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	–	–	188	–	–	(47)
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	–	29	–	–	(6)	–
Profit sur la vente d'un immeuble	–	–	–	–	15	–
Autres	–	(28)	48	–	(45)	44
<b>Total des chiffres consolidés</b>	<b>(714) \$</b>	<b>(302) \$</b>	<b>(222) \$</b>	<b>(715) \$</b>	<b>(104) \$</b>	<b>(86) \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020 <sup>i)</sup>
Total des actifs		
Loblaw	36 777 \$	36 021 \$
Propriétés de Choix	16 173	15 647
Autres et intersectoriel	(5 867)	(3 590)
<b>Chiffres consolidés</b>	<b>47 083 \$</b>	<b>48 078 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars)	2021 (52 semaines)	2020 <sup>iii)</sup> (53 semaines)
Entrées d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles		
Loblaw <sup>i)</sup>	1 183 \$	1 224 \$
Propriétés de Choix <sup>ii)</sup>	196	506
Autres et intersectoriel	2	9
Activités abandonnées	76	162
Chiffres consolidés	1 457 \$	1 901 \$

- i) En 2021, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 1 million de dollars qui ont été effectués en 2020 et transférés en provenance des autres actifs en 2021. En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 66 millions de dollars ayant été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs en 2020.
- ii) En 2020, les entrées d'immeubles de placement de Propriétés de Choix tiennent compte d'une contrepartie hors trésorerie de 243 millions de dollars.
- ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles		
Canada	21 691 \$	22 862 \$
États-Unis	-	885
Chiffres consolidés	21 691 \$	23 747 \$

#### Note 40. Événement postérieur à la date de clôture

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a conclu un accord visant à augmenter sa participation dans deux de ses projets résidentiels, pour une contrepartie de 25 millions de dollars. L'accord prévoyait l'achat de la participation existante de l'un des partenaires de Propriétés de Choix dans les projets et l'annulation de l'option de ce même partenaire d'accroître sa participation dans les projets. Cette transaction a été réalisée en janvier 2022, de sorte que la participation de Propriétés de Choix dans ces projets est maintenant de 50 %.

## Rétrospective des trois derniers exercices

La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

<b>INFORMATIONS CONSOLIDÉES<sup>i)</sup></b>			
<b>Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates</b>			
<b>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</b>	<b>2021</b>	<b>2020<sup>ii)</sup></b>	<b>2019<sup>ii)</sup></b>
	<b>(52 semaines)</b>	<b>(53 semaines)</b>	<b>(52 semaines)</b>
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Produits	<b>53 748</b>	53 270	48 586
Résultat d'exploitation	<b>4 027</b>	2 875	2 875
Montant ajusté du BAIIA <sup>iii)</sup>	<b>5 995</b>	5 356	5 145
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>iv)</sup>	<b>2 307</b>	2 254	2 173
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	<b>1 650</b>	829	1 702
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>iii)</sup>	<b>1 050</b>	1 115	1 069
Impôt sur le résultat	<b>630</b>	470	417
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>iii)</sup>	<b>851</b>	648	588
Bénéfice net (perte nette)	<b>1 425</b>	1 582	823
Activités poursuivies	<b>1 747</b>	1 576	756
Activités abandonnées	<b>(322)</b>	6	67
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	<b>753</b>	957	175
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	<b>387</b>	919	198
Activités poursuivies	<b>709</b>	913	131
Activités abandonnées	<b>(322)</b>	6	67
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>iii)</sup> lié aux activités poursuivies	<b>1 232</b>	993	1 026
<b>Situation financière<sup>v)</sup></b>			
Immobilisations corporelles	<b>10 782</b>	11 943	11 773
Goodwill et immobilisations incorporelles	<b>10 909</b>	11 804	12 263
Total des actifs	<b>47 083</b>	48 078	47 813
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	<b>3 938</b>	3 231	2 139
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	<b>20 309</b>	21 000	21 131
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	<b>6 959</b>	7 811	7 609
Total des capitaux propres	<b>13 137</b>	13 418	13 175
<b>Flux de trésorerie<sup>v)</sup></b>			
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	<b>5 107</b>	5 521	4 555
Dépenses d'investissement	<b>1 457</b>	1 658	1 571
<b>Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)</b>			
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire	<b>2,52</b>	5,96	1,26
Activités poursuivies	<b>4,66</b>	5,92	0,82
Activités abandonnées	<b>(2,14)</b>	0,04	0,44
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>iii)</sup> lié aux activités poursuivies	<b>8,14</b>	6,44	6,65
<b>Mesures et ratios financiers consolidés</b>			
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>iii)</sup> (en pourcentage)	<b>11,2</b>	10,1	10,6
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>i), iii)</sup> (en pourcentage)	<b>18,7</b>	15,2	15,5
Montant ajusté du rendement du capital <sup>i), iii)</sup> (en pourcentage)	<b>12,6</b>	10,7	9,5

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 192.

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

iii) Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion annuel de 2021 de la société. Certains chiffres comparatifs ont été retraités en raison du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR. Voir la rubrique 14.2, « Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021 », du rapport de gestion annuel de 2021 de la société.

iv) Aux fins du calcul du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020 et 508 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart;

v) Compte tenu des activités abandonnées.

**INFORMATIONS SECTORIELLES<sup>i)</sup>**

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		2021 (52 semaines)	2020 <sup>ii)</sup> (53 semaines)	2019 <sup>ii)</sup> (52 semaines)
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Produits</b>	Loblaw	53 170	52 714	48 037
	Propriétés de Choix	1 292	1 271	1 289
	Autres et intersectoriel	(714)	(715)	(740)
	Chiffres consolidés	53 748	53 270	48 586
<b>Résultat d'exploitation</b>	Loblaw	2 929	2 357	2 262
	Propriétés de Choix	1 400	622	890
	Autres et intersectoriel	(302)	(104)	(277)
	Chiffres consolidés	4 027	2 875	2 875
<b>Montant ajusté du BAIIA<sup>iii)</sup></b>	Loblaw	5 579	4 996	4 767
	Propriétés de Choix	903	879	914
	Autres et intersectoriel	(487)	(519)	(536)
	Chiffres consolidés	5 995	5 356	5 145
<b>Montant ajusté de la marge du BAIIA<sup>iii)</sup> (en pourcentage)</b>	Loblaw	10,5	9,5	9,9
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles<sup>iv)</sup></b>	Loblaw	2 664	2 596	2 524
	Propriétés de Choix	3	3	1
	Autres et intersectoriel	(360)	(345)	(352)
	Chiffres consolidés	2 307	2 254	2 173
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>				
<b>Total des actifs</b>	Loblaw	36 777	36 021	36 451
	Propriétés de Choix	16 173	15 647	15 575
	Autres et intersectoriel <sup>v)</sup>	(5 867)	(3 590)	(8 474)
	Chiffres consolidés	47 083	48 078	43 552
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>				
<b>Dépenses d'investissement</b>	Loblaw	1 183	1 224	1 206
	Propriétés de Choix	196	263	163
	Autres et intersectoriel	2	9	8
	Chiffres consolidés	1 381	1 496	1 377

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 192.

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

iii) Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de 2021 de la société. Certains chiffres comparatifs ont été retraités en raison du changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR. Voir la rubrique 14.2, « Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entré en vigueur au premier trimestre de 2021 », du rapport de gestion annuel de 2021 de la société.

iv) Tiennent compte d'un amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020 et 508 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart.

v) Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger.

# Glossaire

Terme	Définition
<b>Bénéfice net de base par action ordinaire</b>	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	Bénéfice net, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, moins les dividendes sur les actions privilégiées.
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire</b>	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour d'exclure l'effet des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour inclure l'effet des éléments dilutifs.
<b>Capital</b>	Total de la dette, majoré du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants entiercés.
<b>Capital sous gestion</b>	Total de la dette, majoré du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.
<b>Chiffre d'affaires des magasins comparables</b>	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
<b>Conversion</b>	Magasin portant une bannière de Loblaw puis converti en une autre bannière de Loblaw.
<b>Dépenses d'investissement</b>	Acquisitions d'immobilisations corporelles, acquisitions d'immeubles de placement et entrées d'immobilisations incorporelles.
<b>Exercice</b>	L'exercice de la société se termine le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre, qui compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 comptaient 52 semaines et 53 semaines, respectivement.
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, les intérêts payés et le montant net des paiements au titre de la location (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix</b>	Bénéfice net (perte nette) de Propriétés de Choix, ajusté(e) pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de Propriétés de Choix sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation par part diluée de Propriétés de Choix</b>	Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix disponibles aux porteurs de parts, ajustés pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisés par le nombre moyen pondéré de parts en cours durant la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence de éléments dilutifs.
<b>Marge brute du secteur Vente au détail</b>	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues.
<b>Marque contrôlée</b>	Marque et marque de commerce associée, appartenant à Loblaw et utilisées pour ses propres produits et services.
<b>Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail</b>	Marge brute du secteur Vente au détail de Loblaw, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail</b>	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail de Loblaw, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.
<b>Montant ajusté de la marge du BAIIA</b>	Montant ajusté du BAIIA, divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté de l'impôt sur le résultat</b>	Montant de l'impôt sur le résultat ajusté pour exclure l'incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des charges financières nettes courantes de la société (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du BAIIA</b>	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
<b>Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire</b>	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation après dilution au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 3.4, « Situation financière », et la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du rendement du capital</b>	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme (voir la rubrique 3.4, « Situation financière », et la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation</b>	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Montant ajusté du taux d'impôt effectif</b>	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation</b>	Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.
<b>Prix moyen des articles</b>	Croissance, d'un exercice à l'autre, des produits du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de Loblaw au cours du trimestre. Le prix moyen des articles est calculé en divisant l'ensemble des ventes par le nombre d'articles pour la période choisie.
<b>Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail</b>	Total de la dette du secteur Vente au détail de Loblaw divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail de Loblaw pour les quatre derniers trimestres.
<b>Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre</b>	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
<b>Rénovation</b>	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
<b>Résultat d'exploitation net de Propriétés de Choix lié aux immeubles comparables, compte non tenu des activités d'aménagement</b>	Résultat d'exploitation net de Propriétés de Choix lié aux immeubles comparables, ajusté pour tenir compte des récentes transactions d'acquisition et de sortie d'immeubles.
<b>Superficie de vente au détail, en pieds carrés</b>	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par Loblaw, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
<b>Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre</b>	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
<b>Taux de croissance moyen composé</b>	Mesure de la croissance annualisée sur une période plus longue qu'un exercice. Il correspond au taux de croissance annuel moyen sur une période de deux ans, soit de 2019 à 2021.
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	Total des capitaux propres, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
<b>Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	Total des capitaux propres, moins les actions privilégiées en circulation et les participations ne donnant pas le contrôle.

# Répertoire de la société

## Conseil d'administration

### **Galen G. Weston, B.A., M.B.A.**

Président du Conseil et chef de la direction de la société; président et chef de la direction, Les Compagnies Loblaw Limitée; président du Conseil, Wittington Investments, Limited; administrateur, Selfridges Group Limited; président, W. Garfield Weston Foundation; ancien président du Conseil, Banque le Choix du Président; ancien président du Conseil, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix.

### **Paviter S. Binning<sup>3)</sup>**

Vice-président du Conseil et administrateur, Wittington Investments, Limited; ancien président, Wittington Investments, Limited; ancien président, et chef de la direction et chef de la direction financière de la société; administrateur, Les Compagnies Loblaw Limitée; ancien chef de la direction financière et chef de la restructuration, Nortel Networks Corporation; ancien chef de la direction financière, Hanson plc et Marconi Corporation plc.

### **Andrew Ferrier<sup>1)</sup>**

Président exécutif du Conseil, Canz Capital Limited; président du Conseil, New Zealand Trade and Enterprise; ancien chef de la direction, Fonterra Co-operative Group Limited; ancien président et chef de la direction, GSW Inc.; ancien administrateur, Orion Health Group Limited et Bunge Limited.

1) Comité d'audit

2) Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mise en candidature et de la rémunération

3) Comité de retraite

\* Président ou présidente de comité

### **Nancy H.O. Lockhart, O. Ont.<sup>2), 3)</sup>**

Administratrice de sociétés; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; présidente du Conseil, Alignvest Student Housing; administratrice, Atrium Mortgage Investment Corporation et du Conservatoire royal de musique; présidente émérite, Crow's Theatre Company; ancienne chef de l'administration, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Corporation Shoppers Drug Mart; ancienne présidente du Conseil, Ontario Science Centre et Canadian Film Centre; ancienne présidente, Canadian Club of Toronto; ancienne administratrice, Les Compagnies Loblaw Limitée, Gluskin Shelf & Associates Inc., Barrick Gold Corporation, Société d'assurance-dépôts du Canada, Centre for Addiction and Mental Health Foundation et Loran Scholars Foundation.

### **Sarabjit (Sabi) S. Marwah<sup>1), 2)</sup>**

Sénateur, Sénat du Canada; ancien vice-président du Conseil et chef de l'exploitation, Banque Scotia; administrateur, Cineplex Inc.; ancien administrateur, TELUS Corporation; ancien fiduciaire et président du Conseil, Hospital for Sick Children; ancien président du Conseil, Humber River Regional Hospital; ancien membre du conseil d'administration, C.D. Howe Institute et Toronto International Film Festival.

### **Gordon M. Nixon, C.M., O.Ont.<sup>2)</sup>**

Administrateur de sociétés; président du Conseil, BCE Inc. et administrateur, BlackRock Inc.; ancien président et chef de la direction, Banque Royale du Canada; membre du conseil consultatif, KingSett Canadian Real Estate Income Fund L.P.; fiduciaire, Musée des beaux-arts de l'Ontario.

### **J. Robert S. Prichard, O.C., O.Ont., LL.B., M.B.A., LL.M., LL.D.<sup>2), 3)</sup>**

Président non exécutif du Conseil, Torsys LLP; ancien président du Conseil, Banque de Montréal; administrateur, Onex Corporation; administrateur, Alamos Gold Inc.; président émérite, université de Toronto; président du Conseil et fiduciaire, Hospital for Sick Children; ancien président du Conseil, président et chef de la direction, Metrolinx; ancien administrateur, président et chef de la direction, Torstar Corporation.

### **Christi Strauss<sup>1)</sup>**

Administratrice de sociétés; ancienne présidente et chef de la direction, Cereal Partners Worldwide, coentreprise de General Mills avec Nestlé; administratrice de deux organismes sans but lucratif, Social Venture Partners Minnesota et Health Partners International; ancienne présidente du Conseil, Normes de la publicité (Canada); ancienne présidente du Conseil, Conseil canadien de l'information sur les aliments; ancienne membre du Conseil, Festival de Stratsford et Produits alimentaires et de consommation du Canada.

### **Barbara Stymiest, C.M., F.C.A., F.C.P.A.<sup>1), 2)</sup>**

Administratrice de sociétés; administratrice, BlackBerry Limited; administratrice, Financière Sun Life inc.; administratrice, Banque le Choix du Président; ancienne chef de groupe, Banque Royale du Canada; ancienne chef de la direction, Groupe TMX Inc.; ancienne vice-président exécutive et chef des finances, BMO Marchés des capitaux; ancienne associée, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.; administratrice, Institut canadien des recherches avancées; vice-présidente du Conseil, Réseau universitaire de santé; présidente, conseil consultatif, The Ivey Institute for Leadership.

## Direction générale

### **Galen G. Weston**

Président du Conseil et chef de la direction

### **Richard Dufresne**

Président et chef de la direction financière

### **Gordon A.M. Currie**

Vice-président exécutif et chef des services juridiques

### **Rashid Wasti**

Vice président exécutif et chef de la gestion des talents

### **Khush Dabyburjor**

Chef de la stratégie

### **John Williams**

Trésorier du groupe et chef du financement d'entreprise

### **Lina Taglieri**

Chef de groupe, contrôleur

### **Jeff Gobeil**

Chef de groupe, Fiscalité

### **Anemona Turcu**

Chef de la gestion des risques du groupe

### **Andrew Bunston**

Vice-président, avocat général et secrétaire



# Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

## Siège social

George Weston Limitée  
22, av. St. Clair Est  
Toronto (Ontario) Canada M4T 2S5  
Téléphone : 416-922-2500  
weston.ca

## Inscription boursière et symboles

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles : « WN », « WN.PR.A », « WN.PR.C », « WN.PR.D » et « WN.PR.E ».

## Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2021, 1 46 789 503 actions ordinaires étaient émises et en circulation, ce qui tient compte de 41 700 actions rachetées aux fins d'annulation en 2021 et réglées après la clôture de l'exercice 2021.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2021 s'est établi à 182 322.

## Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2021, 9 400 000 actions privilégiées de série I, 8 000 000 d'actions privilégiées de série III, 8 000 000 d'actions privilégiées de série IV et 8 000 000 d'actions privilégiées de série V étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de la société négociées chaque jour en 2021 s'est établi comme suit :

Série I :	5 815
Série III :	3 481
Série IV :	3 936
Série V :	5 447

## Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2022 sont les suivantes :

### Série I

Clôture des registres	Date de paiement
28 févr.	15 mars
31 mai	15 juin
31 août	15 sept.
30 nov.	15 déc.

### Série III, série IV et série V

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 <sup>er</sup> avril
15 juin	1 <sup>er</sup> juillet
15 sept.	1 <sup>er</sup> oct.
15 déc.	1 <sup>er</sup> janv.

## Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses exigences en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future.

## Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2022 sont les suivantes :

## Clôture des registres

15 mars  
15 juin  
15 sept.  
15 déc.

## Versement des dividendes

1<sup>er</sup> avril  
1<sup>er</sup> juillet  
1<sup>er</sup> oct.  
1<sup>er</sup> janv.

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

## Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte du fractionnement des actions à raison de 4 pour 1 (le 27 mai 1986) et du fractionnement des actions à raison de 3 pour 1 (le 8 mai 1998) est de 1,50 \$ par action. La valeur au 22 février 1994 était de 13,17 \$ l'action.

## Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc.  
100, avenue University  
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

Téléphone sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et États-Unis)  
Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555  
Télécopieur : 416-263-9394  
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Pour procéder à un changement d'adresse ou mettre fin à des envois multiples ou pour toute autre requête concernant votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

## Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 de George Weston Limitée se tiendra le mardi 11 mai 2022 à 11 h (HE) au Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, au 273, Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada, et virtuellement via une webdiffusion en direct.

## Marques de commerce

George Weston Limitée, Les Compagnies Loblaw Limitée, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et leurs filiales respectives sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de George Weston Limitée, de Les Compagnies Loblaw Limitée, de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et de leurs filiales respectives et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

## Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »). La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Centre des investisseurs du site Web de la société.

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte, et sur Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, entité ouverte, dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto.

This report is available in English.



Caissière dans un magasin de Loblaw au West Block, Toronto, Ontario

**GEORGE WESTON LIMITÉE**

22, av. St. Clair Est  
Toronto (Ontario)  
M4T 2S5

Tél. : 416-922-2500  
[www.weston.ca](http://www.weston.ca)

